

SN 2060/09
(OR. en)



Groupe socialiste au
Parlement européen

14.05.2009

UN BILAN DONT NOUS SOMMES FIERS

Le travail des socialistes au Parlement européen 2004-2009

UN BILAN DONT NOUS SOMMES FIERS

Le travail des socialistes au Parlement européen 2004-2009

Le groupe socialiste est fier de pouvoir montrer que son travail a représenté une différence énorme dans la qualité de vie de millions de citoyens de notre Union européenne.

Notre vision de la coopération entre les 27 États membres de l'UE pour partager la prospérité et créer des emplois nouveaux et de meilleure qualité, nous la résumons par les termes "La nouvelle Europe sociale". Nous travaillons à transposer cette vision dans des détails concrets qui ont une influence sur la vie des citoyens.

Nous abordons un large éventail de questions. Comment pouvons-nous agir contre les changements climatiques? Que faire pour protéger nos familles du terrorisme? Comment garantir l'approvisionnement des foyers en gaz et en électricité? Comment éradiquer la traite des êtres humains, le trafic de drogue et le crime organisé? Quelle est la meilleure attitude face à l'immigration - légale et illégale - et comment favoriser l'intégration des nouveaux arrivants dans nos sociétés?

Ces derniers temps, les députés socialistes ont joué un rôle déterminant dans l'adoption de textes législatifs au Parlement européen. Ainsi, nos enfants seront à l'abri de certains des plus dangereux produits chimiques connus grâce à de nouvelles règles strictes que le groupe socialiste au Parlement européen est arrivé à imposer. Les prix de services dont nous dépendons tous baisseront parce que l'équilibre prôné par le groupe socialiste entre la concurrence et la protection des travailleurs dans ces secteurs a recueilli au Parlement européen le soutien des différents partis.

La crise financière qui s'est déclarée à la fin de 2007 continue à être un cauchemar pour les épargnants et les pensionnés. Face à cette crise, les socialistes du Parlement européen ont joué un rôle moteur pour demander de nouvelles règles. Nous voulons plus de transparence dans les fonds spéculatifs et les autres activités financières. Renforcer la surveillance. Et tandis que nous nous progressons vers de meilleures garanties à long terme pour les pensions et les économies des citoyens, les libéraux européens et les démocrates-chrétiens conservateurs se taisent dans toutes les langues.

Nous avons concrétisé le concept d'éducation et de formation tout au long de la vie. Un milliard d'euros seront affectés chaque année à ce programme jusqu'en 2013. Cela permettra à plus de 222 000 jeunes d'étudier à l'étranger dans le cadre du programme Erasmus. 70 000 autres jeunes bénéficieront d'une formation professionnelle et 1 400 formateurs d'adultes participeront à des programmes de mobilité.

Les socialistes du Parlement européen ont pris des initiatives décisives qui ont permis une baisse du prix des communications téléphoniques vers l'étranger et nous travaillons maintenant à faire baisser le prix des communications mobiles et de l'accès à l'internet depuis l'étranger.

Nous favorisons les technologies qui améliorent la qualité de vie. Ainsi, c'est grâce au leadership socialiste au Parlement que, d'ici 2013, l'UE disposera de son système de navigation par satellite qui offrira une large gamme de services autres que le voyage, notamment les communications et l'observation de la Terre. Ce sera le premier grand projet industriel européen, qui apportera à l'ensemble de l'Union nombre d'innovations technologiques et de créations d'emplois.

Nous voulons aussi une Europe qui regarde au-delà de ses frontières. Parmi les nombreuses questions urgentes de politique internationale, nous voulons contribuer à la paix et à la stabilité dans notre voisinage et, à cet égard, de bonnes relations avec le monde musulman constituent une priorité. Nos conférences sur le Proche-Orient, par exemple, ont favorisé les contacts entre des acteurs de haut niveau en vue de contribuer à la recherche de la paix et à la résolution des conflits.

Nous nous sommes rangés résolument du côté des pays les plus pauvres de la planète, soumis à des pressions pour ouvrir leurs marchés aux puissances destructrices de nos entreprises hyper-développées, et nous continuerons à nous battre pour ces pays.

Le groupe socialiste veut une Europe avec une vision globale ... une Europe qui donne le ton mais prend aussi ses responsabilités. Notre détermination à améliorer la qualité de vie en Europe - afin qu'elle soit un exemple pour le reste du monde - est notre moteur au sein du groupe socialiste.

Le présent document vous explique en détail ce que nous avons réalisé sur la base de cette vision.

TABLE DES MATIÈRES

UNE UNION QUI BOUGE SUR CE QUI INTÉRESSE LES GENS

• Donner la priorité aux consommateurs	5
• Une nourriture saine: des règles claires au profit des consommateurs	7
• Réduire le coût des communications mobiles	9
• Les produits chimiques dangereux	11
• De l'électricité et du gaz à des prix abordables pour tous les citoyens	13
• Une libre circulation avec plus de sécurité et plus de droits	15
• Travailler pour les régions	18
• Utiliser au mieux l'argent des contribuables	20
• Investir pour l'avenir: des exemples de dépenses efficaces	22
• Encourager la diversité et la responsabilité sociale dans les médias	25
• Faire face aux défis du changement climatique	26
• Succès de l'évaluation de la politique agricole	29
• Rendre l'UE plus ouverte, démocratique et efficace	32
• Favoriser une représentation égale: passer des quotas à la parité	34
• Tolérance zéro pour la violence contre les femmes	35
• Combattre le racisme et la xénophobie	36

UN MODÈLE SOCIAL EUROPÉEN POUR TOUS

• Mettre fin aux horaires de travail excessifs	38
• Des conditions de travail pour le XXIe siècle	41
• Les socialistes disent non à la semaine de 86 heures pour les routiers	43
• De nouveaux droits pour les travailleurs intérimaires - la lutte contre la précarité de l'emploi	44
• Sous-traitance en Europe: lutter contre les employeurs malhonnêtes	45
• Réduire le taux de TVA sur les services à forte intensité de main d'œuvre	47
• Défendre les travailleurs lorsque les entreprises passent la frontière	48
• Éradiquer les discriminations	51
• Des services publics de haute qualité pour tous	53
• Une dimension sociale pour le marché intérieur des services	54
• Renforcer les contacts entre les cultures	56
• Mieux concilier la vie familiale et la vie professionnelle	57
• Comblent le fossé salarial	59
• Une meilleure politique sociale pour tous	60
• Agenda social renouvelé : trop peu, trop tard	61

UNE UNION QUI CONSTRUIT UNE ÉCONOMIE PLUS ÉQUITABLE ET PLUS FORTE

• Des marchés financiers au service de tous	63
• Trouver la voie de la relance économique	65
• Des politiques pour relancer la croissance et l'investissement	69
• Vers une économie de la connaissance fondée sur les technologies de pointe et à faible croissance énergétique	71
• Faire face au changement: une nouvelle voix pour les travailleurs	73
• Faire face au changement: des fonds pour se reconvertir et une aide pour retrouver un emploi	75
• Investir dans le triangle de la connaissance de l'UE	76

UNE UNION EUROPÉENNE QUI DONNE LE TON AU NIVEAU MONDIAL

• Un monde plus sûr	79
• Lutter pour améliorer les droits de l'homme dans le monde	81
• L'UE et le monde en développement: aider efficacement dans un partenariat équitable	83
• Donner un véritable droit à l'alimentation	88
• Lutter pour le commerce équitable et pour une gouvernance économique et financière mondiale	89
• Élargissement de l'UE: crédibilité et respect des normes	91
• Souligner le rôle géopolitique de la région de la mer Noire	94
• Mettre en place avec la Russie des relations constructives sur une base de confiance	95
• Encourager la paix au Proche-Orient	96
• Processus de Barcelone: renforcer le dialogue politique, économique et culturel	98

UNE UNION QUI BOUGE SUR CE QUI INTÉRESSE LES GENS

DONNER LA PRIORITÉ AUX CONSOMMATEURS

Nos succès

La protection du consommateur est essentielle pour que le marché interne fonctionne correctement. C'est pourquoi, dans toutes les politiques liées au marché intérieur - services, libre circulation des biens et des professionnels, télécommunications et énergie, le groupe socialiste a mis l'accent sur les intérêts du consommateur.

Les domaines où nous avons joué un rôle moteur

➤ Renforcer les droits des consommateurs européens:

Pour garantir un niveau élevé de protection des consommateurs, il faut que leurs droits soient reconnus au niveau européen. C'est pourquoi, dans la **directive de 2007 sur le crédit à la consommation**, dans la **directive sur l'utilisation des biens à temps partagé**, dans la **directive sur les jouets**, dans le **paquet "Télécommunications"** et dans le **paquet "Énergie"**, le groupe socialiste a voulu renforcer les droits du consommateur grâce aux éléments suivants:

- une information plus transparente des consommateurs dans les contrats;
- davantage d'informations, afin de permettre aux consommateurs de comparer plus facilement;
- un délai de rétractation suffisant dans les contrats;
- l'interdiction des produits chimiques dangereux et des substances allergènes dans les jouets;
- la possibilité de changer d'opérateur sans coût supplémentaire, notamment dans les secteurs des télécommunications et de l'énergie.

➤ Renforcer la sensibilisation des consommateurs

Renforcer la sensibilisation des consommateurs est essentiel pour que leurs droits soient appliqués. Cela implique:

plus de moyens financiers pour le budget couvrant les projets d'information des consommateurs;

des mises en garde de plus grandes dimensions, facilement lisibles et dans la langue du consommateur, et des feuillets d'information;

des points de contact uniques dans tous les pays pour informer les consommateurs de leurs droits;

une charte européenne des consommateurs d'énergie.

➤ Accorder plus d'attention à la protection des consommateurs vulnérables

Dans toutes les législations adoptées depuis 2004, le groupe socialiste a fait insérer des dispositions relatives aux consommateurs vulnérables, tels que les personnes âgées ou handicapées et les enfants. C'est notamment le cas dans la **directive relative aux pratiques commerciales déloyales** adoptée en 2005 et dans la **directive sur le crédit à la consommation** qui comprend des dispositions relatives au surendettement. La **directive sur les jouets** protège les jeunes consommateurs en interdisant les petits jouets qui pourraient être avalés ou les jouets qui contiennent des produits chimiques dangereux et des parfums. Nous en avons fait une priorité de la stratégie de protection des consommateurs pour la période 2007-2013.

Dans la **directive sur les armes et sur les catégories d'armes** à feu, les socialistes ont réussi à introduire une disposition interdisant aux jeunes de moins de 18 ans d'acquérir ou de posséder des armes à feu, sauf pour la chasse ou pour le tir. Ils ont besoin de l'autorisation de leurs parents ou doivent être sous la surveillance d'un parent ou d'un adulte titulaire d'un permis de port d'armes ou d'un permis de chasse en cours de validité.

➤ **Garantir un niveau élevé de sécurité des produits et des services**

Pour les socialistes, le premier objectif du marché unique est de garantir un niveau élevé de sécurité des produits et des services. En 2007, nous avons permis d'assurer une meilleure surveillance du marché et insisté pour l'établissement de **règles plus strictes en matière d'utilisation de la marque CE**, pour lesquelles la Commission doit encore présenter des propositions.

Nous essayons également d'arriver à un accord permettant d'améliorer la sécurité des jouets. Le groupe a présenté plusieurs résolutions demandant d'accroître la sécurité des services, qui sont actuellement examinées par la Commission. Nous avons renforcé les règles sur la commercialisation et la traçabilité des armes et des munitions, sur le contrôle renforcé des ventes d'armes par internet, sur l'informatisation et l'allongement à 20 ans de la conservation des données relatives aux armes et munitions, et avons ainsi contribué à prévenir des activités illégales.

➤ **Lancer la procédure en vue de mettre en place un mécanisme de recours collectif au niveau de l'UE**

Durant toute le mandat écoulé, le groupe a œuvré à la mise en place d'un mécanisme de recours collectif au niveau de l'UE. Après de longues discussions, nous avons finalement, en mai 2008, réuni une majorité en ce sens contre la droite et la Commission devrait présenter rapidement des propositions.

Nos prochains objectifs politiques

Nous continuerons à améliorer les droits des consommateurs dans tout le marché intérieur et nous veillerons à ce que ces droits soient correctement intégrés dans tous les marchés de biens et de services de l'Union européenne.

UNE NOURRITURE SAIN/DES RÈGLES CLAIRES AU PROFIT DES CONSOMMATEURS

En 2006, la Commission européenne a proposé de renforcer les règles applicables aux additifs et arômes alimentaires et d'harmoniser pour la première fois les règles communautaires applicables aux enzymes alimentaires. À l'époque, il y avait une douzaine de textes législatifs européens sur les additifs et arômes alimentaires. L'objectif était de rendre la législation plus claire et de l'adapter aux dernières connaissances scientifiques.

Les enzymes alimentaires utilisées comme auxiliaires technologiques ne sont pas couvertes par la législation communautaire et les lois en vigueur dans les États membres varient considérablement. Maintenant, des règles européennes harmonisées vont s'appliquer à l'évaluation, à l'autorisation et au contrôle des enzymes utilisées dans l'alimentation et une procédure normalisée d'autorisation s'appliquera aux additifs, aux arômes et aux enzymes.

En tant que colégislateurs, le Parlement européen et le Conseil sont arrivés à un accord sur des améliorations à la proposition initiale de la Commission. Les nouvelles dispositions assureront une meilleure protection de la santé et du consommateur et amélioreront la libre circulation des denrées alimentaires au sein de l'UE.

La première de ces réglementations établit une procédure simplifiée d'autorisation des additifs, arômes et enzymes alimentaires. D'autres propositions plus détaillées concernent chacune de ces catégories. Des listes de produits autorisés vont être dressées. Les conditions d'utilisation et les règles d'étiquetage seront arrêtées et, pour les arômes, des teneurs maximales de substances indésirables seront fixées. La Commission européenne gèrera la liste des produits approuvés, sous réserve d'évaluations du risque menées par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA).

Toutes les substances déjà commercialisées - quelque 300 additifs et 2 600 arômes - seront progressivement réévaluées. Les additifs, arômes et enzymes actuellement autorisés peuvent encore être commercialisés mais, après la mise à jour, les substances qui ne figureront pas sur la liste agréée seront interdites.

Nos succès

Une procédure unique d'autorisation au niveau de l'UE pour garantir un niveau élevé de protection du consommateur.

Améliorations obtenues:

- une procédure d'autorisation plus transparente;
- un niveau élevé de protection de la santé publique et du consommateur au cœur même de la législation;
- un délai suffisant pour une évaluation scientifique sérieuse des substances.

Nos succès

Les additifs alimentaires doivent être sûrs et apporter des avantages au consommateur. La législation prévoit que les additifs alimentaires (c'est-à-dire les édulcorants, les colorants, les conservateurs, les antioxydants, les émulsifiants, les gélifiants et les gaz d'emballage) ne peuvent être autorisés que s'ils sont sûrs, si leur utilisation répond à une nécessité technologique et n'induit pas le consommateur en erreur et s'ils présentent des avantages pour le consommateur. Les additifs seront interdits dans les denrées alimentaires non transformées et les édulcorants et colorants, à l'exception de ceux qui figureront expressément sur la liste européenne, seront interdits dans les aliments destinés aux nourrissons et aux jeunes enfants. Les États membres peuvent continuer à interdire l'utilisation de certains additifs alimentaires dans des denrées traditionnelles produites sur leur territoire.

Améliorations obtenues:

- un étiquetage spécifique pour les denrées contenant certains colorants ("teintures azoïques") qui constituent un risque pour la santé des enfants;
- l'approbation des additifs sur la base du principe de précaution;
- une attention particulière aux personnes souffrant d'allergies et aux autres groupes vulnérables;
- la prise en compte obligatoire des incidences sur l'environnement;
- la nécessité d'obtenir une nouvelle autorisation et de procéder à une nouvelle évaluation de la sécurité en cas de modification du processus de production, des matières premières utilisées ou de la taille des particules d'additifs en raison du recours aux nanotechnologies.

Arômes

Les producteurs de denrées alimentaires utilisent de nombreux arômes naturels et artificiels, dont environ 2 600 sont actuellement enregistrés.

Nos succès

Les socialistes ont œuvré en faveur d'une meilleure protection de la santé et des consommateurs et empêché qu'ils soient induits en erreur.

Améliorations obtenues:

- une attention particulière accordée aux effets des arômes sur les groupes vulnérables;
- des règles plus claires sur les teneurs maximales en "substances indésirables" qui peuvent être présentes dans les arômes en raison de leur présence naturelle dans les épices et plantes aromatiques;
- des dérogations très limitées, pour un très petit nombre de substances et sous certaines conditions, par exemple si les seuls ingrédients aromatisants sont des herbes fraîches, séchées ou surgelées ou des épices, comme c'est le cas dans certains plats traditionnels.
- des conditions plus strictes pour l'utilisation du terme "naturel" dans la description des arômes.

Enzymes

Les enzymes sont utilisées dans l'alimentation depuis des siècles, par exemple dans la boulangerie, la fabrication du fromage ou la brasserie. Elles jouent un rôle de plus en plus important dans l'industrie alimentaire et peuvent remplacer des produits chimiques. Il n'y avait jusqu'à présent aucune réglementation européenne commune sur les enzymes.

Comme dans le cas des additifs, l'utilisation des enzymes ne sera permise que si elles n'induisent pas le consommateur en erreur. Le compromis précise que cela peut être au niveau de la fraîcheur, de la nature et de la qualité des ingrédients ainsi que du caractère naturel du produit ou de sa qualité nutritionnelle.

Nos succès

Dans les négociations avec le Conseil, nous sommes arrivés à convaincre tous les acteurs de renforcer la protection du consommateur, d'accroître la transparence afin de permettre au consommateur de faire ses choix en connaissance de cause et d'introduire des dispositions accordant une attention particulière aux groupes vulnérables.

RÉDUIRE LE COÛT DES COMMUNICATIONS MOBILES

Règlement "Itinérance" I et II

Nos succès

Veiller à l'adoption d'une législation très favorable au consommateur face à la pression de l'industrie et à la résistance de l'aile droite du Parlement européen.

Le règlement "Itinérance", qui est entré en vigueur le 30 juin 2007, a ouvert une nouvelle ère dans les communications mobiles. Les citoyens voyageant dans l'UE pourront communiquer par-delà les frontières pour un prix abordable et transparent.

Les prix payés pour l'itinérance internationale ("roaming") au sein de l'UE sont plafonnés par un euro tarif sauf si le client choisit un paquet spécifique qui lui est proposé par un opérateur. Les prix de l'euro tarif ne peuvent dépasser 49 cents pour les appels donnés et 24 cents pour les appels reçus (hors TVA). Les consommateurs ont ainsi profité d'une baisse substantielle des coûts de l'itinérance, en payant parfois jusqu'à 3 ou 4 fois moins qu'auparavant.

En avril 2009, le législateur européen décida d'étendre le règlement encore plus loin. Le règlement tel qu'amendé réduit les prix du 'roaming' pour les appels, les messages textes et l'Internet à travers les téléphones mobiles.

Les prix que se facturent les opérateurs (prix de gros) pour des appels, des messages textes et des services de données sur des appareils mobiles sont également plafonnés pour les trois prochaines années, ce qui garantit que tous les opérateurs seront en mesure de proposer aux consommateurs des tarifs plus avantageux.

Le résultat de ces mesures, s'ajoutant aux réductions de prix antérieures au cours de la période 2007-2009, est une diminution continue des prix d'appels 'roaming' au cours des prochaines trois années.

Prix de l'euro tarif (hors TVA):

- appels émis 0,43 EUR; appels reçus 0,19 EUR en 2009
- appels émis 0,39 EUR; appels reçus 0,15 EUR en 2010
- appels émis 0,35 EUR; appels reçus 0,11 EUR en 2011

Envoyer des messages textes de l'étranger reviendra à un maximum de 11 cents à partir du 11 juillet 2009, réduisant ainsi par trois les prix en moyenne. Le coût des services de données roaming, tels que l'envoi de courriels et la navigation sur Internet, devrait également diminuer, dès lors que le législateur a introduit des limites maximales au niveau des prix de gros.

La transparence des coûts de roaming a été davantage renforcée pour les consommateurs. Depuis 2007, les consommateurs reçoivent un texto pendant le roaming, leur donnant des informations sur le prix qui leur serait facturé pour donner et pour recevoir des appels. Ils peuvent également demander des informations plus détaillées à travers un appel ou un texto. Le nouveau règlement introduira un système de transparence pour le roaming de données. Dès le 1 juillet 2010, tous les clients qui n'auront pas choisi une limite spécifique auprès d'un opérateur, se verront couper l'accès lorsque leur consommation avoisinera 50 euros afin d'éviter de mauvaises surprises lors de leurs futures factures.

Les domaines où nous avons joué un rôle moteur

Le groupe socialiste a joué un rôle essentiel dans cette bataille gagnée pour les consommateurs et a résisté sans faillir aux pressions de l'industrie et des États membres qui s'opposaient à l'adoption

de cette législation. Un abaissement substantiel des prix et une plus grande transparence constituaient les éléments essentiels de la position de notre groupe.

Nos prochains objectifs politiques

Le Groupe socialiste restera vigilant en surveillant le prix au détail des services internet, qui ne sont pas couverts par le règlement. Le groupe socialiste se félicite de voir que la Commission a entamé une révision du règlement "Itinérance" qui élargit son champ d'application afin de faire baisser le coût de l'itinérance pour les SMS, les MMS et le transfert de données. Tout en soutenant l'approche générale de la Commission sur cette révision du règlement, le groupe socialiste estime qu'il est possible de baisser davantage les prix. La transparence du coût de l'itinérance reste essentielle. Le groupe socialiste est également favorable à l'introduction d'une tarification à la seconde plutôt qu'à la minute, comme c'est actuellement le cas dans la plupart des États membres.

LES PRODUITS CHIMIQUES DANGEREUX

Le règlement sur l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), constitue un acte législatif majeur tant en ce qui concerne ses dimensions sociales et économiques que par ses implications sur la santé publique et la protection des travailleurs et de l'environnement.

Au cours des années 70, l'Union européenne a élaboré une directive de base visant à aligner les restrictions imposées par les États membres à la vente et à l'utilisation de certaines substances dangereuses. Pendant une trentaine d'années, cette directive a été modifiée régulièrement pour s'appliquer à de nouveaux produits chimiques considérés comme dangereux pour les consommateurs et l'environnement. Depuis 1981, les fabricants doivent tester et faire enregistrer les nouveaux produits chimiques qu'ils produisent ou importent pour les vendre dans l'UE. En 1998, les ministres de l'environnement ont demandé à la Commission de revoir complètement la directive afin d'accroître la protection des consommateurs et de l'environnement. En 2006, après trois années de négociations difficiles, le règlement REACH a été adopté, et l'Union européenne s'était ainsi dotée d'une nouvelle législation sur les produits chimiques. Le règlement est entré en vigueur le 1^{er} juin 2007.

ÉLÉMENTS PRINCIPAUX

Le système de tests en place précédemment était généralement considéré comme inefficace et manquant d'ambition. REACH fait passer la charge de la preuve sur les producteurs et les importateurs. Ils devront assumer leurs responsabilités sociales et environnementales en faisant enregistrer leurs produits, sous le contrôle d'une agence européenne.

Le règlement vise à informer les consommateurs des dangers que les produits chimiques peuvent présenter pour leur santé ou pour l'équilibre écologique de la planète. Il couvre environ 30 000 produits chimiques largement utilisés bien qu'il en existe en tout plus de 100 000.

REACH prévoit:

l'enregistrement des importations ou productions de produits chimiques d'au moins une tonne par an. La quantité d'informations à fournir dépend de la dangerosité de la substance, de la quantité produite ou importée et du degré d'exposition, en commençant avec les produits les plus dangereux et les tonnages les plus importants;

le partage des informations: il s'agit d'une exigence intégrée dans le règlement, avec des dérogations pour des raisons de confidentialité, si le coût est disproportionné ou si les entreprises ne parviennent pas à un accord sur les informations à partager;

une évaluation scientifique des incidences de ces substances sur la santé publique et sur l'environnement et l'évaluation des programmes de test proposés par les entreprises;

une procédure d'autorisation plus stricte pour les produits les plus dangereux. Les producteurs doivent prouver que les risques peuvent être maîtrisés, ce qui devrait les encourager à utiliser des produits de substitution moins nocifs;

un devoir de vigilance: il convient de veiller à ce que la production, l'importation et la vente de produits chimiques, ne compromette ni la santé publique ni l'environnement;

le bien-être des animaux: afin d'éviter la répétition inutile d'essais sur des animaux, les parties intéressées doivent enregistrer 45 jours à l'avance tout nouveau projet. Les informations sur la toxicité pour l'homme doivent, si possible, être obtenues par des moyens autres que les essais sur des vertébrés, en utilisant des techniques de substitution telles que les méthodes in vitro;

la création, depuis le 1^{er} juin 2008, d'une agence européenne chargée d'assurer l'enregistrement et le suivi de ces substances.

Les domaines où nous avons joué un rôle moteur

La procédure REACH est l'exemple type de la priorité donnée par le groupe socialiste à l'équilibre entre, d'une part, la compétitivité et le développement et, d'autre part, la protection du consommateur.

Dès le vote en première lecture, le groupe socialiste a soutenu les principes généraux que sont la responsabilité des entreprises pour les produits qu'elles commercialisent, le renversement de la charge de la preuve et le principe de substitution, afin de doter l'UE de règles qui sont uniques au monde dans le secteur des produits chimiques et qui protègent les intérêts généraux de l'Europe.

Le compromis du 30 novembre 2006 avec le Conseil a été approuvé au PE par 529 voix contre 98 et 24 abstentions. Le groupe socialiste a voté unanimement en faveur du compromis.

Nos prochains objectifs politiques

Le groupe socialiste continuera à suivre la mise en œuvre par les États membres de ce règlement essentiel sur la base des rapports réguliers de la Commission européenne.

DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ À DES PRIX ABORDABLES POUR TOUS LES CITOYENS

Nos succès

Un des grands succès engrangés au cours des dernières années par le groupe socialiste a été de remettre les consommateurs au centre de la réforme du marché intérieur de l'énergie et de s'attaquer à la question de la pauvreté énergétique. Dans le "paquet énergie", qui fut adopté par le Parlement européen lors de sa session d'avril 2009 et qui sera intégralement d'application à partir de 2011, le Parlement européen a repris les principales priorités du groupe socialiste: les consommateurs et la pauvreté énergétique.

Les domaines où nous avons joué un rôle moteur

Les amendements présentés par les socialistes ont renforcé la protection des consommateurs et la définition de la pauvreté énergétique. Les droits des consommateurs, la transparence et l'accès des consommateurs à l'information ont été améliorés par la mise en place de voies de recours. Des points de contact uniques devraient être mis en place à cet effet dans chaque État membre. Des informations claires et compréhensibles seront fournies aux consommateurs au sujet de leurs droits relatifs au secteur énergétique. La Commission devra fournir une "Liste de référence pour les consommateurs d'énergie" claire et concise, qui soit accessible et facile à utiliser, énumérant les droits des consommateurs d'énergie.

Un médiateur ou un organe indépendant pour les consommateurs est à mettre en place dans chaque Etat membre pour permettre la mise en place de mécanismes indépendants pour un traitement efficace des plaintes et résolution des conflits à l'amiable.

Le concept de "pauvreté énergétique" est reconnu dans la directive. Les Etats membres devront prendre les "mesures appropriées", tels que des Plans d'Action Energétiques Nationaux ou des avantages dans le cadre des systèmes de sécurité sociale, pour veiller à ce que le nombre de citoyens européens qui souffrent de pauvreté énergétique diminue en termes réels.

Dans le cadre des mesures de lutte contre la pauvreté énergétique, et afin de promouvoir l'efficacité énergétique, les Etats membres ou les autorités de régulation devraient avoir les moyens d'exiger des entreprises d'électricité qu'elles introduisent des formules tarifaires dans lesquelles le prix augmente pour des consommations plus élevées et de fournir des services de gestion énergétiques, ainsi que d'introduire des compteurs et des réseaux intelligents. En outre, les régulateurs nationaux auront le droit d'imposer des plafonds tarifaires dans les marchés non concurrentiels afin de protéger les consommateurs contre les abus du marché.

La nouvelle législation européenne assurera que chaque ménage au sein de l'UE soit équipé d'un compteur intelligent d'ici 2022. Ces compteurs feront en sorte que les consommateurs soient mieux à même de contrôler leur consommation énergétique ainsi que de réduire leurs dépenses en énergie.

Changer de fournisseur d'électricité deviendra plus facile et des délais sont fixés pour faciliter ce processus. Les consommateurs auront le droit de changer de fournisseur en trois semaines et sans frais supplémentaires, de recevoir le décompte final au plus tard six semaines après ce changement, d'obtenir toutes les données de consommation utiles, d'avoir droit à une compensation si les niveaux de qualité du service ne sont pas atteints, et de recevoir les informations sur leurs droits à travers les factures et les sites des sociétés. Tous les droits des consommateurs devraient être appliqués par les régulateurs nationaux. Les régulateurs nationaux disposent maintenant d'un nouvel instrument pour fixer des normes en matière de qualité du service fourni et d'assurer le suivi approprié.

Les régulateurs ont également le droit d'infliger des sanctions aux entreprises qui ne respectent pas les obligations de protection du consommateur.

Enfin, les socialistes ont introduit dans le plan de lutte contre la pauvreté énergétique **l'interdiction de "toute interruption de la fourniture d'énergie pour les "consommateurs**

vulnérables en période critique". Dans ce contexte, les Etats membres devront fournir une définition du consommateur vulnérable, qui pourra se référer à la pauvreté énergétique. Dans ce contexte, les Etats membres doivent fournir des définitions des consommateurs vulnérables et veiller au respect des droits et obligations vis-à-vis de ces consommateurs vulnérables.

Garantir un service universel pour l'électricité

La nouvelle législation obligera les Etats membres à garantir un service universel à tous les clients particuliers et, si nécessaire, à des entreprises de petite taille (moins de 50 employés et un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan de moins de 10 millions d'euros). Ces clients auront ainsi le droit d'être fournis en gaz et en électricité d'une qualité prédéfinie, à des prix raisonnables, clairement et facilement comparables, transparents et non-discriminatoires.

La réduction de la pauvreté énergétique a constitué une priorité socialiste tout au long de notre travail législatif. Notre rapporteur socialiste a insisté sur le fait que lorsque les Etats membres rédigent leurs plans d'action en vue de respecter les exigences de la directive sur l'efficacité énergétique des bâtiments, ils devront inclure des mesures pour soutenir les ménages exposés à un risque de pauvreté énergétique. Selon les experts, la meilleure façon d'affronter la pauvreté énergétique et les impacts sociaux des augmentations de prix de l'énergie est d'augmenter l'efficacité énergétique des bâtiments.

Nos prochains objectifs politiques

En tant que socialistes, nous resterons vigilants pour défendre les intérêts des consommateurs et lutter contre la pauvreté énergétique.

UNE LIBRE CIRCULATION AVEC PLUS DE SÉCURITÉ ET PLUS DE DROITS

• La deuxième génération du Système d'Information Schengen

La libre circulation est une liberté fondamentale et un des piliers de la citoyenneté de l'Union européenne. Une condition importante pour pouvoir exercer cette liberté est la sécurité des frontières extérieures et la possibilité, tant pour la police que pour la justice, d'agir efficacement par-delà les frontières.

L'élargissement de l'espace Schengen à dix nouveaux États membres en décembre 2007 a été rendu possible grâce à la définition d'un contrôle renforcé aux frontières qui, à partir de la fin de 2008, sera assuré de manière plus efficace par le "SIS II", la deuxième génération du Système d'Information Schengen pour les contrôles aux frontières, qui comportera des données biométriques ainsi que de nouveaux signalements en cas de mandats d'arrêts européens émis par les États membres et pour les personnes disparues ou recherchées et les véhicules volés.

Nos succès

Le groupe socialiste a approuvé une adoption rapide, en procédure de codécision, du règlement et de la décision créant cet instrument essentiel en obtenant un accord sur:

- l'introduction **d'exigences strictes relatives à la sécurité matérielle du système** et des données sensibles qui y figurent;
- la définition de normes élevées de protection des données personnelles et l'introduction de mécanismes de recours pour les personnes concernées;
- une **définition claire des autorités de contrôle aux frontières ayant accès au système** et la limitation de l'accès aux forces de l'ordre, par l'intermédiaire des autorités de contrôle aux frontières et sur la base d'une autorisation judiciaire;
- la création d'**une autorité européenne centralisée chargée de surveiller** le respect des règles de sécurité et de protection des données personnelles au niveau de l'UE.

En raison des retards considérables accumulés par la Commission dans les procédures d'appel d'offre et de passation des marchés, le SIS II ne deviendra opérationnel qu'en 2008. Le groupe socialiste continuera à faire pression sur la Commission et le Conseil pour veiller à ce que le système entre en vigueur comme prévu et pour qu'aucune modification n'y soit apportée sans la participation nécessaire du Parlement européen.

• Le système d'information sur les visas

La délivrance d'un visa reste une exigence nécessaire pour beaucoup de ressortissants de pays tiers qui veulent venir dans l'UE pour le tourisme, le travail ou les études. La mobilité par-delà les frontières extérieures est essentielle pour les échanges économiques, scientifiques et culturels et pour la coopération politique entre l'UE et les pays tiers. La politique en matière de visa est un instrument déterminant à cet égard.

Afin de simplifier les procédures pour les voyageurs de bonne foi tout en facilitant la gestion des flux migratoires, le groupe socialiste a négocié l'adoption en première lecture du règlement et de la décision créant le système d'information sur les visas (VIS), une base de données de tous les visas émis, comportant les données biométriques des titulaires de visas.

Nos succès

Lors de la négociation en codécision avec le Conseil, les socialistes ont obtenu:

- que **les motivations des refus d'entrée soient obligatoirement communiquées par écrit** et que des procédures de recours contre ces refus existent;
- que **des règles strictes en matière de protection des données** soient mises en place, notamment pour l'utilisation des données biométriques enregistrées sur les visas; ces données ne peuvent être utilisées que si des vérifications approfondies sont nécessaires pour s'assurer de l'identité du titulaire du visa;
- que **les forces de l'ordre aient accès au VIS** de manière indirecte pour le contrôle de l'immigration illégale et la lutte contre le terrorisme et le crime organisé, par l'intermédiaire

des autorités compétentes en matière de visa, en respectant des règles strictes et sur la base d'une autorisation judiciaire;

Pour le groupe socialiste, il est essentiel que l'entrée en vigueur du VIS s'accompagne de l'élaboration d'un nouveau code européen des visas, qui définisse des procédures claires et uniformes pour la délivrance des visas par les consulats des États membres et fixe pour les droits de visa un niveau équitable, identique pour tous. L'examen par le Conseil de la proposition de nouveau code des visas prend du retard. Le groupe socialiste continuera à exercer les pressions nécessaires pour atteindre cet autre objectif indispensable.

- **Les bonnes conditions d'admission de travailleurs hautement qualifiés: le système de carte bleue.**

Le système de carte bleue européenne, adopté par le PE en 2008, établit des conditions et critères communs pour l'admission dans l'UE de travailleurs hautement qualifiés en provenance de pays tiers.

Nos succès

L'emploi hautement qualifié constitue un avantage indéniable pour l'UE. Les socialistes ont amélioré le texte de la Commission par des amendements visant à protéger tant les travailleurs européens que les travailleurs migrants et à éviter une "fuite des cerveaux" des pays tiers, notamment:

- en garantissant **un niveau de salaire égal ou supérieur** à celui que percevrait un travailleur comparable dans le pays hôte;
- en exigeant **une expérience professionnelle d'au moins cinq ans** ou un diplôme universitaire reconnu;
- en permettant l'octroi de la carte bleue aux **ressortissants de pays tiers qui résident légalement dans un État membre**;
- en donnant au titulaire de la carte bleue qui aurait perdu son emploi un délai de 6 mois pour trouver **un autre emploi**.

- **Retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier**

Les propositions de la Commission visant à mettre en place des systèmes européens communs pour le retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier ont été très controversées et ont divisé l'opinion publique.

Les socialistes étaient particulièrement préoccupés par les éléments suivants:

- la durée maximale de détention (nous voulions la limiter à 3 mois);
- les conditions de détention;
- la priorité à donner aux retours volontaires;
- la définition du risque de fuite;
- la protection des mineurs;
- la situation particulière des personnes atteintes d'une maladie grave;
- la disponibilité de l'assistance judiciaire; ainsi que
- l'interdiction de réadmission.

Lors de l'examen de la proposition par le PE le rapporteur PPE-DE a conclu avec le Conseil un accord (que nous considérons inacceptable) et, en infraction avec la procédure parlementaire, a tenté d'empêcher que nos amendements ne soient soumis au vote de la plénière. Nous avons réussi à faire échouer ces manœuvres.

Tout en admettant la nécessité d'un système européen de gestion des admissions et des retours, le groupe socialiste a réalisé un travail considérable pour veiller **au respect des droits fondamentaux et de la dignité humaine et à la protection des personnes vulnérables et des mineurs**. Nos arguments, substantiels et cohérents, nous ont permis d'obtenir le soutien d'une majorité de progressistes du PE dans ce dossier difficile et controversé.

Des amendement socialistes fondamentaux ont été rejetés (PPE-DE et les libéraux ont voté contre) et le groupe s'est prononcé contre l'adoption de la directive, qui a été votée par une majorité de droite.

TRAVAILLER POUR LES RÉGIONS

La politique régionale est une des politiques européennes les moins controversées, non seulement parce qu'elle est clairement définie dans les traités, mais aussi parce qu'elle donne des résultats directs que les citoyens peuvent observer aux niveaux local, régional et national.

Dans le Parlement actuel, le principal objectif des députés socialistes a été l'adoption rapide pour les fonds régionaux de nouvelles règles conformes à nos priorités. Il s'agissait de tenir compte de l'expérience du passé, des défis mondiaux et des questions liées à l'élargissement. Malgré un accord général sur les principes politiques, nous avons dû nous concentrer sur la manière de les mettre en œuvre, sur la portée et les bénéficiaires des actions et sur les programmes et leur financement. À cet égard, nous avons basé notre action sur les politiques, valeurs et principes fondamentaux des socialistes: solidarité et justice sociale.

Le groupe socialiste a été favorable à une application rapide et effective du règlement du Conseil portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion. Nous avons mis l'accent sur le développement durable, la dimension urbaine, le rejet des "deux poids deux mesures", la délocalisation, les régions souffrant de handicaps naturels ou démographiques et les régions ultrapériphériques.

Un député socialiste a rédigé un rapport sur le Fonds européen de développement régional. Cela a permis d'élargir le champ d'application du règlement en incluant les zones urbaines et rurales, les zones dépendant de la pêche, les régions ultrapériphériques, les régions insulaires, les régions transfrontalières, les zones affectées par des handicaps naturels ou démographiques permanents et les zones de montagne.

Nous avons dans une large mesure atteint nos objectifs en matière de **financement adéquat, de protection de l'environnement, du principe de partenariat** et sur les priorités générales du groupe socialiste. Lors du vote final, nous avons vu que la compétitivité régionale et l'emploi étaient restés les éléments centraux du règlement et nous l'avons donc soutenu.

Le règlement relatif à un **groupement européen de coopération territoriale (GECT)** fait également partie du paquet législatif sur la cohésion. Le groupe socialiste a soutenu avec détermination l'objectif de la proposition de la Commission car il estime que cette proposition va renforcer la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale et contribuer à assurer la cohésion sociale, économique et territoriale.

Le groupe socialiste est favorable à la **mise en place d'un fonds de cohésion pour les États membres périphériques et insulaires** dont le développement souffre de handicaps naturels et démographiques. Nous avons veillé à ce que ce règlement soit conforme aux dispositions des traités et s'intègre dans les stratégies de Lisbonne et de Göteborg. Nous avons également voulu adapter les dispositions existantes aux nécessités d'une UE élargie en tenant compte de l'importance particulière de ces fonds dans la période 2007-2013, pendant laquelle plus la moitié des États membres devraient en bénéficier.

Nous avons également suivi de près le **Fonds de solidarité de l'Union européenne**, qui établit des règles sur l'aide en cas de catastrophes naturelles, de catastrophes industrielles et technologiques, d'urgences de santé publique et d'actes de terrorisme. Nous avons œuvré en faveur d'une **utilisation plus transparente du fonds de solidarité en abaissant le seuil d'intervention et en abolissant les critères régionaux complexes.**

Le coordinateur du groupe socialiste a rédigé le rapport final sur les orientations stratégiques communautaires 2007-2013 ("Une politique de cohésion pour soutenir la croissance et l'emploi"). L'objectif était de dynamiser le contenu stratégique de la politique de cohésion et de renforcer les synergies avec la stratégie de Lisbonne renouvelée. Ce rapport a été adopté à la quasi-unanimité par la Commission du développement régional. Nous avons veillé à ce que le PE donne le plus rapidement possible son accord, afin que ces orientations puissent aider les gouvernements à préparer leurs programmes nationaux pour la période 2007-2013.

Enfin, un rapport socialiste d'initiative sur les meilleures pratiques dans le domaine de la politique régionale et les obstacles à l'utilisation des Fonds structurels a recommandé les mesures nécessaires pour mieux programmer, analyser, appliquer, évaluer, améliorer et échanger les projets en matière de politique régionale.

Résultats du vote

Un résultat indicatif montre comment **nous avons imposé, surtout à nos rivaux conservateurs, nos priorités politiques en matière de cohésion et de développement régional**, ce qui a donné un vote quasi unanime en plénière sur la résolution du Parlement européen relative aux orientations stratégiques communautaires 2007-2013.

	Pour	%	Contre	%	Abstentions	%
PPE-DE	244	99,6	0	0	1	0,4
PSE	176	100	0	0	0	0
ADLE	77	100	0	0	0	0
V/ALE	39	99,2	0	0	1	0,8
GUE	1	3	8	24,2	24	72,8

Nos succès

Les membres socialistes de la Commission du développement régional ont suivi de près les évolutions aux niveaux local et global et leurs incidences sur les perspectives d'avenir des citoyens, sur la cohésion économique et sociale et sur la croissance régionale. Nous avons apporté une contribution positive fondamentale à toutes les étapes de la programmation et de la mise en oeuvre de cette politique, ce qui a obligé nos adversaires politiques à s'aligner sur les lignes de force de nos priorités en matière de cohésion économique et sociale.

Dans la situation actuelle, avec les bouleversements provoqués récemment par la **crise économique internationale**, des membres du groupe socialiste ont été rapporteurs ou rédacteurs pour des propositions visant à modifier les réglementations générales et spécifiques applicables aux fonds structurels afin de permettre **l'adoption de mesures rapides et directes, la simplification des règles, une disponibilité plus rapide des liquidités et des paiements anticipés**, en vue d'améliorer le potentiel de croissance à long terme de l'Europe.

Nos prochains objectifs politiques

Notre famille politique a "inventé" et soutenu l'idée de mettre en oeuvre la politique régionale et la politique de cohésion dans toutes les étapes de l'intégration européenne. Un développement équilibré et cohérent de toutes les régions européennes et l'élimination des disparités restent nos objectifs, surtout dans cette période caractérisée par une instabilité au niveau mondial et des problèmes croissants en matière de préservation de l'environnement, de ressources énergétiques, de croissance économique et de cohésion sociale.

La politique régionale et de cohésion, avec ses effets directs sur l'économie réelle, est un instrument efficace et indispensable que nous voulons développer et appliquer à l'avenir en prenant en considération les besoins concrets de toutes les régions européennes et les règles de bonne gestion financière de l'argent des contribuables.

UTILISER AU MIEUX L'ARGENT DES CONTRIBUABLES

Le groupe socialiste est, plus que tout autre groupe politique du Parlement européen, conscient du fait que les contribuables ont dû fournir un dur labeur pour chaque euro dépensé par l'Union européenne. L'utilisation des fonds publics doit donc être justifiée, transparente et à l'avantage du contribuable.

Le groupe socialiste continue de lutter pour réaliser cet objectif.

La transparence dans l'utilisation des fonds de l'UE

Le groupe socialiste a été à l'origine des demandes d'information complète du public sur les bénéficiaires des fonds européens.

C'est grâce à l'action du Groupe Socialiste que le nouveau règlement financier exige la publication de la liste des bénéficiaires de l'argent des contribuables européens. D'autres groupes politiques, et en particulier le PPE-DE, ont tenté de limiter l'accès à cette information, mais les Socialistes ont emporté le vote - et depuis mai 2009, la liste de tous les bénéficiaires de subventions agricoles a été publiée par leurs autorités nationales respectives.

Le contrôle de l'utilisation des fonds de l'UE

Le groupe socialiste est particulièrement soucieux de garantir une gestion financière saine et efficace. Le Parlement dispose du pouvoir de donner décharge à la Commission et aux autres institutions de l'UE pour leur gestion financière. Même si décharge a été donnée à la Commission pour les dernières années, le **groupe socialiste a insisté sur la poursuite de l'amélioration de la gestion financière.**

Les domaines concernés sont notamment:

- les **fonds structurels**, pour lesquels la Cour des comptes a constaté un taux d'erreur de 12 % de paiements indus. Le groupe socialiste a immédiatement coopéré avec toutes les parties intéressées pour élaborer un plan d'action sur l'utilisation des fonds structurels. Il permettra d'améliorer les mécanismes de contrôle de premier niveau dans les États membres, s'attaquant ainsi à la principale cause du taux élevé d'erreurs;
- les **fonds agricoles** (le groupe socialiste est à l'initiative des demandes de mise en œuvre complète du système intégré de gestion et de contrôle (SIGC), qui permet aux États membres de gérer les fonds agricoles avec un taux d'erreur très faible);
- les **programmes cadres de recherche** (lorsqu'il s'est avéré en 2006/2007 qu'il y avait de graves problèmes de gestion, le groupe socialiste a immédiatement pris des mesures pour s'assurer que la Commission mette en place un plan d'action visant à améliorer le contrôle et la gestion financière. Les premiers résultats en sont maintenant visibles);
- les **actions extérieures** (le groupe socialiste insiste pour que, lorsque des fonds européens sont utilisés dans le reste du monde, les valeurs européennes soient mises en avant. Nous insistons sur la visibilité, sur la fixation d'orientations politiques de l'UE aux programmes d'assistance et sur un plein contrôle de l'UE sur l'utilisation des fonds).

Le groupe socialiste était responsable de la décharge pour le budget 2006 de l'UE (rapport adopté en avril 2008) ainsi que de la décharge du Parlement européen pour l'exercice 2007 (rapport adopté en avril 2009).

Face à la crise financière actuelle, le Groupe Socialiste a une conscience de plus en plus aiguë de la nécessité de simplifier les démarches pour l'obtention et l'exécution des fonds alloués à la Politique de Cohésion et de l'Agriculture. Par conséquent, lors du vote sur les rapports relatifs à la décharge, en avril 2009, le Groupe Socialiste s'est prononcé en faveur d'une simplification de l'accès à ces fonds et de leur mise en place. Le rapport coût-bénéfices des contrôles devrait prendre de plus en plus d'importance car il n'est pas acceptable que les contrôles soient plus coûteux que les bénéfices réels qu'ils apportent et ils ne devraient pas entraver l'utilisation des fonds qui sont plus que jamais nécessaires pour soutenir la sortie de la crise actuelle.

Le Groupe Socialiste a été la force motrice pour instaurer un statut commun à tous les députés et un statut pour les assistants parlementaires. Après de longues années de négociations, nous avons finalement réussi à garantir un traitement égal à tous les députés ainsi que des conditions décentes de travail et de couverture sociale à tous les assistants parlementaires.

Lors du vote d'avril 2009 sur la décharge du Parlement Européen, le Groupe Socialiste a dit avec force que l'argent des contribuables ne devrait pas servir à assainir les comptes du fonds de pensions complémentaire volontaire des députés.

Investir pour l'avenir: des exemples de dépenses efficaces

Favoriser le dialogue social au niveau de l'UE

Le groupe socialiste est fermement convaincu que le succès de la stratégie de Lisbonne dépend entre autres d'un dialogue social fort et dynamique tant au niveau national qu'au niveau européen. À la suite de fortes pressions exercées par notre groupe politique, la Commission européenne a finalement décidé de présenter pendant l'été 2008 une communication importante intitulée: "Un agenda social renouvelé: opportunités, accès et solidarité dans l'Europe du XXIe siècle", qui comportait une série de mesures bienvenues et un appel clair et univoque aux partenaires sociaux pour qu'ils s'impliquent davantage dans l'élaboration de la politique sociale de l'UE.

Nous pensons que, pour atteindre cet objectif, les syndicats doivent bénéficier d'un soutien plein et entier, afin de leur donner les moyens de réellement participer aux négociations, de lancer des campagnes publiques, de développer leur expertise et d'améliorer la formation de leurs membres, etc. ce qui leur permettra de faire entendre leur voix.

À de nombreuses occasions, les membres du groupe socialiste ont demandé un financement meilleur et plus approprié pour les activités syndicales au niveau de l'UE. Mais une forte coalition de membres libéraux et PPE ont toujours réussi à nous empêcher d'atteindre cet objectif légitime. Le dernier exemple en date remonte au vote sur le budget 2009, deux mois après la publication de la communication de la Commission européenne évoquée ci-dessus.

Résultats du vote

Votes par appel nominal sur le rapport Haug - budget 2009 - section Commission, le 23 octobre 2008

Ligne budgétaire: "Préconsultations syndicales"

(Augmenter les crédits pour le budget 2009 au-delà du montant proposé par la Commission européenne afin de le porter au moins au niveau du budget 2008, compte tenu de l'inflation)

	pour	%	contre	%	abstentions	%
PPE-DE	11	49%	209	94,5%	1	0,4%
PSE	162	99,3%	1	0,7%	-	
ADLE	9	12,1%	65	87,8%	-	
VERTS	33	97%	-		1	3%
GUE	24	96%	1	4%	-	

Ligne budgétaire: "Relations industrielles et dialogue social"

(Augmenter les crédits pour le budget 2009 au-delà du montant proposé par la Commission européenne afin de le porter au moins au niveau du budget 2008, compte tenu de l'inflation)

	pour	%	contre	%	abstentions	%
PPE-DE	1	0,4%	217	99,5%	-	
PSE	162	98,7%	2	1,3%	-	
ADLE	8	10,8%	66	89,2%	-	
VERTS	30	85%	4	11,4%	1	2,8%
GUE	24	96%	1	4%	-	

Ligne budgétaire: "Actions de formation et d'information en faveur des organisations de travailleurs"

(Augmenter les crédits pour le budget 2009 au-delà du montant proposé par la Commission européenne afin de le porter au moins au niveau du budget 2008, compte tenu de l'inflation)

	pour	%	contre	%	abstentions	%
--	------	---	--------	---	-------------	---

PPE-DE	3	1,4%	217	98,6%	-	
PSE	162	99,3%	1	0,7%	-	
ADLE	8	10,8%	66	89,1%	-	
VERTS	-		33	97%	1	3%
GUE	24	96%	1	4%	-	

Ligne budgétaire: "Information, consultation et participation des représentants des entreprises"
(Augmenter les crédits pour le budget 2009 au-delà du montant proposé par la Commission européenne afin de le porter au moins au niveau du budget 2008, compte tenu de l'inflation)

	pour	%	contre	%	abstentions	%
PPE-DE	3	1,3%	214	98,6%	-	
PSE	165	100%	-		-	
ADLE	9	12,3%	64	87,6%		
VERTS	-		35	97,2%	1	2,7%
GUE	24	96%	1	4%	-	

Ligne budgétaire: "EURES (réseau européen de services)"
(Augmenter les crédits pour le budget 2009 au-delà du montant proposé par la Commission européenne afin de le porter au moins au niveau du budget 2008, compte tenu de l'inflation)

	pour	%	contre	%	abstentions	%
PPE-DE	3	1,3%	218	98,6%	-	
PSE	163	100%	-		-	
ADLE	7	9,8%	64	90,1%	-	
VERTS	1	2,7%	34	94,4%	1	2,7%
GUE	25	100%	-	-	-	

- L'Union européenne en tant qu'acteur mondial: propager la paix, la stabilité et le développement durable au-delà de nos frontières

Afin d'améliorer les processus de décision dans les affaires étrangères, les socialistes se sont engagés fermement en faveur de la mise sur pied d'un réseau de prévention des conflits. Aujourd'hui, son rôle est pleinement reconnu dans le budget européen.

Afin de lutter contre la pauvreté et de prévenir les conflits provoqués par les changements climatiques, le groupe socialiste a veillé à ce que de nouveaux fonds soient disponibles pour renforcer la coopération entre pays en développement dans la gestion de l'eau.

Les socialistes ont lancé une initiative visant à lutter contre le trafic des armes de petit calibre. Trois ans plus tard, ce projet est devenu un tel succès qu'une ligne budgétaire spécifique a été créée en 2008 afin de pérenniser cette action.

- Galileo

Galileo constitue un grand projet industriel européen qui facilitera la vie quotidienne des citoyens. D'ici 2013, il dotera l'UE d'un système de navigation par satellite qui offrira une large gamme de services autres que le voyage, notamment les communications et l'observation de la Terre.

Contrairement au système des États-Unis, Galileo sera géré par des autorités civiles et aura une fiabilité élevée. Ce sera le premier grand projet industriel de l'Union européenne à 27 États, qui apportera à l'ensemble de l'Union nombre d'innovations technologiques et de créations d'emplois.

Depuis que la Commission a proposé Galileo en 1999, les députés socialistes ont joué un rôle déterminant et ont à toutes les étapes apporté leur soutien au projet. Ils ont été à l'origine des efforts déployés en 2001 et 2002 pour préserver le caractère européen du projet, alors que

d'autres préféraient une approche intergouvernementale et diplomatique moins efficace. Plus récemment, ils ont joué un rôle moteur dans l'examen parlementaire des textes sur lesquels repose le projet.

Enfin, lorsque le moment est venu de démêler les aspects financiers du projet et que les ministres des finances de certains États membres ont plaidé pour un financement intergouvernemental, les députés socialistes ont, à l'unanimité, insisté sur un financement communautaire, qui est seul à offrir la garantie de progrès rapides pour un projet qui aura coûté 3,4 milliards d'euros en 2013. Après de longues négociations, ils sont parvenus à convaincre les ministres des finances de libérer les fonds européens nécessaires en ayant en partie recours aux fonds inutilisés du budget 2007.

Avec les socialistes, l'Europe de l'avenir, l'Europe de l'innovation, peut avancer.

- L'éducation et la formation tout au long de la vie: Erasmus, Leonardo, Comenius ... Donner vie à l'Europe de la formation et favoriser les échanges.

Les députés socialistes ont joué un rôle moteur pour accroître le financement du programme 2007-2013 pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. Un milliard d'euros seront affectés chaque année à ce programme. Cela permettra à plus de 222 000 jeunes d'étudier à l'étranger dans le cadre du programme Erasmus. 70 000 autres jeunes bénéficieront d'une formation professionnelle et quelque 1 400 formateurs d'adultes participeront à des programmes de mobilité.

Les membres du groupe socialiste veulent que ces mesures profitent à un plus grand nombre. Ils ont persuadé la Commission européenne d'essayer de nouveaux concepts tels que un Erasmus pour les apprentis, un Erasmus pour les jeunes entrepreneurs et un Erasmus pour les écoles secondaires. Ces essais deviendront bientôt des programmes à plus long terme avec des budgets annuels plus importants.

- Soutien pour les petites et moyennes entreprises et pour les très petites entreprises

En Europe, l'artisanat et les petites et moyennes entreprises représentent plus de 90 % des emplois. Durant tout le mandat 2004-2009, les députés socialistes ont avancé de nouvelles idées pour veiller à ce que l'Europe prenne mieux en compte la nature de ces entreprises et adapte ses politiques à leurs besoins. Les députés socialistes ont aussi présenté des propositions novatrices sur le tutorat, le capital-risque, les garanties d'emprunts et la promotion d'une innovation respectueuse de l'environnement.

ENCOURAGER LA DIVERSITÉ ET LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DANS LES MÉDIAS

Dans une époque caractérisée par l'évolution rapide du monde des médias, par des technologies en mutation et par la concentration croissante de la propriété des médias aux mains d'un petit nombre de groupes puissants, le groupe socialiste a fait preuve de vigilance pour défendre la diversité, s'opposer à la concentration excessive de la propriété, favoriser l'accès aux nouvelles formes de communication et veiller à ce que les médias - y compris les nouveaux médias - répondent aux besoins et aux préoccupations des Européens.

En décembre 2005, la Commission européenne a proposé une mise à jour de la directive "Télévision sans frontières". Au cours de l'examen de ce texte par le PE (adopté en décembre 2006), le groupe socialiste a obtenu, par ses amendements, trois améliorations fondamentales:

- de nouvelles sauvegardes pour le pluralisme des médias, qui garantissent aux consommateurs un large choix de contenus reflétant différents points de vue et différentes cultures;
- l'obligation, pour les gouvernements européens, de veiller à ce que les services audiovisuels soient progressivement rendus accessibles aux personnes souffrant de handicaps auditifs ou visuels;
- un système européen de signalisation, d'évaluation et de filtrage donnant aux parents et autres responsables plus de contrôle sur les programmes à contenu pornographique ou violent.

Le groupe socialiste a également pris l'initiative d'un rapport parlementaire sur la concentration et le pluralisme dans les médias dans l'UE, élaboré par Marianne MIKKO (PSE Estonie) et adopté par le Parlement européen en septembre 2008.

Au cours des dernières années, on a assisté à une prolifération de nouveaux médias commerciaux (notamment radios et télévisions). Le nombre d'entreprises de média a pourtant diminué car de plus en plus de sociétés indépendantes sont passées sous le contrôle de quelques grands groupes. Sur la base du rapport MIKKO, le Parlement européen a demandé:

- la divulgation complète de la propriété des médias, afin d'éviter la confusion dangereuse entre propriété des médias et pouvoir politique (comme on le voit -c'est le cas le plus connu- en Italie avec Berlusconi);
- une série de mesures visant à améliorer la qualité des médias, par exemple en assurant l'indépendance journalistique et éditoriale par des garanties appropriées ou en aidant les services publics de diffusion de grande qualité;
- l'amélioration des conditions de travail des journalistes.

La division dans l'autre camp

Divisions au sein de la droite: le groupe PPE-DE s'est opposé à l'essentiel du contenu du rapport, notamment au passage musclé sur la concentration de la propriété des médias ainsi qu'à la nécessaire indépendance des médias vis-à-vis du pouvoir politique. Une résolution du groupe socialiste, qui a reçu l'appui des libéraux et des verts, a été adoptée par 307 voix contre 262 en septembre 2008, contre l'opposition du groupe PPE-DE, isolé, dont la faible résolution alternative a été rejetée à plate couture.

Nos prochains objectifs politiques

Le groupe socialiste continuera à œuvrer pour plus de transparence dans la propriété des médias, à lutter contre les monopoles, à réclamer des normes journalistiques plus élevées et à soutenir les services publics de diffusion de grande qualité, ainsi qu'à se battre contre la précarité des conditions de travail dans le secteur des médias. Nous défendrons un modèle audiovisuel européen basé sur la coexistence des diffuseurs publics et privés, afin de sauvegarder le pluralisme, de défendre la liberté d'expression, l'accès du public à de nouveaux services (tels que la vidéo à la demande) et de veiller à l'existence d'un espace pour les contenus à haute valeur culturelle et économique.

FAIRE FACE AUX DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les engagements de l'UE en matière de changement climatique

En 2007, l'Union européenne s'est fixé l'objectif ambitieux de réduire de 20 % ses émissions de carbone d'ici 2020. L'Union européenne s'est également engagée, si un accord international "post-Kyoto" est conclu à la conférence des Nations unies de Copenhague en décembre 2009, à réduire de 30 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020.

L'Union européenne s'est en outre engagée à accroître l'utilisation des énergies renouvelables de 20% d'ici 2020 dont 10 % d'énergie renouvelable dans les transports.

Le PE et le Conseil adoptent les législations destinées à honorer les engagements pris en matière de changement climatique.

En 2008, le PE et le Conseil ont adopté des actes législatifs qui permettront d'atteindre ces objectifs et de montrer au monde que l'Europe est un partenaire responsable et crédible. Le paquet "Changement climatique" adopté par l'UE est le plus ambitieux au monde. Aucun autre pays n'a fixé d'objectifs juridiquement contraignants pour la réduction des émissions sur la période 2013-2020.

Le groupe socialiste du Parlement européen a contribué à élaborer un accord équilibré entre, d'une part, la nécessité de mettre l'Europe à la pointe de la lutte contre le changement climatique, qui constitue une menace gravissime pour l'humanité et, d'autre part, la réduction de notre dépendance énergétique. **Atteindre un équilibre entre la protection de l'environnement et la protection de l'emploi** grâce à une croissance économique durable et des investissements dans les sources d'énergie de substitution, voilà notre formule gagnante.

Les succès socialistes dans le paquet "Changement climatique"

Système d'échange des quotas d'émissions

- Un plafond harmonisé et décroissant a été mis en place. Il permettra d'atteindre les objectifs d'émission de carbone fixés par l'UE.
- Un montant plus élevé des recettes dégagées par la mise aux enchères des quotas sera affecté à la création d'emplois "verts" et "intelligents" et à la formation pour ces emplois, à la recherche et développement dans les sources d'énergie renouvelable et à aider les pays en développement à s'adapter aux défis du changement climatique.
- Toutes les industries devront faire un effort pour réduire les émissions et, dans certains secteurs à fortes émissions de composés carbonés, les entreprises recevront une aide (quotas gratuits) pour faciliter le processus de transition.

Répartition de l'effort:

- Les États membres devront atteindre leur objectif de réduction de 20 % des émissions pour 2020, mais également fixer pour 2050 un objectif de 80 %. Le système tout entier repose sur la répartition de l'effort entre tous les pays, afin de réduire les émissions en fonction de la capacité à le faire.
- Le PE a introduit un système de pénalité pour les États membres qui n'en font pas assez: si un État membre ne respecte pas son objectif annuel, l'objectif fixé pour l'année suivante sera encore plus exigeant.

Les sources d'énergie renouvelables

- Des mesures incitatives, visant à accroître l'intérêt pour les sources d'énergie renouvelables, ont été mises en place. Elles contribueront à créer 1,6 millions d'emplois "verts" dans ce secteur d'ici 2020.
- La production des biocarburants devra respecter des critères de durabilité qui garantiront aux travailleurs des normes sociales décentes, donneront aux communautés locales produisant les biocarburants un prix équitable et n'auront d'influence négative ni sur les prix des denrées ni sur les forêts tropicales humides.
- Les mesures incitatives à l'acceptation des nouvelles technologies et au développement de biocarburants de deuxième génération seront encouragées.
- Des voitures électriques seront mises au point avec différents types de sources d'énergie renouvelables.

Voitures et émissions de CO₂

- Les constructeurs automobiles sont encouragés à adapter leur production vers des voitures plus propres et moins polluantes.
- D'ici 2020, les constructeurs automobiles produiront des voitures qui n'émettront en moyenne que 95g/km de CO₂.

Résultats du vote sur le paquet (17 décembre 2008)

Système d'échange des quotas 610 pour, 60 contre, 29 abstentions

	pour	contre	abstentions
PPE-DE	224	29	4
PSE	195	0	0
ADLE	86	0	2
VERTS	37	0	0
GUE	30	4	4

Sur cette question extrêmement importante, le groupe socialiste a été le plus cohérent pour permettre l'adoption de la résolution (qui avait le soutien des verts). Le groupe PPE-DE s'est divisé - Niebler, de la commission ITRE, a voté contre la proposition.

Répartition de l'effort: 555 pour, 93 contre, 60 abstentions

	pour	contre	abstentions
PPE-DE	252	3	6
PSE	181	11	7
ADLE	87	0	0
VERTS	1	37	1
GUE	0	11	27

Les verts ont voté contre leur propre rapporteur (HASSI) et le groupe GUE s'est abstenu sur la résolution finale, ce qui démontre leur manque de maturité ou leur refus d'assumer leur responsabilité politique.

Énergies renouvelables

635 pour, 25 contre, 25 abstentions

	pour	contre	abstentions
PPE-DE	235	4	6
PSE	199	0	0
ADLE	86	0	0
VERTS	37	0	0
GUE	32	3	3

Division (mineure) au centre droit. Ouzki (président de la commission ENVI s'est abstenu !!!) Les fascistes et les anti-européens ont voté contre. Le centre gauche (groupe socialiste, libéraux et verts) ont soutenu le compromis. Les socialistes constituent le groupe le plus soudé.

VOITURES/CO₂

559 pour, 90 contre, 60 abstentions

	pour	contre	abstentions
PPE-DE	247	2	12
PSE	175	5	20
ADLE	84	5	1
VERTS	2	0	37
GUE	0	28	10

Il s'agissait probablement de la mesure la plus controversée de tout le paquet. Le rapporteur Guido Sacconi (PSE, Italie), qui menait notre groupe, a réussi à rassembler une large majorité au sein du PE pour faire passer un compromis à la fois équilibré et ambitieux qui révolutionnera l'industrie automobile et contribuera à en faire une industrie innovante et propre du XXI^e siècle.

Nos succès

Le groupe socialiste a toujours adopté une approche cohérente et responsable face à la question des changements climatiques.

Contrairement au centre droit, nous avons utilisé notre force pour faire en sorte que les propositions respectent un bon équilibre entre la lutte contre les changements climatiques, l'aide à apporter à l'industrie européenne pour qu'elle s'adapte au défi que constitue ce changement et la protection des emplois et de la compétitivité européenne. C'est particulièrement important en ces temps difficiles.

Nos prochains objectifs politiques

1. Obtenir un accord international à Copenhague pour lutter contre les changements climatiques après 2012.
2. Veiller à ce que l'Union européenne soit en mesure de réduire de 30 % ses émissions de CO₂ d'ici 2020 dans le cadre des accords internationaux.
3. Le manifeste 2009 du PSE a fait du sauvetage de notre planète une question prioritaire pour les élections. Nos ambitions sont:
 - de respecter nos objectifs de réduction des émissions de CO₂ et de développer pour l'Europe une énergie durable, indépendante et sûre;
 - d'investir dans une croissance "verte" et "intelligente";
 - d'agir à tous les niveaux pour que les citoyens soient en mesure de répondre au défi que constitue le changement climatique d'une manière équitable et efficace en termes de coût;
 - d'être leaders au niveau mondial afin de trouver des solutions équitables tant pour les pays industrialisés que pour les pays en développement.

SUCCÈS DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE AGRICOLE

L'évaluation de la politique agricole, aussi appelée "Bilan de santé de la politique agricole commune (PAC)" avait pour objectifs:

- d'**évaluer** et de poursuivre la grande réforme de la PAC de 2003;
- de **préparer** la PAC à de nouveaux défis tels que le changement climatique, la gestion de l'eau et les bioénergies;
- d'adapter la PAC aux règles du commerce international (OMC).

Ce bilan de santé a essentiellement entraîné des modifications dans trois domaines:

- le **régime d'aides directes** - soutien aux agriculteurs, qui est le premier pilier de la PAC;
- les **instruments de marché** - intervention publique, quotas laitiers, mise en jachère et restitutions à l'exportation;
- la **politique de développement rural** (le deuxième pilier de la PAC), afin de répondre aux nouveaux défis.

Le groupe socialiste a joué un rôle essentiel dans ce dossier. Il a exposé sa stratégie dans un document intitulé "*L'agriculture et le monde rural: faire face au présent pour préparer l'avenir*", adopté à Madrid en octobre 2007. Cette stratégie a été à la base de toutes les négociations sur le bilan de santé de la PAC. Le rapporteur pour ce paquet législatif était Luis Manuel Capoulas Santos, membre du groupe socialiste et porte-parole du groupe à la Commission de l'agriculture du PE. Vu l'importance du dossier, la présidence française a traité le Parlement européen et le Conseil sur un pied d'égalité, même s'il n'y avait formellement aucune procédure de codécision.

Les socialistes ont mené les efforts visant à contrer la position libérale de la Commission européenne en recherchant un bon équilibre entre, d'une part, l'adaptation de la PAC aux nouveaux défis et au contexte international et, d'autre part, la protection des agriculteurs et de l'environnement.

Le résultat, dont les détails figurent ci-dessous, a été le suivant:

1. la proposition sur les aides directes a été adoptée par deux tiers des votants (441 sur 660);
2. la proposition sur les instruments de marché a été adoptée par 383 des 636 votants (60 %);
3. la proposition sur le développement rural a été adoptée par 510 des 644 votants (79%).

1. AIDES DIRECTES

Un certain nombre de décisions fondamentales ont été prises.

CONTRIBUTION AUX SECTEURS CONNAISSANT DES PROBLÈMES SPÉCIFIQUES

Les socialistes ont réussi à donner aux États membres plus de souplesse dans l'utilisation d'un maximum de dix pour cent des fonds, afin de répondre à des problèmes spécifiques, par exemple dans les secteurs bovin, laitier, ovin ou caprin.

Le Conseil n'a pas accepté la proposition socialiste de donner cinq pour cent supplémentaires pour l'assurance contre les maladies végétales ou animales, les risques climatiques et les catastrophes naturelles.

➤ Aides couplées et découplées

La réforme de la PAC de 2003 a introduit le "découplage" des paiements directs aux agriculteurs, c'est-à-dire la suppression du lien entre ces paiements et une production particulière. Elle permet toutefois aux États membres de maintenir le "couplage" pour certains paiements, c'est-à-dire de continuer à les lier à la production pour certains secteurs vulnérables.

Avec l'aide des autres groupes politiques et du Conseil, les socialistes ont limité la libéralisation à outrance des marchés proposée par la Commission européenne. Elle voulait mettre fin aux derniers paiements couplés et les intégrer dans le Régime de paiement unique (RPU).

Dans l'accord final, la prime à la vache allaitante et les primes pour les ovins et les caprins ne sont pas soumises à la règle générale du découplage intégral de l'aide. Pour d'autres secteurs, le découplage intégral a été rendu plus progressif.

➤ **Conditionnalité de l'aide**

Les socialistes ont souligné la nécessité de subordonner les aides agricoles au respect de normes de protection de l'environnement, de bien-être animal et de qualité alimentaire. Les agriculteurs qui ne respectent pas ces normes risquent une réduction des aides.

2. INSTRUMENTS DE MARCHÉ

Les instruments actuels de soutien des marchés, conçus pour les six États membres fondateurs, doivent être adaptés à une Europe des 27 en raison de la surproduction et d'un environnement mondial complètement différent.

La Commission voulait tout d'abord mettre un terme à toute intervention dans la plupart des secteurs, mais les socialistes sont parvenus à faire rejeter cette approche de libéralisation totale.

L'accord final maintient la base juridique du régime d'intervention, notamment pour le blé dur, le riz, l'orge et le sorgho. Le mécanisme d'intervention est également maintenu dans le secteur laitier, avec des achats à l'intervention pouvant aller jusqu'à 30 000 tonnes de beurre et 109 000 tonnes de lait en poudre.

➤ **Quotas laitiers**

Dès le départ, les socialistes ont souligné qu'il était nécessaire de garantir un atterrissage en douceur du régime des quotas laitiers dont la suppression est envisagée pour 2015. L'accord final prévoit entre 2009 et 2014 cinq augmentations annuelles des quotas à raison de un pour cent. En outre, des mesures de soutien aux producteurs susceptibles d'être affectés par l'augmentation des quotas sont mises en place. Certains États membres bénéficient d'une certaine souplesse, par exemple la possibilité d'anticipation pour les quotas italiens.

➤ **Mise en jachère**

La crise alimentaire a poussé les socialistes à maintenir la décision de suppression de la mise en jachère.

➤ **Restitutions à l'exportation**

Dans un effort d'alignement de la politique agricole sur les règles de l'OMC, le Parlement européen a adopté une proposition socialiste visant à mettre fin aux restitutions à l'exportation pour les céréales et le riz (qui avaient par ailleurs fortement baissé au cours des dernières années et n'ont plus qu'une faible valeur). Le Conseil n'a toutefois pas accepté cette proposition.

➤ **Gestion des risques et des crises**

Sous la pression du groupe socialiste, le Parlement européen et le Conseil sont arrivés à un accord sur de nouveaux instruments (assurances et fonds de mutualisation) destinés à garantir une meilleure gestion du risque.

Un accroissement de la contribution financière de l'UE a été adoptée afin de couvrir les pertes économiques causées par des phénomènes climatiques défavorables, des maladies animales ou végétales ou des infestations parasitaires.

3. POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT RURAL

La PAC devrait être en mesure de s'adapter aux mutations actuelles et de faire face à de nouveaux défis.

Le plafond du budget de la politique agricole a été fixé jusqu'en 2013. La seule possibilité de trouver des ressources additionnelles pour le développement rural réside dans la modulation, c'est-à-dire dans le transfert de fonds du premier pilier (aides directes) au deuxième pilier (développement rural).

Les socialistes, avec l'appui du Conseil, ont augmenté de cinq pour cent le taux obligatoire de modulation, qui était déjà de cinq pour cent et est ainsi passé à dix pour cent. Une modulation supplémentaire de quatre pour cent s'y ajoute pour les agriculteurs bénéficiaires d'un montant supérieur à 300 000 €.

Cela permettra de financer quatre nouveaux défis: 1) la lutte contre les changements climatiques, 2) la biodiversité, 3) la gestion de l'eau et 4) les bioénergies. Le Parlement européen a ajouté deux autres domaines d'action: 1) l'innovation dans les quatre secteurs précités et 2) l'adaptation du secteur laitier. Le cofinancement de ces mesures par le budget communautaire est passé à 75 pour cent et même à 90 pour cent dans les régions de convergence.

Les réformes approuvées dans le cadre du bilan de santé permettront aussi à la PAC d'apporter une contribution concrète au plan européen pour la relance économique proposé par la Commission européenne.

RENDRE L'UE PLUS OUVERTE, DÉMOCRATIQUE ET EFFICACE

L'UE doit devenir une Union plus efficace pour répondre aux défis auxquels nous sommes tous confrontés, notamment la crise financière mondiale, les changements climatiques et la menace du terrorisme international. Nous ne pouvons pas espérer que des structures mises en place il y a plus de 50 ans pour un Marché commun de six États membres soient efficaces dans une Union beaucoup plus large, diversifiée et complexe de 27 États membres et de 500 millions de citoyens.

Afin de rapprocher l'Union de ses citoyens, l'UE doit être plus ouverte et ses décisions doivent être clairement soumises au contrôle et à la surveillance démocratiques. Dans un monde interdépendant, l'UE doit pouvoir parler d'une seule voix. Les forces nationalistes, eurosceptiques, isolationnistes ou carrément anti-européennes n'ont aucune solution à apporter aux problèmes mondiaux.

Nos succès

Dans le débat qu'a mené le Parlement européen sur la direction que doit prendre l'Europe, l'approche unifiée et cohérente du groupe socialiste nous a permis d'avoir une influence bien plus grande que notre représentation au Parlement. D'autres groupes, en particulier PPE-DE, sont fortement divisés sur les questions fondamentales touchant à l'avenir de l'Europe, et ils agissent comme s'ils se bornaient à fédérer des intérêts nationaux.

Un nouveau traité pour l'Europe

Le groupe socialiste a été le moteur du débat sur la réforme des structures de l'UE au sein du Parlement européen.

Le rapport Corbett/Mendez de Vigo de 2004 sur le traité constitutionnel soulignait la nécessité, pour l'Europe, de devenir plus démocratique, efficace, responsable et transparente. Notre rôle actif (ce rapport a été approuvé presque à l'unanimité par les membres de notre groupe, alors que les autres groupes étaient divisés) a permis au PE d'approuver rapidement le traité. En même temps, afin d'assurer une meilleure participation des citoyens, nous avons organisé une série de forums sur la nécessité de réformer la nouvelle Union élargie.

Notre priorité, tout au long de ce processus, a été de régler le plus rapidement possible les questions institutionnelles et de souligner le rôle que doit jouer l'UE pour faire face aux défis mondiaux et développer une Europe sociale.

En juin 2007, le rapport Baron/Brok sur la feuille de route pour la poursuite du processus constitutionnel de l'Union a transmis au Conseil européen de Berlin le message du PE. Nous nous félicitons de cette percée dans l'impasse constitutionnelle et de la plus grande démocratie apportée par l'accroissement des pouvoirs du PE, tout en regrettant la complexité accrue des formulations et des procédures retenues. Le rapport a été adopté par 459 voix pour, 141 voix contre et 32 abstentions. À nouveau, notre groupe était uni et les autres divisés.

Dans le rapport Corbett/Mendez de Vigo de février 2008, le PE a approuvé le traité de Lisbonne en considérant qu'il rendrait l'Union plus démocratique et mieux préparée pour l'avenir. Il s'est également félicité de l'efficacité accrue du processus décisionnel de l'UE. Le rapport a été adopté par 527 voix pour, 113 voix contre et 29 abstentions.

Le Conseil européen de décembre 2008 a défini une démarche afin de garantir la poursuite du processus de ratification du traité de Lisbonne. Nous nous efforcerons de veiller à ce que, dans le débat au PE et au-delà de ce débat, l'importance des préoccupations des citoyens et de l'Europe sociale reste primordiale. Les craintes face aux menaces pesant sur l'Europe sociale ont été parmi les principales raisons expliquant le rejet du traité dans le referendum irlandais.

Après des semaines d'hésitation motivées par la crainte d'interférer de façon négative sur le futur référendum en Irlande, le Parlement européen a finalement, lors de sa dernière session plénière le jeudi 7 mai 2009, débattu et voté les 5 rapports clés liés au Traité de Lisbonne.

Les rapports en question portent sur le nouvel équilibre institutionnel de l'Union, le nouveau rôle et nouvelles responsabilités du Parlement européen, les relations entre le Parlement européen et les parlements nationaux et sur la mise en œuvre de l'initiative citoyenne. Le Parlement européen a

approuvé tous ces rapports avec une très claire majorité. Le Groupe socialiste a activement soutenu ces rapports, par voie de rédaction ou d'amendements de manière à ce que les textes finalisés reflètent notre position sur ces sujets-clé.

Le rôle nouveau et les responsabilités nouvelles du Parlement en vertu du traité de Lisbonne (LEINEN, PSE-DE).

En approuvant ce rapport par 441 voix pour contre 77 contre et 18 abstentions, les députés européens saluent le fait que, à part quelques exceptions, le nouveau traité place le Parlement européen sur un pied d'égalité avec le Conseil en tant que législateur de l'UE, ceci incluant des domaines clés comme le budget, l'agriculture, la justice et les affaires intérieures.

Le rapport sur l'Incidence du traité de Lisbonne sur le développement de l'équilibre institutionnel de l'UE (DEHAENE, PPE-BE) a été adopté par 363 voix pour contre 93 voix contre et 19 abstentions. Le rapport formule un certain nombre de recommandations et souligne que le Traité de Lisbonne renforce les institutions de l'Union chacune dans son champ de compétence.

Le rapport sur l'Évolution des relations entre le Parlement européen et les parlements nationaux dans le cadre du traité de Lisbonne (BROK, PPE-DE) a été approuvé par 379 voix pour contre 65 contre et 16 abstentions. Les députés européens espèrent particulièrement une nouvelle forme de "dialogue pré- et post-législatif" avec les parlements nationaux une fois que le Traité de Lisbonne sera entré en vigueur.

Lignes directrices pour une proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur la mise en œuvre de l'initiative citoyenne (KAUFMANN, GUE-DE). Le rapport a été adopté par 380 voix pour contre 41 voix contre et 29 abstentions. Le Parlement demande à la Commission de présenter une proposition de règlement sur l'initiative citoyenne immédiatement après l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne.

Le groupe s'est également engagé en faveur:

- du renforcement du rôle du Parlement européen, en encourageant les autres institutions à faire preuve de davantage de démocratie même avant que le nouveau traité n'entre en vigueur;
- de l'ouverture et de la transparence, avec un accès complet du public aux documents des institutions, y compris les documents du Conseil agissant en tant que législateur;
- de l'élargissement du rôle du médiateur;
- de la transparence en influençant fortement le rapport du PE sur les lobbyistes et
- du partenariat et de la coopération entre les organisations non gouvernementales et les institutions européennes, notamment dans le rapport de Genowefa Grabowska sur le développement du dialogue civil.

Citoyenneté européenne

Pour nous, la Charte des droits fondamentaux est au cœur de notre système démocratique fondé sur l'État de droit. Le rapport de Jo Leinen, membre du groupe socialiste, sur la Charte des droits fondamentaux de l'Union a donné le mandat pour sa proclamation solennelle au Parlement le 12 décembre 2007.

FAVORISER UNE REPRÉSENTATION ÉGALE PASSER DES QUOTAS À LA PARITÉ

Le groupe socialiste est fortement préoccupé par la représentation déséquilibrée des femmes et des hommes dans les instances décisionnelles; les femmes sont sous-représentées tant en politique que dans le monde des affaires. Cela dénote un déficit démocratique à l'échelle de l'Europe et du monde. L'UE est depuis longtemps consciente de la nécessité de promouvoir l'égalité des genres dans les processus décisionnels. En 1996, le Conseil des ministres a adopté une recommandation demandant aux États membres de prendre des mesures visant à favoriser une participation équilibrée dans les processus décisionnels. La Commission soutient des projets transnationaux et a mis en place une base de données afin de fournir des statistiques, d'enregistrer les améliorations et de suivre les progrès vers l'égalité des genres.

Nos succès

Le rapport annuel sur l'égalité entre les femmes et les hommes établi par la Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres fait le point de la situation et décèle les signes d'amélioration. En 2008, le rapport rédigé par le rapporteur Iratxe García Pérez, du groupe socialiste, a souligné le fait que les femmes continuaient à être gravement sous-représentées à tous les niveaux des processus décisionnels et a exhorté toutes les parties concernées à prendre des mesures spécifiques pour améliorer la situation. Le rapport a mis l'accent sur l'influence positive des quotas politiques, qui permettent de faire participer plus de femmes à ces processus.

Teresa Riera Madurell, membre du groupe socialiste, a rédigé un rapport sur la transposition et l'application de la directive relative au principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelles, et les conditions de travail. Ce rapport concluait que la directive n'était pas pleinement mise en œuvre dans les États membres, ce qui signifie que les citoyens, et particulièrement les femmes, n'en profitent pas pleinement.

Le groupe a célébré la Journée internationale des femmes en mars 2009 par une conférence intitulée "50/50 - des quotas à la parité", qui a rassemblé des représentants de différents partis socialistes et de la société civile afin de discuter de la situation dans les États membres et de souligner l'importance de cette question pour les élections européennes.

Les domaines où nous avons joué un rôle moteur

Le groupe, mené avec détermination par la députée Zita Gurmai, a participé activement à la rédaction du manifeste du PSE, qui fait de la lutte pour l'égalité des genres une priorité et soutient le Lobby européen des femmes dans sa "Campagne 50/50 pour la démocratie", avec l'appui de la commissaire Wallström. Cette campagne appelle les décideurs à veiller à ce que les femmes soient représentées à égalité sur les listes électorales pour les élections européennes et dans les postes de haut niveau dans les institutions européennes. Le groupe soutient aussi sans réserve la campagne "Females in Front" lancée par Cristel Schaldemose, membre du groupe socialiste. Nous continuerons à faire pression sur les gouvernements pour souligner qu'il faut remédier avec détermination à cette absence d'égalité dans nos propres structures politiques si nous voulons faire passer le message et convaincre.

La division dans l'autre camp

Le groupe socialiste est fortement favorable à l'utilisation des quotas pour remédier à cette sous-représentation et demande l'introduction de quotas similaires à ceux que la loi impose en Norvège où jusqu'à 40 % des membres des conseils d'administration des entreprises doivent être des femmes. Le PPE-DE s'y oppose systématiquement.

Nos prochains objectifs politiques

Au cours de cette législature, le groupe a continué à augmenter sa proportion de femmes parmi les députés. Nous avons actuellement 41,4 % de femmes pour 58,6 % d'hommes. Au PPE-DE, en revanche, il n'y a que 24 % de femmes pour 76 % d'hommes. Les partis du PSE, avec leur système de quotas, tenteront d'améliorer ces chiffres dans toutes les élections. La discrimination est toujours très répandue. Notre groupe s'efforcera d'obtenir des améliorations significatives de la transposition et de l'application tant de la directive relative au principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès à l'emploi que de la directive contre la discrimination.

TOLÉRANCE ZÉRO POUR LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES

Le groupe socialiste est opposé à toute forme de violence. Les femmes sont les principales victimes des violences basées sur le genre, qui constituent une violation du droit fondamental à la vie, la sécurité, la liberté et la dignité. Nous estimons que toute violation de ces droits est intolérable et inexcusable. La prévention est essentielle. Elle passe par l'éducation, la connaissance, la mise en réseau, la création de partenariats et l'échange de bonnes pratiques. Nous demandons qu'on agisse d'urgence pour éliminer des pratiques coutumières ou traditionnelles néfastes, y compris la mutilation génitale féminine, les mariages forcés, et les crimes d'honneur.

Nos succès

Le groupe engage régulièrement la Commission à renforcer les mesures de protection des femmes et des enfants contre la violence. Nous demandons une amélioration de la législation afin de s'attaquer aux racines du problème, de mettre en place des mesures plus efficaces de prévention et de soutien aux victimes et de faire progresser la sensibilisation et l'échange de bonnes pratiques en la matière.

DAPHNE, le programme spécifique de financement de la Commission, fournit une aide financière aux ONG actives dans le domaine de l'aide aux victimes de violences physiques, sexuelles et psychologiques, notamment les enfants, les jeunes et les femmes. Nous avons réussi à faire rejeter la proposition du commissaire Frattini visant à fusionner le programme DAPHNE avec le programme relatif à la lutte contre la drogue. Nous avons donc maintenu un programme fort de lutte contre les violences.

Lissy Gröner, le rapporteur socialiste, a défendu avec succès DAPHNE III et a mené les négociations ardues avec le Conseil en vue de mettre en place le programme 2007-2013. Grâce à la position déterminée du rapporteur, nous avons obtenu un accroissement de 50 % du budget, qui est passé à 116 millions d'euros, ainsi que d'autres améliorations dont la mise en place d'un service d'assistance et d'une cellule de réflexion composée d'experts.

Où nous avons fait la différence

Le groupe est arrivé à faire adopter une déclaration commune du Parlement européen et du Conseil visant à envisager l'instauration d'une Année européenne de lutte contre la violence envers les enfants, les jeunes et les femmes. Le groupe continuera à revendiquer que cette déclaration soit concrétisée.

Christa Prets, rapporteur socialiste sur la traite des femmes et des enfants vulnérables à l'exploitation sexuelle, a été très active dans la lutte contre la violence basée sur le genre et a représenté le groupe socialiste et le Parlement européen dans des conférences internationales et des campagnes organisées dans ce domaine, notamment en 2008 pour la campagne du Conseil de l'Europe "Stop à la violence domestique faite aux femmes".

Le groupe socialiste célèbre également le 25 novembre comme Journée Internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes avec un événement ou une déclaration visant à sensibiliser l'opinion à cette occasion.

La division dans l'autre camp

Le groupe fait pression sur la Commission pour qu'elle crée une base juridique dans le domaine de la violence basée sur le genre, ce qui permettrait de la combattre plus efficacement. Le PPE-DE s'y oppose systématiquement.

Nos prochains objectifs politiques

Nous continuerons à nous attaquer à la violence basée sur le genre et à encourager les meilleures pratiques contre les violences domestiques dans les États membres. Nous continuerons à insister pour que la Commission crée la base juridique pour des actions de lutte contre la violence basée sur le genre et pour qu'elle mette en place une Année européenne de lutte contre la violence envers les femmes et les enfants.

COMBATTRE LE RACISME ET LA XÉNOPHOBIE

L'UE est basée sur des valeurs humanistes, de tolérance, de multiculturalisme et de protection des droits fondamentaux. La lutte contre le racisme et la xénophobie est une de nos priorités mais nous devons garder à l'esprit la Charte des droits fondamentaux qui consacre la liberté de pensée, de conscience et de religion tout en respectant la liberté d'expression.

La commission a fait une proposition de décision-cadre sur le racisme et la xénophobie en novembre 2001. Il a fallu de longues discussions pour que le Conseil cède à la pression du PE et plus spécialement à celle de la rapporteure socialiste, Martine Roure. Début 2007, elle a pris l'initiative de rédiger une recommandation au Conseil qui définissait les comportements condamnables et a envoyé ainsi un message politique clair au Conseil. Après l'adoption à la quasi unanimité par la commission LIBE de cette recommandation, le PE a été consulté de nouveau sur la base d'un accord politique établi sous Présidence allemande.

Les socialistes sont satisfaits que le Conseil soit enfin parvenu à un accord sur une proposition de décision-cadre sur la lutte contre le racisme et la xénophobie. Les Etats membres devront mettre en place des sanctions pénales harmonisées (d'un à trois ans de prison) pour toute incitation (personne physique ou morale) à la violence ou à la haine, y compris par la distribution de tracts, de photos ou d'autres matériels, à l'encontre d'un groupe de personnes ou d'un membre d'un tel groupe défini par référence à la race, la couleur, la religion, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique. La banalisation grossière des génocides, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre devrait aussi être punissable "par des sanctions pénales effectives, proportionnées et dissuasives"

C'est un premier pas important mais les socialistes sont préoccupés par les restrictions introduites au champ d'application de la directive-cadre:

- Les insultes ou la direction d'un groupe raciste ne constituent plus des infractions comme c'était proposé dans le texte initial de la Commission.
- La limite imposée au champ d'application par l'ajout de l'article 1, paragraphe 1f exclut une partie du racisme fondé sur des croyances religieuses.
- Concernant l'apologie publique, la négation ou la banalisation grossière, il est à noter également l'ajout de la nécessité que le comportement incriminé risque d'inciter à la haine et à la violence. (Paragraphe 1c et 1d de l'article 1).

Les socialistes ont proposé l'ajout d'un paragraphe qui prévoit à la fois une clause de non régression afin que la Décision-cadre n'affaiblisse pas la protection existante en vertu de l'article 6 de la Directive "Race" et la garantie que la Décision-cadre ne permette pas un niveau de protection inférieur à celui assuré par la Convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

Les socialistes insistent sur le fait que l'UE devra aller plus loin lors du réexamen de la Décision-cadre prévu dans 3 ans.

UN MODÈLE SOCIAL EUROPÉEN POUR TOUS

METTRE FIN AUX HORAIRES DE TRAVAIL EXCESSIFS

La semaine de travail moyenne de 48 heures

Les nouvelles règles sur le temps de travail constituent l'un des succès les plus importants du groupe socialiste pendant la législature en cours. Lors du vote crucial en seconde lecture de la directive sur le temps de travail, le législateur européen a voté à une large majorité l'interdiction du travail de longue durée pour des millions de citoyens de l'UE en supprimant la faille qui permettait à certains gouvernements de choisir de se soustraire aux règles.

Nos principaux succès

Les négociations menées par le rapporteur socialiste Alejandro CERCAS (PSE, Espagne) ont permis de diviser les groupes conservateurs PPE-DE et ADLE et de remporter une victoire éclatante lors du vote au Parlement. Sur chacun des amendements, les socialistes ont obtenu une majorité largement supérieure à la "majorité qualifiée" de 393 voix nécessaire pour renverser la position du Conseil des ministres, qui aurait continué à refuser la protection de la directive à des millions de travailleurs.

Les législateurs européens ont en revanche voté pour une durée hebdomadaire de travail moyenne de 48 heures, sans possibilité pour les États membres de s'y soustraire. La veille du vote crucial, quelque 15 000 travailleurs de toute l'Europe, auxquels s'étaient joints des parlementaires socialistes, avaient manifesté dans les rues de Strasbourg pour demander des horaires de travail respectueux de la santé et de la sécurité. Le Parlement a modifié le projet de directive sur le temps de travail pour y inclure:

- **la protection de tous les travailleurs contre le travail de longue durée**, qui constitue une menace pour leur santé et sécurité;
- **la reconnaissance comme heures de travail du temps de garde** sur le lieu de travail;
- de nouveaux droits en matière d'information et de consultation sur l'organisation du temps de travail, y compris par la négociation collective;
- **de nouveaux droits pour permettre aux travailleurs d'adapter leur horaire de travail afin de faire face à leurs responsabilités familiales ou autres.**

Détruire les mythes - Nos objectifs politiques

Le vote historique du Parlement européen témoigne de la détermination du groupe socialiste à considérer les limites aux horaires excessifs de travail comme une mesure relevant de la santé et de la sécurité, comme l'a reconnu la Cour européenne de Justice. De ce fait, ces limites doivent être respectées par tous les gouvernements afin de protéger les travailleurs des maladies et accidents dont il est prouvé qu'ils sont liés aux horaires excessifs de travail - et pour protéger les entreprises européennes d'une concurrence déloyale dans le marché intérieur. La nouvelle directive vise également à accroître la compétitivité européenne, puisqu'il est amplement démontré que les travailleurs sont plus productifs lorsqu'ils bénéficient d'un temps de repos adéquat.

La position du Parlement européen, négociée par Alejandro CERCAS, veille à offrir suffisamment de souplesse dans l'organisation du temps de travail pour faire face aux pics de travail. Ainsi, un travailleur qui doit travailler plus de 48 heures pendant plusieurs semaines ou mois peut le faire dans le cadre des nouvelles dispositions, qui permettent de calculer le temps de travail sur 12 mois pour respecter la moyenne de 48 heures.

Résultats des votes essentiels - fin de la possibilité de se soustraire aux règles (amendement 16)

	Pour	%	Contre	%	Abstentions:	%
PPE-DE	83	33	166	66	4	1
PSE	188	94	11	5,5	1	0,5
ADLE	29	32	58	65	3	3
V/ALE	37	95	2	5	0	0
GUE	38	100	0	0	0	0
IND/DEM	6	32	11	58	2	10
NI	13	46	15	54	0	0
UEN	27	71	10	26	1	3

Résultats des votes essentiels - Temps de garde (amendement 9pc)

	Pour	%	Contre	%	Abstentions:	%
PPE-DE	190	74	64	25	4	1
PSE	183	92	13	7	2	1
ADLE	74	82	13	15	3	3
V/ALE	38	95	2	5	0	0
GUE	39	100	0	0	0	0
IND/DEM	7	37	10	53	2	10
NI	17	61	10	36	1	3
UEN	28	72	10	26	1	2

Nos prochains objectifs politiques

La bataille n'est pas terminée !

Après le rejet global par le Parlement de la position du Conseil en décembre de 2008, des négociations entre le Parlement européen et le Conseil des ministres de l'UE ont entamées fin janvier 2009 afin d'arriver à un accord entre les deux institutions et d'adopter définitivement la législation sur la semaine de travail moyenne de 48 heures.

Après de longues et difficiles négociations entre le Parlement et le Conseil, le dénommé Comité de Conciliation sur la Directive Temps de travail s'est réuni pour la troisième fois le lundi 27 avril 2009 au soir. A l'issue de quatre heures trente de négociations la délégation du Parlement européen a rejeté la dernière offre du Conseil par 15 voix contre, aucune en faveur et 5 abstentions. Notons que le Parlement a soumis tout au long des négociations plusieurs textes de compromis qui furent déclarés inacceptables par le Conseil. En outre, c'est la première fois depuis l'entrée en vigueur du Traité d'Amsterdam qu'un accord n'a pas pu être trouvé entre le Parlement et le Conseil.

Les principaux points de désaccords étaient les suivants:

Opt out

Les Socialistes et la majorité de la délégation du Parlement européen souhaitaient la fin de l'opt out à l'issue de la période de transition. Aucune proposition de compromis n'a trouvé grâce aux yeux du Conseil à cause d'une minorité de blocage. De plus, le Conseil n'a pas non plus voulu durcir les conditions d'utilisation de cette clause.

Temps de garde

Les Socialistes et la majorité de la délégation du Parlement européen ont considéré le temps de garde comme du temps de travail. Le Conseil a insisté pour établir une discrimination entre le temps de garde actif et inactif, ce qui aboutirait à calculer différemment le temps de garde inactif.

Ceci était totalement inacceptable pour le Groupe Socialiste. La délégation du Parlement européen a soumis à ce sujet un compromis qui a été rejeté par le Conseil.

Les contrats multiples

Le Conseil n'a pas pu donner son accord à la demande faite par les Socialistes d'insérer dans les considérants de la Directive des dispositions prévoyant que la Directive s'appliquerait "par employé" et non "par contrat", afin d'éviter la multiplication de contrats.

Enfin, le Secrétaire Général de la CES John Monks, déclara à la presse après l'échec des négociations:

" Ce n'est certainement pas une victoire pour l'Europe sociale. Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de trouver un accord qui aurait signifié un véritable progrès social en Europe; pour cela il aurait fallu l'opt out ait été clairement suspendue et reconnue comme une exception temporaire qui n'a pas sa place au sein de la législation sur la santé et la sécurité. De même la situation de millions de travailleurs européens soumis à des obligations de temps de garde dans des secteurs tels que la santé aurait été correctement sauvegardée.

Cependant, nous convenons avec le Parlement européen qu'un accord n'était malheureusement pas possible. Un groupe de pays est devenu tellement attaché à la clause de renonciation, qu'au jour d'aujourd'hui ils considèrent que c'est un de leurs droits fondamentaux de le conserver à jamais. C'est tout à fait inacceptable pour une majorité au sein du Parlement européen et du mouvement syndical.

Le Parlement européen a joué un rôle essentiel, avec notre soutien, pour empêcher qu'une pièce majeure de l'arsenal législatif en matière sociale ne soit considérablement affaiblie. Le défi est aujourd'hui de s'assurer que la Directive temps de travail retrouve son rôle clef à savoir garantir des conditions de travail minimum en Europe. Ceci est particulièrement important en temps de crise économique et dans un monde globalisé. La CES va continuer à se battre dans ce sens avec ses membres, aux niveaux national et européen."

DES CONDITIONS DE TRAVAIL POUR LE XXI^e SIÈCLE

En 2007, le Parlement a adopté un rapport exposant les grandes lignes de son approche sur la **réforme du droit européen du travail** et un rapport, étroitement lié au précédent, sur ce que la Commission européenne a appelé la **Flexicurité** sur le marché du travail, à savoir une approche qui, en théorie, combine la flexibilité pour les employeurs et la sécurité pour les travailleurs. En fait, les politiciens de droite ont vu ces deux rapports comme des occasions de favoriser la déréglementation du marché du travail et l'érosion des droits des travailleurs.

Où nous avons joué un rôle moteur: diviser la droite

Face à l'actuelle majorité de droite au Parlement européen, le groupe socialiste a compris que la seule chance de défendre les droits des travailleurs dans ces deux rapports consistait à présenter un front uni à 100 %. Sur le rapport relatif au droit du travail, tous les députés socialistes ont mandaté leur porte-parole à la Commission de l'emploi et des affaires sociales, Stephen HUGHES (UK), pour déposer des amendements au nom de l'ensemble du groupe. Grâce à ce mandat, il a pu déposer des amendements minutieusement calculés pour diviser les groupes de droite et constituer une majorité progressiste sur presque tous les votes essentiels. Dans le rapport sur la Flexicurité, le rapporteur socialiste CHRISTENSEN (DK) a également réussi à diviser la droite et à constituer une coalition gagnante.

Le terme "flexicurité" a soulevé des craintes parmi les citoyens. Il a trop souvent été utilisé pour permettre aux entreprises de se débarrasser plus facilement du personnel, sans que cela soit équilibré par des avantages pour les travailleurs. En 2007, la Commission européenne a proposé en matière de flexicurité un ensemble de principes communs qui prétendaient équilibrer les intérêts des travailleurs et des employeurs mais qui mettaient en fait beaucoup trop l'accent sur la flexibilité en négligeant la sécurité de l'emploi. Le groupe socialiste a réussi, au Parlement européen, à transformer fondamentalement cette proposition biaisée.

Des victoires fondamentales pour les protections juridiques de base

Au cours des dernières années, des formes nouvelles mais précaires de contrats de travail se sont répandues de manière incontrôlable en Europe. En réaction à cette évolution, les deux rapports du PE ont érigé le principe que, pour les législations et politiques européennes des marchés de l'emploi, la norme était un contrat de travail standard à plein temps. Ils ont également répété l'engagement de l'UE à apporter une protection juridique à tous les travailleurs. Parmi les principales dispositions, citons:

- "... **toute forme d'emploi, atypique ou autre, doit comporter une base de droits, quel que soit le statut spécifique de l'emploi**, recouvrant l'égalité de traitement, la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs, les décisions relatives aux temps de travail et de repos, la liberté d'association et de représentation, le droit à la négociation collective et à l'action collective, et l'accès à la formation" (*Rapport sur le droit du travail*);
- mettre en avant **à la fois la sécurité dans l'emploi et la sécurité de l'emploi** alors que la Commission voulait la sécurité dans l'emploi, sur la base de recyclages, de services de placement, etc. au détriment de la sécurité de l'emploi (*Rapport sur la flexicurité*);
- la fidélité au **modèle traditionnel du contrat de travail à durée indéterminée**, lequel constitue le fondement des systèmes de protection sociale des États membres et doit rester au centre de toutes les politiques de l'emploi de la Communauté (*Rapport sur la flexicurité*);
- la promotion du concept de **travail décent** et la **condamnation des pratiques de travail abusives**, notamment dans certains contrats non standard, ainsi que le droit à la protection contre les licenciements abusifs (*Rapport sur la flexicurité*).

Résultats du vote final sur le rapport relatif au droit du travail

	Pour	%	Contre	%	Abstentions:	%
PPE-DE	203	92	12	5	6	3
PSE	138	82	8	5	23	13
ADLE	79	95	4	5	0	0
V/ALE	27	84	1	3	4	13
GUE	0	0	17	47	19	53
IND/DEM	6	43	6	43	2	14
NI	6	86	1	14	0	0
UEN	18	90	2	10	0	0
ITS	2	17	10	83	0	0

Résultats du vote final sur le rapport relatif à la flexicurité

	Pour	%	Contre	%	Abstentions:	%
PPE-DE	215	94	6	3	8	3
PSE	152	83	13	7	18	10
ADLE	81	98	2	2	0	0
V/ALE	1	3	24	68	10	29
GUE	0	0	24	83	5	17
IND/DEM	3	16	15	79	1	5
NI	10	40	8	32	7	28
UEN	34	100	0	0	0	0

LES SOCIALISTES DISENT NON À LA SEMAINE DE 86 HEURES POUR LES ROUTIERS

Le Groupe Socialiste, soutenu par une forte mobilisation syndicale, a défié toutes les prévisions en remportant en mai 2009 le soutien de la majorité du Parlement européen pour rejeter une proposition de la Commission européenne visant à réviser la Directive sur le temps de travail dans le domaine des transports routiers. La législation soumise à examen, soutenue par le PPE et la présidence tchèque aurait pu aboutir à une semaine de 86 heures de travail pour les chauffeurs routiers. Malgré cela, le Parlement européen a soutenu par 332 voix contre 307 notre amendement socialiste visant à rejeter la proposition de Directive.

Ce vote du Parlement européen signifie que la Directive actuelle (15/2002) s'appliquera désormais de manière égale aux routiers salariés ou travaillant à leur compte, de manière à mettre fin aux dangers potentiels à la fois en matière de sécurité routière mais également de santé au travail que représentent des routiers exténués au volant de camions sur nos routes. Les syndicats de toute l'Europe ont salué ce vote comme une grande victoire.

"Pour nous, il est essentiel que tous les opérateurs de transports routiers soient traités de la même manière ", a déclaré Stephen Hughes, porte-parole du Groupe socialiste sur les questions de politique sociale. "Quand la santé des travailleurs et la sécurité routière sont en jeu, chacun doit être traité sur un pied d'égalité. L'adoption de la proposition de la Commission aurait créé une discrimination inacceptable entre les routiers salariés qui sont protégés par la législation européenne, et les personnes travaillant à leur compte. Cela aurait ouvert la porte au dumping social.", a ajouté Mr Hughes.

Résultat du vote final

	Pour	%	Contre	%	Abstentions	%
PPE-DE	22	10	200	89	1	1
PSE	187	100	0	0	0	0
ALDE	18	26	50	70	3	4
V/ALE	38	99	0	0	1	1
GUE	32	100	0	0	0	0
IND/DEM	1	1	12	99	0	0
NI	16	70	7	30	0	0
UEN	18	56	14	43	1	1

De nouveaux droits pour les travailleurs intérimaires La lutte contre la précarité de l'emploi

Un des principaux objectifs de l'UE dans le domaine de l'emploi - objectif qui est d'ailleurs consacré par les traités - est l'amélioration des conditions de travail et la lutte contre la précarité de l'emploi. Les travailleurs intérimaires représentent environ 2 % de la main d'œuvre - beaucoup plus dans certains États membres - et leur nombre croît sans cesse. Jusqu'à présent, les droits garantis à la plupart des travailleurs leur ont toujours été refusés. Sans aucun droit à la sécurité de l'emploi, ils ont été confrontés à la précarité et à l'exploitation.

Les domaines où nous avons joué un rôle moteur

En octobre 2008, le Parlement européen a, sur l'insistance du groupe socialiste, adopté une législation reconnaissant aux travailleurs intérimaires de toute l'Europe les mêmes droits que ceux dont jouissent les travailleurs employés directement par l'entreprise. Les socialistes ont joué un rôle moteur du début à la fin du processus, la proposition initiale ayant été rédigée par Ieke van den Burg (PSE Pays-Bas) et les négociations finales menées par Harlem Désir (PSE France).

Nos succès

Le groupe socialiste a demandé que les travailleurs intérimaires jouissent de l'égalité de traitement dès le premier jour de travail, alors que le Conseil des ministres voulait limiter l'octroi des nouveaux droits aux travailleurs qui occupaient déjà leur emploi depuis plusieurs mois. Le Conseil a bloqué l'ensemble de la proposition pendant six ans en raison des désaccords entre les États membres. Mais, sous une forte pression du Parlement européen et des organisations syndicales, il a finalement accepté la grande majorité des propositions du Parlement, notamment et surtout l'égalité de traitement à partir du premier jour, avec la possibilité pour les partenaires sociaux dans les États membres de convenir d'un délai d'accès minimal, et l'inclusion du salaire dans la définition des conditions générales de travail.

La division dans l'autre camp

Face à une menace d'affaiblissement ou de nouveau blocage de la directive sur les travailleurs intérimaires par le Conseil au stade suivant de la procédure législative, notre groupe a réussi à faire passer la directive sans amendements alors que le groupe PPE-DE et les libéraux étaient divisés. De ce fait, la directive n'est pas repassée en seconde lecture au Conseil. Il s'agit maintenant d'une législation européenne en vigueur, qui doit être transposée dans les législations nationales des États membres d'ici 2011.

Sous-traitance en Europe: lutter contre les employeurs malhonnêtes

Le Parlement européen a adopté à Strasbourg une résolution demandant à la Commission de mettre en place un instrument juridique clair qui introduise une responsabilité conjointe et solidaire¹ au niveau européen. Le groupe socialiste a remporté une grande victoire pour les travailleurs de toute l'Europe car ce n'est que sur la base du principe de la responsabilité conjointe et solidaire que nous pouvons leur garantir une protection effective de leurs droits sociaux et de leurs droits en tant que travailleurs. L'introduction de la responsabilité conjointe et solidaire est une mesure législative importante vers l'achèvement du marché intérieur, pour les travailleurs comme pour les entreprises. Sans elle, les personnes qui respectent les règles **seraient pénalisées par rapport aux** acteurs de l'économie souterraine. Les petites entreprises sont les plus vulnérables.

Immédiatement après le vote, la Confédération européenne des syndicats (CES) a déclaré à la presse qu'elle soutenait fermement la résolution adoptée par le Parlement européen. La secrétaire confédérale de la CES a déclaré:

«Cette question est très importante car elle est l'élément d'un ensemble destiné à garantir le développement du marché intérieur des services dans un contexte de responsabilité sociale. La mise en place de règles claires, qui empêchent la concurrence déloyale sur les salaires, les conditions de travail, les impôts et la sécurité sociale, bénéficie non seulement aux travailleurs, mais aussi aux entreprises et, en particulier, aux petites et moyennes entreprises qui souffrent actuellement d'une telle concurrence déloyale. Nous incitons vivement la Commission à prendre dès à présent les mesures requises.»

Au cours des dernières décennies, la sous-traitance a connu une forte expansion dans l'Union européenne, non seulement dans le secteur de la construction mais aussi dans d'autres domaines tels que le nettoyage industriel, les transports, le tourisme et les chantiers navals. La sous-traitance est souvent le moyen pour une entreprise d'employer une main-d'œuvre spécialisée de façon flexible, mais elle est également source de problèmes, surtout dans les chaînes transfrontalières, car les longues chaînes de sous-traitance favorisent les abus. Ce n'est pas le seul travail qui fait l'objet de la sous-traitance. Les obligations juridiques et financières connexes, telle que le respect des normes en matière de rémunération et de conditions de travail et le paiement des impôts et des contributions sociales, sont elles aussi externalisées par le biais de la sous-traitance et des agences pour l'emploi. Il est inquiétant de constater que la sous-traitance peut être de plus en plus utilisée pour réduire la responsabilité sociale directe.

Il est particulièrement difficile d'appliquer les règles dans les processus de sous-traitance transfrontalière lorsque les systèmes en vigueur dans les États membres diffèrent. C'est pourquoi le Parlement invite la Commission à lancer une évaluation **d'impact de** la valeur ajoutée et la faisabilité d'un instrument communautaire relatif à la responsabilité **en** chaîne, afin d'accroître la transparence dans les processus de sous-traitance. Les députés estiment que le champ d'application de la responsabilité prévue par un tel instrument devrait couvrir au moins les salaires, les contributions sociales, les impôts et les dommages liés aux accidents du travail.

En outre, le Parlement souligne qu'il est nécessaire de promouvoir des mesures d'incitation pour que les entreprises œuvrent, autant que possible et en toute bonne foi, à combattre les violations du droit du travail, y compris les systèmes de certification et les codes de conduite, par des sous-traitants, notamment en informant les autorités de ces infractions et en résiliant les contrats avec les sous-traitants qui ont recours à des pratiques illégales, de manière à ce que ces mêmes entreprises ne soient pas éventuellement tenues pour responsables conjointement et solidairement de l'infraction.

Comment avons-nous joué un rôle *moteur*

¹ Le principe de responsabilité conjointe et solidaire se réfère à un arrangement contractuel par lequel les partenaires d'un consortium assument collectivement les risques liés au travail qu'ils conviennent d'entreprendre ensemble.

Le rapport a été rédigé par un député socialiste, Lasse Lehtinen, mais, après un vote positif en commission, le PPE-DE a déposé une proposition alternative en plénière, laquelle ne contenait plus aucun appel à mettre en place un instrument juridique clair qui introduise une responsabilité conjointe et solidaire. Naturellement, les conservateurs ont toujours été opposés au respect des dispositions fondamentales du droit du travail dans les chaînes de sous-traitance!

Le groupe socialiste a immédiatement riposté et a déposé une résolution conjointe avec les Verts et la majorité du groupe ADLE (en bénéficiant également du soutien silencieux des membres de la GUE). Les pressions ont été intenses mais, au final, c'est la résolution progressiste qui l'a emporté: 321 voix pour, 235 contre et 11 abstentions. Une fois encore, la cohésion de notre groupe a joué un rôle crucial dans cette victoire. Les résultats du **vote ci-dessous montrent un net clivage gauche-droite.**

Résultat du vote final (résolution conjointe progressiste)

	Pour	%	Contre	%	Abstentions	%
PPE-DE	6	1,9	203	86,4	1	9,1
PSE	160	49,8	1	0,4	0	0
ADLE	64	20	5	2,1	1	9,1
V/ALE	33	10,3	2	0,9	1	9,1
GUE	21	6,5	1	0,4	1	9,1
IND/DEM	4	1,2	7	3,0	2	18,2
NI	5	1,6	12	5,1	4	36,3
UEN	28	8,7	4	1,7	1	9,1

RÉDUIRE LE TAUX DE TVA SUR LES SERVICES À FORTE INTENSITÉ DE MAIN D'ŒUVRE

La directive TVA de 1999 permet de réduire le taux de TVA sur un nombre limité de services à forte intensité de main d'œuvre. Cette possibilité était initialement limitée à une période d'essai de trois ans au cours de laquelle l'incidence de cette mesure sur la création d'emplois et la lutte contre le travail au noir devait être évaluée.

Les taux réduits de TVA sont autorisés pour:

- les services de réparation de cycles, de chaussures et d'articles en cuir, de vêtements et linge de maison (y compris les travaux de réparation et de modification), ainsi que pour la rénovation et la réparation de logements privés;
- le lavage de vitres et nettoyage de logements privés;
- les services de soins à domicile tels que l'aide à domicile et les soins destinés aux enfants, aux personnes âgées, aux personnes malades ou aux personnes handicapées;
- la coiffure.

Neuf États membres ont demandé que la période d'essai soit prolongée jusqu'en 2003. Elle a ensuite été prolongée à nouveau jusqu'en 2005, avec le soutien du groupe socialiste.

Les domaines où nous avons joué un rôle moteur

À l'initiative du groupe socialiste, le Parlement européen a adopté en novembre 2005 une résolution commune demandant au Conseil de prolonger la période d'essai jusqu'à la fin de 2006. Il devait y avoir une évaluation exhaustive des incidences en matière de création d'emplois ainsi qu'un examen général de son impact économique. Le groupe a également soutenu l'extension de ces dérogations aux nouveaux États membres.

Nos succès

À la suite de la présentation par la Commission, en 2007, d'une directive révisée permettant une dérogation permanente aux taux de TVA, le Parlement européen a adopté un rapport favorable à cette idée, étant donné que des taux réduits de TVA diminueraient également l'intérêt du travail au noir dans les secteurs concernés.

Résultat du vote

Objet:	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE
vote unique	AN	+	582,9,25

En 2008, lorsque la Commission a à nouveau proposé d'élargir la portée de la directive pour augmenter l'éventail des biens et services couverts par les taux réduits de TVA, le groupe socialiste a joué un rôle de premier plan en soutenant cette initiative et en obtenant que la proposition soit approuvée par une large majorité du PE.

Les États membres disposent maintenant d'une certaine souplesse pour utiliser cet instrument fiscal en complément de leurs autres politiques, notamment lorsque des différences de taux ne créent aucun problème pour le marché unique. Les objectifs poursuivis sont:

- rendre des biens et services de base plus abordables pour chaque citoyen;
- renforcer l'existence des services fournis localement et leur rôle dans l'économie formelle.

Nos prochains objectifs politiques

Nous serons bien entendu favorables au maintien de ces taux réduits et nous soutiendrons leur extension à tout autre État membre qui souhaiterait y avoir recours pour soutenir certains pans de son économie.

DÉFENDRE LES TRAVAILLEURS LORSQUE LES ENTREPRISES PASSENT LA FRONTIÈRE

Le groupe socialiste a obtenu un vote crucial sur la protection des droits des travailleurs

En 2007 et 2008, une série d'arrêts de la Cour de justice des Communautés européennes ont alarmé les travailleurs et mis en évidence dans le droit européen des ambiguïtés qui permettaient à des règles relatives au marché unique de prendre le pas sur le droit des travailleurs à l'égalité de traitement et de violer les conventions de l'OIT sur le droit de négociation collective et le droit de grève. Ces arrêts de la Cour de Justice dans les affaires Viking, Laval, Rüffert et Luxembourg² ont également remis en cause un principe essentiel de subsidiarité qui doit garantir que les États membres sont entièrement responsables de la définition de leurs régimes de négociation collective.

En réaction à ces arrêts, le groupe socialiste a lancé une campagne pour la révision et la clarification de tous les aspects pertinents du cadre juridique européen. Nous avons convaincu le Parlement européen de faire élaborer un rapport sur les modifications nécessaires et nous avons réussi à faire désigner comme rapporteur Jan ANDERSON (PSE, Suède), président de la Commission de l'emploi du Parlement.

La division dans l'autre camp

Le 22 octobre 2008, alors que le groupe PPE-DE et les libéraux étaient divisés, le Parlement a adopté ce rapport à une nette majorité (474 votes pour, 106 contre et 93 abstentions). Le Parlement appelait la Commission à réexaminer, notamment, la directive concernant le détachement de travailleurs et à présenter des propositions législatives visant à créer un cadre juridique clair, sur la base des principes suivants:

- **des libertés économiques comme la libre prestation des services ne sont pas supérieures aux droits sociaux fondamentaux** tels que le droit des syndicats de mener des actions collectives;
- **les syndicats ont le droit de mener des actions** pour garantir la non-discrimination, l'égalité de traitement et l'amélioration des conditions de vie et de travail de leurs adhérents.

Le rapport demande également que le droit primaire réaffirme l'équilibre entre les droits fondamentaux et les libertés fondamentales, afin d'éviter un nivellement par le bas des normes sociales. En particulier, l'exercice des droits fondamentaux tels que reconnus par les États membres et par la Charte des droits fondamentaux ne peut être remis en question.

Nos succès

Les résultats obtenus par le groupe socialiste, qui a réussi à mettre à l'ordre du jour du Parlement européen les arrêts Viking, Laval, Rüffert et Luxembourg et à obtenir le soutien nécessaire à une réforme radicale du droit européen, ont été salués non seulement par les mouvements syndicaux européens mais aussi par des ONG et par des membres et des militants des mouvements locaux de base. John Monks, Secrétaire général de la Confédération européenne des syndicats, a déclaré à la presse:

"Le PE a réussi à trouver un compromis qui sauvegarde le modèle social européen et protège les systèmes de relations industrielles dans les États membres. Je remercie les membres du PE qui ont compris l'importance de cette question pour l'avenir de l'Europe et se sont efforcés de faire adopter ce rapport. La concurrence loyale entre les entreprises et le respect des négociations

² En décembre 2007, la CJCE a considéré que des actions collectives menées par les syndicats contre la société Viking - qui avait fait passer un navire sous le pavillon d'un autre pays pour contourner les conventions collectives - restreignaient la liberté de Viking d'exercer son activité au-delà des frontières. Dans la deuxième affaire, un syndicat avait mené des actions pour faire respecter une convention collective que la société Laval avait refusé de reconnaître. Dans le troisième cas, l'affaire Rüffert, le droit des autorités publiques d'exiger de leurs sous-traitants qu'il paient des salaires conformes aux conventions collectives locales a été jugé une entrave à la libre prestation de services. Dans la dernière affaire, la Commission a traîné le Luxembourg en justice parce que cet État exigeait que les prestataires de service étrangers respectent certaines conditions locales d'emploi.

collectives constituent un intérêt et une préoccupation que partagent tous les syndicats en Europe, dans les "anciens" ou les "nouveaux" États membres. Je suis particulièrement heureux de constater que le PE a cherché le moyen de rétablir un équilibre adéquat entre droits sociaux fondamentaux et libertés économiques. La CES demande à nouveau aux institutions européennes d'examiner d'urgence et avec sérieux l'adoption d'un protocole de progrès social à ajouter aux traités."

Nos prochains objectifs politiques

Cette victoire au PE a représenté un grand pas en avant, mais la bataille se poursuit. La Commission européenne doit maintenant réagir au vote du Parlement. Beaucoup de commissaires du collège actuel, dominé par la droite, s'opposent à la position du Parlement et, en janvier 2009, la Commission a annoncé qu'elle ne voyait pas la nécessité de légiférer. Le groupe socialiste a condamné cette inaction dans les termes les plus forts et a réitéré son appel à la Commission pour qu'elle agisse avec détermination avant les élections européennes de cette année. Si elle ne le fait pas, **lorsque le groupe socialiste aura son mot à dire après les élections sur la désignation de la nouvelle Commission et de son président, nous en ferons une question déterminante sur laquelle nous exigerons un engagement fort.**

Résultat du vote final

	Pour	%	Contre	%	Abstentions:	%
PPE-DE	189	76	42	17	17	7
PSE	160	87	2	1	22	12
ADLE	53	60	26	29	10	11
V/ALE	35	95	0	0	2	5
GUE	1	3	8	22	27	75
IND/DEM	5	33	8	53	2	14
NI	6	21	12	41	11	38
UEN	25	71	8	23	2	6

Document de position du Groupe socialiste sur le progrès social

Le 23 avril, comme réponse directe aux récents jugements de la CJE et au rapport ANDERSSON, le Groupe socialiste a adopté un document de position de grande portée sur le progrès social en Europe. Comme indiqué précédemment, les jugements des affaires Viking, Laval, Ruffert et plus récemment Luxembourg, ont mis en cause les droits du travail établis dans les États membres et les normes sociales reconnues. Dans ce document, le Groupe socialiste présente certaines étapes très pratiques nécessaires pour mettre l'Europe sur une nouvelle et meilleure voie, vers une Nouvelle Europe Sociale, ce qui est une partie essentielle des revendications du Groupe PSE et du PSE basées sur le Manifeste 2009 du PSE "Les Citoyens d'abord - un Nouveau Sens pour l'Europe".

Le document de position précise :

"Le Groupe Socialiste demande une clarification du Droit primaire européen de façon que ni les libertés économiques ni les règles de la concurrence ne prévalent sur les droits sociaux fondamentaux. Là où ils entrent en conflit, les droits sociaux fondamentaux doivent prévaloir. Un Protocole Social sera l'instrument permettant de clairement instaurer cette prééminence en termes légaux." En outre, Le Groupe socialiste appelle aussi à "une révision de la Directive sur le détachement des travailleurs. L'interprétation de cette Directive comme une Directive des "normes maximales", ne reflétait pas la volonté du législateur. Au vue de l'interprétation récente par la Cour de Justice, la Commission Européenne doit présenter une proposition de révision de la directive afin de supprimer les ambiguïtés du texte actuel, avec, pour objectif, de donner force de loi au principe "salaire égal et conditions de travail égales pour un même travail dans un même lieu de travail". Le document indique que "Afin de préparer l'introduction d'une Clause de Progrès Social dans le droit primaire de l'UE et la révision de la Directive sur le détachement de travailleurs, et

afin de s'assurer dès à présent qu'il sera procédé aux nécessaires clarification, reconnaissance et renforcement des droits sociaux dans l'UE, le Groupe Socialiste en appelle à toutes les Institutions européennes pour qu'elles s'engagent en faveur du progrès social en Europe"

Par ailleurs, le Groupe PSE recommande "de faire dépendre l'élection du Président et des autres Membres de la nouvelle Commission Européenne de leur engagement vis-à-vis d'un accord sur le progrès social avec le Parlement Européen et le Conseil, comme une des conditions essentielles à cette élection. Et ce, afin de procéder à un véritable changement dans le rapport entre les objectifs et obligations économiques et sociaux de l'Union Européenne et pour un nouveau contrat pour une Europe sociale. La prééminence des objectifs sociaux sur les objectifs économiques et la cohérence de ces objectifs doivent prendre en compte et assurer la cohésion sociale et territoriale au sein de l'UE en garantissant, entre autres, tant l'égalité des chances que la libre circulation des travailleurs sans protectionnisme, dans un esprit de solidarité entre tous les européens."

"Des déclarations en faveur des droits sociaux fondamentaux, un Protocole sur le Progrès Social et la révision de la Directive sur le détachement de travailleurs pour instaurer en Droit le principe du "salaire égal et conditions de travail égales pour un même travail sur le même lieu de travail" sont des exigences cruciales du Groupe Socialiste à l'adresse de la nouvelle Commission et de son Président. Un accord commun sur ces questions sera un point de départ essentiel".

Le Groupe PSE attend également une composition hommes/femmes équilibrée au sein de la Commission, à l'image de la société. Un nouveau contrat pour une Europe sociale doit aussi mettre fin aux hésitations d'une majorité des Membres de la Commission vis-à-vis de la législation sociale qui a caractérisé la plus grande partie de cette législature. La Commission doit s'engager à peser de tout son poids pour débloquer cette législation sociale dont nous avons tant besoin, et qui a été paralysée pendant des années par le Conseil ou par la Commission, ou même par les deux".

Pour visualiser le document "Pour une Europe de progrès social" dans son intégralité, se connecter à :

<http://www.socialistgroup.eu/gpes/searchdisplay.do?id=129824&lg=en&targetsite=main&type=8>

ÉRADIQUER LES DISCRIMINATIONS

Les principes de l'égalité de traitement et de la non-discrimination constituent la pierre angulaire de nos droits fondamentaux et de nos valeurs essentielles. Les dispositions anti-discrimination européennes ont relevé de manière significative le niveau de protection des droits au sein de l'Union et ont également été utilisées en dehors de celle-ci.

Les dispositions anti-discrimination actuellement en vigueur au niveau européen couvrent la discrimination directe et indirecte fondée sur le genre ou l'origine raciale ou ethnique dans l'emploi, la formation, l'éducation, la sécurité sociale, les soins de santé, le logement et l'accès aux biens et services. Toute discrimination fondée sur la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou de orientation sexuelle est également interdite sur le lieu de travail (directive sur l'égalité de traitement en matière d'emploi). Mais, en dehors du lieu de travail, la discrimination fondée sur les mêmes motifs n'est toujours pas réglementée au niveau de l'UE.

Le groupe socialiste a régulièrement et clairement répété qu'il ne pouvait pas accepter au sein de l'UE une "hiérarchie des discriminations", certaines formes de discrimination étant interdites et d'autres tolérées. Le groupe a pris des initiatives visant à élargir autant que possible le champ d'application des dispositions antidiscrimination figurant à l'article 13 du traité.

Lorsqu'il est devenu Président de la Commission en 2004, José Manuel Barroso s'est engagé devant le Parlement à œuvrer à la mise en place d'une directive horizontale contre les discriminations en-dehors du lieu de travail. Cet engagement a été pris après que le groupe a indiqué clairement qu'il ne pourrait pas donner son aval à une Commission dans laquelle siégerait Rocco Buttiglione, qui avait fait des déclarations homophobes. À la suite des pressions de notre groupe, la candidature de M. Buttiglione a été retirée.

L'engagement de M. Barroso a été repris dans le programme de travail de la Commission pour 2008 et la Commission devait présenter un projet de directive horizontale au printemps 2008. La motion du groupe socialiste sur le programme de travail se félicitait de cette proposition, alors que le groupe PPE-DE la déplorait. Il semblait alors que la directive pouvait ne pas être présentée en raison de l'opposition de certains États membres. En lieu et place, une directive sur la discrimination des personnes handicapées aurait été présentée, les autres aspects étant couverts par de simples recommandations aux États membres.

Le groupe socialiste a exercé, informellement ou au sein du Parlement, diverses pressions pour que la Commission respecte l'engagement pris par M. Barroso. Le rapport Lynne du 17 avril 2008 sur les progrès réalisés en matière d'égalité des chances et de non-discrimination a été amendé par notre groupe pour souligner qu'il importait de faire couvrir par une nouvelle directive toutes les formes de discrimination non encore couvertes. Cet amendement a reçu le soutien quasi-unanime de notre groupe alors que le PPE-DE y était opposé et que les libéraux étaient divisés.

Résultat du vote

Vote par appel nominal sur le rapport Lynne sur les progrès réalisés en matière d'égalité des chances et de non-discrimination dans l'Union européenne (transposition des directives 2000/43/CE et 2000/78/CE), le 20 mai 2008

	pour	%	contre	%	abstentions:	%
PPE-DE	13	5%	179	73%	54	22%
PSE	191	99.5%	1	0.5%	-	-
ADLE	79	91%	7	8%	1	1%
VERTS	38	97%	-	-	1	3%
GUE	35	97%	-	-	1	3%

Nos succès

Reconnaissant qu'une majorité progressiste s'était formée au PE en faveur d'un texte d'application large, la Commission a présenté le 2 juillet 2008 une proposition de directive interdisant en dehors du lieu de travail les discriminations fondées sur la religion, les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

Nos activités en cours et nos objectifs pour l'avenir

Notre travail sur la proposition de la Commission est encore en cours. La Commission LIBE a voté sur le rapport le 16 mars 2009 et le résultat final nous a été globalement favorable. Nous avons réussi à incorporer dans le texte des concepts importants comme la définition de la discrimination multiple, de la discrimination par association, et à suggérer d'utiliser les marchés publics pour lutter contre les discriminations.

Nous avons eu de profondes divergences politiques avec le PPE-DE, en particulier dans le domaine de l'éducation, du statut marital et des droits reproductifs, et des règles en matière d'action collective, d'assurance et de services financiers. Le résultat du vote en commission a été de 34 pour, 7 contre et quatre abstentions.

Lors du vote en plénière le 02.04.2009 nous avons réussi à conserver les avancées du vote en commission.

Vous trouverez ci-dessous les résultats des votes par appel nominal sur 1) la proposition PPE de rejeter la proposition de la Commission et 2) la résolution législative sur le principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle:

	for	%	against	%	abstentions	%
1) Proposal to reject the Commission proposal						
EPP-ED	184	78%	42	17.8%	10	4.2%
PSE	6	3.3%	175	96%	1	0.7%
ALDE	12	14.1%	71	83.5%	2	2.4%
GREENS	2	5.1%	36	92.5%	1	2.4%
GUE	-		27	93.5%	2	6.5%
2) The final vote on the legislative resolution						
EPP-ED	33	13.1%	159	62.9%	61	24%
PSE	175	99.5%	1	0.5%	-	
ALDE	78	91.8%	5	5.8%	2	2.4%
GREENS	37	97.3%	1	2.7%	-	
GUE	29	97%	-		1	3%

A ce stade, le statut de la directive au Conseil est peu clair. Plusieurs Etats membres ont des réserves sur la compétence de la Communauté à légiférer, sur les conséquences budgétaires éventuelles et même sur la justification d'une telle Directive.

DES SERVICES PUBLICS DE HAUTE QUALITÉ POUR TOUS

Un cadre juridique européen clair

Tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du PE, le groupe socialiste a été le moteur d'une campagne demandant un cadre juridique européen clair pour les services publics. Sans un tel cadre, la fourniture de services publics dans l'UE continue à souffrir d'une grave insécurité juridique générée essentiellement par des décisions imprévisibles de la Commission européenne ou de la Cour de justice.

Nos succès

En mai 2006, le groupe a présenté des propositions législatives - une initiative sans précédent visant à entamer un débat public avec ceux qui partagent notre vision d'une Europe qui est plus qu'un marché et dans laquelle il est admis que des services publics de qualité sont essentiels pour la bonne marche de la société.

Janvier 2007: sur la base d'une étroite coopération avec des organisations européennes partenaires, à savoir le Comité des Régions (CdR), le Comité économique et social européen (CESE), la Confédération européenne des syndicats (CES), la Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP), le Centre européen des entreprises à participation publique et des entreprises d'intérêt économique général (CEEP), le Conseil des Communes et des Régions d'Europe (CCRE), le Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative (CIRIEC) et le Comité européen de liaison sur les services d'intérêt général (CELSIG), un réseau informel des services publics a été mis en place pour poursuivre la campagne en faveur d'une plus grande sécurité juridique pour les services publics en Europe. Le groupe socialiste s'est rallié à la pétition lancée par la CES sur cette question et qui a jusqu'à présent recueilli une demi million de signatures, y compris les maires de dix capitales européennes.

Les domaines où nous avons joué un rôle moteur

Novembre 2007: la Commission européenne a publié sa position (communication et suivi du Livre blanc de 2004 sur les services publics) sur la consolidation du cadre juridique pour la fourniture, l'organisation et le financement des services publics, y compris les services sociaux, dans le marché intérieur européen. Le groupe socialiste a ainsi réussi à ne pas clore le débat européen sur cette question cruciale, comme l'avaient espéré les conservateurs et les libéraux.

Un autre résultat tangible est que les 27 chefs d'État et de gouvernement ont accepté d'inclure dans le nouveau "Traité de Lisbonne" une base légale explicite pour des législations horizontales qui garantiraient que, en Europe, les services publics sont en mesure de remplir leur mission.

Nos prochains objectifs politiques

Lorsque les nouvelles dispositions des traités, y compris le Protocole sur les principes de base applicables aux services publics, seront ratifiées, elles apporteront aux politiques européennes plus de transparence et de cohérence et établiront des principes communs et des valeurs communes pour la fourniture des services publics tout en respectant la diversité des secteurs et des situations dans les États membres.

L'article 14 du traité confère à l'UE de nouvelles responsabilités et crée une nouvelle base juridique pour l'adoption de dispositions législatives communautaires dans le cadre de la procédure de co-décision.

Le groupe socialiste et ses organisations partenaires continueront la campagne pour un cadre juridique européen des services publics qui prenne en compte les préoccupations des citoyens. Sur la base du traité de Lisbonne, la proposition de directive cadre présentée par le groupe socialiste deviendra un projet de règlement. **Le groupe et le PSE continueront leur campagne pour un accès universel à des services publics de haute qualité, qui constitue un droit fondamental et une des caractéristiques déterminantes du modèle social européen.**

UNE DIMENSION SOCIALE POUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR DES SERVICES

Après trois années de négociations, le Parlement et le Conseil ont adopté en décembre 2006 la directive sur les services dans le marché intérieur (directive 2006/123/CEE). Cet instrument, qui vise à lever les entraves à la prestation de services, a provoqué dans l'opinion publique la controverse la plus sérieuse depuis le début du mandat. Le texte final répond largement aux peurs que la proposition initiale de la Commission avait suscitées. Les compromis au sein du Parlement ont constitué la base du compromis final. Il s'est agi sans aucun doute d'une victoire pour le Parlement.

Le groupe socialiste et son rapporteur Evelyne Gebhardt ont joué un rôle central dans l'élaboration du compromis. En entamant des discussions bilatérales avec le groupe PPE-DE après le vote survenu en novembre 2005 à la Commission du marché intérieur, les socialistes ont réussi à faire bouger les choses.

Nous avons réussi à dégager une large majorité pour:

- **l'élimination de tous les risques planant sur le droit de travailler** et le maintien des règles actuelles pour le détachement des travailleurs;
- **la suppression du principe du pays d'origine;**
- **la limitation du champ d'application de la directive, dont sont exclus les services de santé, les services sociaux et les services audio-visuels;**
- **l'octroi de dérogations aux services publics bien que les services d'intérêt général ne soient pas exclus.**

Cette victoire a été rendue possible par une collaboration étroite et efficace entre la CES et notre groupe.

Résultats du vote en première lecture

Vote final

	POUR	%	CONTRE	%	Abstention s:	%
PPE-DE	186	79.5	32	13.7	16	6.8
PSE	136	75.6	35	19.5	9	4.9
ADLE	61	81.4	13	17.4	1	0.2
V/ALE	0	0	38	100	0	
GUE	0	0	39	100	0	
UEN	5	21.7	15	65.2	3	13.1
IND	5	17.8	22	78.6	1	3.6
NI	1	4	21	84	3	12
TOTAL	394		215		33	

Vote crucial sur l'exclusion des services sociaux

Nous avons obtenu le soutien d'une partie du groupe libéral. Cet élément ne faisait pas partie du compromis conclu avec le PPE-DE. Il a finalement été intégré dans le texte final adopté en seconde lecture.

	POUR	%	CONTRE	%	Abstention s:	%
PPE-DE	1	0.3	214	71.6	20	91
PSE	180	54.9	1	0.3		0
ADLE	29	8.8	47	15.7		0
V/ALE	37	11.3	1	0.3		0
GUE	39	11.9		0		0
UEN	9	2.7	16	5.4		0
IND	19	5.8	8	2.7	1	4.5
NI	14	4.3	12	4	1	4.5
TOTAL	328	100	299	100	22	100

Nos prochains objectifs politiques

Le délai de transposition de la directive par les États membres expire le 28 décembre 2009. Vu le caractère sensible du compromis et la complexité du texte, les socialistes doivent rester sur leurs gardes dans la phase de mise en œuvre, afin de s'assurer que les États membres et la Commission s'en tiennent au texte qui a été adopté. En 2008, le groupe a entamé un suivi des mesures de mise en œuvre prises par les États membres, notamment en organisant en octobre 2008 un séminaire avec des membres socialistes des parlements nationaux.

RENFORCER LES CONTACTS ENTRE LES CULTURES

L'Union européenne a proclamé l'année 2008 "Année européenne du dialogue interculturel", afin de promouvoir les échanges entre personnes issues de contextes culturels, sociaux, religieux, historiques et économiques différents

Le groupe estime que le dialogue interculturel doit se fonder sur la citoyenneté, la responsabilisation et la participation de tous - citoyens ou non de l'UE - à la vie économique, sociale, culturelle, religieuse et politique.

Les socialistes ont agi selon trois axes principaux.

- **Un processus de dialogue et de compréhension avec les musulmans en Europe:** des séminaires internes, des missions exploratoires et l'action parlementaire ont aidé le groupe à entamer avec les musulmans européens un dialogue portant sur la diversité et la démocratie, notamment sur les questions cruciales de radicalisation, de citoyenneté, d'identités multiples, de participation à la vie politique, d'organisation politique, d'inclusion économique et du rôle des femmes.
- **Une réflexion sur les droits des minorités, le populisme et la démocratie:** des ateliers internes, des missions exploratoires et des séminaires ont été organisés avec des réseaux universitaires. Ils ont porté sur le défi que pose la recrudescence du populisme et du nationalisme en Europe centrale et orientale et sur le manque de respect pour les minorités, qui est de plus en plus fréquent. À la suite de cette réflexion, le groupe a publié un livre intitulé "Democracy, Populism and Minority Rights".
- **Une action pour une stratégie de l'UE en faveur des Roms** des ateliers internes, des conférences publiques, des missions exploratoires et des initiatives parlementaires ont mis en évidence la situation de plus en plus difficile que connaît la minorité Rom dans plusieurs États membres. Nous avons agi afin de promouvoir l'inclusion et les initiatives antidiscrimination. Nous avons demandé que l'UE joue un rôle réel dans l'élaboration d'une véritable stratégie européenne en faveur des Roms. Notre groupe a soumis deux résolutions, qui ont été adoptées par le Parlement européen et ont poussé la Commission à entamer des réflexions visant à définir une stratégie européenne centrée sur la cohésion sociale, l'emploi, l'éducation et la formation, la lutte contre les discriminations et la libre circulation.

MIEUX CONCILIER LA VIE FAMILIALE ET LA VIE PROFESSIONNELLE RÉALISER L'AGENDA DE LISBONNE

La conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée est un élément central des actions en faveur de l'égalité entre les genres, car les femmes sont les plus touchées par l'absence d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. La difficulté de concilier vie professionnelle et vie privée constitue un carcan pour le potentiel de production de la main d'œuvre européenne et, pour les femmes, crée des entraves et des freins à leur entrée et leur maintien sur le marché du travail.

La Commission a pris l'initiative d'une "feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2006-2010)" afin de relancer les efforts visant à relever les défis socio-économiques du traité de Lisbonne tout en respectant les droits fondamentaux des femmes et les obligations internationales de l'UE. Cette feuille de route réaffirme la double approche de l'égalité qui consiste en la prise en compte de la dimension de genre (la promotion de l'égalité entre les sexes dans tous les domaines et activités) et en l'adoption de mesures spécifiques en faveur des femmes. Les actions visant à la conciliation de la vie professionnelle et vie privée constituent une de ses priorités.

Nos succès

Les membres socialistes de la Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres ont joué un rôle moteur dans l'élaboration de rapports et d'avis favorables aux politiques qui permettent aux femmes et aux hommes de combiner un travail de qualité avec des responsabilités de parent ou d'autres responsabilités familiales. Nous croyons que ces politiques sont essentielles pour l'égalité des genres, dans tous les types de structures familiales, et qu'elles sont donc cruciales pour le bien-être général de la société. Les femmes doivent être en mesure de gagner un revenu qui leur donne l'indépendance économique sans être pénalisées parce qu'elles pourraient devoir s'occuper de leurs enfants ou de leur famille. Les hommes doivent aussi avoir la possibilité d'équilibrer leur vie professionnelle et leur vie privée.

Le groupe s'est engagé activement pour faire avancer les questions d'égalité des genres, notamment en insistant pour la mise en place de nouveaux instruments et l'adoption de mesures plus favorables. Le rapporteur socialiste Lissy Gröner a mené les discussions sur le texte qui a permis la création de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Cet institut sera chargé de la collecte et de l'analyse des données ainsi que de l'échange d'informations et de meilleures pratiques. Le groupe fait également pression sur la Commission pour qu'elle intègre dans le financement prévu pour ce domaine l'élaboration de budgets soucieux de la dimension homme-femme.

Les domaines où nous avons joué un rôle moteur

Par ses contacts avec le Président de la Commission et le commissaire responsable pour l'emploi et les affaires sociales, ainsi que par son étroite collaboration avec les partenaires sociaux, le groupe socialiste s'est efforcé d'obtenir des améliorations des dispositions existantes. Il y est parvenu avec l'adoption par la Commission, en octobre 2008, d'un "paquet conciliation" visant à améliorer la législation sur la sécurité et la santé des travailleuses enceintes au travail et sur l'égalité de traitement pour les femmes exerçant une activité indépendante ainsi qu'à améliorer les dispositions relatives aux services de garde d'enfants.

La division dans l'autre camp

Le groupe socialiste a joué un rôle moteur dans la formation d'une coalition avec les Verts et le GUE. Le groupe PPE-DE et les libéraux sont souvent divisés ou s'opposent à des dispositions importantes telles que les demandes de mise en place d'un système de quotas pour mettre fin au déséquilibre constaté dans la représentation des femmes dans les partis politiques, ou les références aux droits des femmes en matière de sexualité et de procréation. Sur les questions éthiques, les membres du groupe PPE-DE sont divisés.

Futurs objectifs politiques

Edite Estrela, rapporteur socialiste pour la révision de la directive sur la protection des travailleuses enceintes, a mené la discussion sur cette proposition qui est une priorité socialiste. Dans son rapport, nous cherchons à étendre la durée du congé de maternité, à introduire une période de congé de paternité avec rémunération complète, avec une flexibilité et des paiements améliorés et à renforcer les droits des employés rendant plus facile, pour les femmes, le retour sur le marché du travail. Lors de la dernière session plénière de cette législature, les groupes PPE-DE

et ALDE ont voté le renvoi du rapport Estrela à une session ultérieure. Ce qui montre clairement que l'objectif de ces deux groupes n'est pas de soutenir des revendications positives pour améliorer la condition de la famille. Ils ont, au contraire, trahi les familles en bloquant des mesures visant à aider les deux parents à concilier vie professionnelle et vie familiale, à améliorer la santé et la sécurité des travailleuses enceintes et à améliorer la protection contre la discrimination sur le lieu de travail des mères actives. Les socialistes estiment que les intérêts des citoyens et de la société prévalent et continueront à faire en sorte que ce sujet soit une priorité pour la prochaine législature.

COMBLER LE FOSSÉ SALARIAL

Le principe du salaire égal à travail égal figure dans le traité de Rome et constitue la première disposition législative de l'UE sur l'égalité entre les genres. La Cour de justice des Communautés européennes a considéré que cette notion signifiait un salaire égal pour un travail de même valeur. Cette définition a été reprise dans la législation de 1975 qui interdit la discrimination fondée sur le sexe dans l'ensemble des éléments de rémunération pour un travail de valeur égale. Toute différence salariale entre les hommes et les femmes reposant exclusivement sur le sexe est donc interdite.

Grâce à cette législation, des femmes ont gagné des batailles juridiques pour obtenir un salaire égal à celui des hommes. Mais le fossé salarial entre les femmes et les hommes persiste après plus de trente ans. Il varie entre 4 % et 25 % selon les États membres et ne diminue pas. Dans l'UE, les femmes gagnent entre 15% et 25 % de moins que les hommes dans le secteur privé. Le travail à temps partiel - généralement moins bien payé - est beaucoup plus répandu chez les femmes: 32,9 % des femmes travaillent à temps partiel, contre 7,7 % des hommes. Le fossé salarial est un exemple criant d'inégalité et de discrimination et le groupe socialiste estime qu'on ne peut s'y attaquer que par une approche multiple, incluant des politiques spécifiquement destinées à en combattre les causes profondes.

Nos succès

Le groupe a régulièrement demandé que les États membres en fassent plus dans ce domaine et il a fait inscrire des recommandations de nouvelles mesures dans le récent rapport de la Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres sur l'application du principe de l'égalité des rémunérations des femmes et des hommes. Ces nouvelles mesures incluent la transparence par l'obligation pour les entreprises de joindre à la publication de leurs résultats un audit salarial, ainsi que des sanctions en cas de non-application. Il y est suggéré de prévoir une compensation pour les victimes et l'exclusion du bénéfice de prestations ou de subventions pour les employeurs, et il y est recommandé que les organismes pour l'égalité de traitement jouent un rôle important en influençant la mise en oeuvre de la politique d'égalité entre hommes et femmes.

La division dans l'autre camp

Le groupe socialiste est un fervent partisan de l'application de sanctions ou pénalités aux employeurs qui ne respectent pas la législation en matière d'égalité salariale. Le groupe PPE-DE est divisé sur la question.

Où nous avons fait la différence

Lissy Gröner, coordinatrice du groupe, Zita Gurmai, députée européenne et présidente de la section des femmes du PSE, et Pia Locatelli, députée européenne et présidente de l'internationale socialiste des femmes, travaillent en étroite collaboration pour assurer de meilleures conditions de travail aux femmes afin de leur permettre de contribuer activement à la réalisation des objectifs de Lisbonne pour la croissance et l'emploi. Elles soutiennent pleinement les objectifs de Barcelone qui contribueront à aborder les différents problèmes en vue de permettre à plus de femmes de rejoindre le marché du travail, d'obtenir des emplois mieux rémunérés et des positions plus élevées et de partager les tâches familiales avec leur partenaire. Elles collaboreront étroitement sur les directives du "paquet conciliation", qui constituent les éléments essentiels d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Nos prochains objectifs politiques

Le groupe socialiste fait pression sur la Commission pour qu'elle soumette au Parlement, avant le 31 décembre 2009, des propositions législatives visant à modifier les législations actuelles. Nous suivrons cette question de près car une réduction substantielle du fossé salarial est un des objectifs figurant dans les lignes directrices de la stratégie européenne pour l'emploi et le groupe socialiste a la ferme volonté d'œuvrer à la réalisation de cet objectif.

Il s'agit d'une question prioritaire pour le groupe socialiste car il concerne la discrimination et l'égalité entre les genres et nous avons l'intention de le maintenir en bonne position sur l'ordre du jour politique. Le groupe socialiste soutient avec détermination les campagnes de sensibilisation telles que l'appel du PSE à célébrer le 22 février une "Journée internationale de l'égalité salariale", car les femmes doivent travailler jusqu'à cette date pour gagner ce que les hommes ont gagné l'année précédente.

UNE MEILLEURE POLITIQUE SOCIALE POUR TOUS

Insérer les travailleurs qui sont exclus du marché du travail

Environ 16% de la population est au bord de la pauvreté, le pourcentage d'enfants pauvres se situe autour de 19%, et la proportion de ceux qui quittent l'école sans diplôme est encore élevée, à 15%. De plus la réalité de la pauvreté et de l'exclusion sociale est devenue bien plus complexe, caractérisée pas de multiples inconvénients: le dénuement est combiné à des problèmes familiaux, un manque de capacité d'apprentissage, une santé précaire, un logement éloigné et inadapté et un manque de soutien social, la discrimination et aujourd'hui la crise financière.

Le rapport Lambert, sur lequel Richard Falbr (Rep. Tchèque) a travaillé au nom du Groupe PSE, a été adopté au cours de la dernière session parlementaire de cette législature. Il souligne que des services sociaux universels et de haute qualité constituent un droit fondamental (logement abordable, des transports publics accessibles, une formation professionnelle, des soins de santé et autres services de proximité) et que des progrès doivent être réalisés pour garantir des obligations de service universel dans les services d'intérêt général. Il demande un plan d'action pour mettre en place une Directive-cadre européenne afin de garantir ces droits.

Dans ce rapport, le Parlement européen a réalisé une avancée notable, demandant au Conseil d'acter un objectif communautaire de revenu minimum, de fournir une aide aux revenus de l'ordre d'au moins 60% du revenu national médian, ceci avec un calendrier de mise en œuvre dans tous les Etats membres.

Le PPE a tenté de faire échouer ce rapport en présentant sa propre motion alternative, mais le Groupe PSE les a battus en plénière, en assurant le soutien de l'ensemble de nos membres, dans un vote qui a révélé de manière flagrante les contrastes entre notre vision de la politique sociale et celle de la droite.

	Pour	%	Contre	%	Abstentions	%
PPE-DE	16	11	7	5	120	84
PSE	118	100	0	0	0	0
ALDE	51	89	5	9	1	2
V/ALE	33	100	0	0	0	0
GUE	17	89	2	11	0	0
IND/DEM	5	55	3	33	1	12
NI	3	23	2	15	8	62
UEN	12	100	0	0	0	0

Agenda social renouvelé : trop peu, trop tard

Avec l'adoption au Parlement européen du rapport sur l'agenda social renouvelé de l'UE, notre groupe envoie un message clair à la Commission européenne : leur proposition pour la période 2008-2010 et après 2010 c'est trop peu, trop tard ! Nous critiquons le manque d'ambition de la Commission dans le domaine social et le manque d'autorité face à la crise économique. Le rapport reprend les propositions socialistes en faveur d'actions européennes nécessaires pour renforcer le modèle social européen.

Le rapport demande une action urgente pour

- protéger les services d'intérêt général et les services sociaux d'intérêt général.
- protéger de discrimination les travailleurs atypiques
- reconnaître des conventions collectives transfrontalières
- renforcer davantage les droits, au niveau européen, à l'information et à la consultation des travailleurs
- mieux gérer la restructuration industrielle
- combattre le développement du faux emploi indépendant et l'affaiblissement de la protection sociale
- renforcer l'agenda européen du travail décent et la mise en oeuvre des Conventions de l'OIT.

Malgré ce programme d'action fort pour une Europe sociale, le groupe de la GUE a voté contre, alors que la Droite, qui dans le passé a voté plusieurs fois contre les mêmes exigences des Socialistes (la dernière fois en septembre 2008), a voté, sous la pression électorale, en faveur de ce rapport.

Résultat du vote final

	Pour	%	Contre	%	Abstentions	%
PPE-ED	151	89	11	7	8	4
PSE	149	100	0	0	0	0
ALDE	55	90	5	8	1	2
V/ALE	30	98	0	0	1	2
GUE	0	0	20	98	1	2
IND/DEM	5	50	4	48	1	2
NI	1	2	11	98	0	0
UEN	12	98	0	0	1	2

***UNE UNION QUI CONSTRUIT UNE ÉCONOMIE
PLUS ÉQUITABLE ET PLUS FORTE***

DES MARCHÉS FINANCIERS AU SERVICE DE TOUS

Défendre les épargnants et les retraités dans la crise financière Renforcer la surveillance et la transparence des fonds spéculatifs et du capital-investissement

Les domaines où nous avons joué un rôle moteur

Depuis 2006, le groupe socialiste a vu qu'il était nécessaire de s'attaquer aux problèmes causés par des placements "alternatifs" tels que les fonds spéculatifs et les fonds de capital-investissement. Bien qu'il s'agisse de deux types de fonds différents, nous avons vu de plus en plus clairement qu'ils étaient tous deux néfastes pour l'économie réelle et en particulier pour l'emploi en raison de leur manque de transparence et de l'absence de toute surveillance. Avec l'aide d'experts extérieurs et sous la direction de Poul Nyrup Rasmussen et d'Ieke van den Burg, le groupe socialiste a rédigé un rapport évaluant le comportement de ces acteurs financiers ainsi que leur rôle sur le marché financier et comportant des propositions concrètes pour remédier aux principaux problèmes qu'ils posent. Ce rapport a été adressé à la Commission européenne qui, à l'époque, ne voyait aucune nécessité d'agir dans ce domaine.

Nos succès

Nos préoccupations se sont révélées fondées lorsque la crise financière a débuté aux États-Unis en mars 2007 avec l'effondrement du marché des crédits hypothécaires à risque. À la fin de l'année 2007, le groupe socialiste a obtenu l'autorisation de lancer deux rapports législatifs d'initiative: un rapport sur les fonds spéculatifs et les fonds de capital-investissement, à rédiger par Poul Nyrup Rasmussen et un rapport visant à approfondir la question de la surveillance et de la crise financière, à rédiger conjointement par Ieke van den Burg et un libéral roumain. Conformément au règlement du Parlement, l'adoption de ces rapports avec une majorité suffisante obligerait la Commission européenne à présenter, dans des délais stricts, des propositions législatives.

Le rapport Rasmussen était très ambitieux et a soulevé une forte opposition du groupe PPE-DE et des libéraux au sein de la Commission des affaires économiques. Il proposait d'agir avec détermination sur le plan législatif pour exiger que les fonds spéculatifs et les fonds de capital-investissement respectent des principes de transparence et de responsabilité et disposent d'un capital adéquat, ainsi que pour bannir les conflits d'intérêt. Afin de favoriser la santé et la stabilité des marchés financiers, le projet de rapport visait également d'autres acteurs, tels que les agences de notation et les banques d'investissement et il renforçait certains éléments en matière de gouvernance d'entreprise, de consultation des travailleurs et de droits à pension. Après des négociations longues et ardues et grâce à des compromis, le rapport a reçu un large soutien en commission et a été adopté par le Parlement en séance plénière en septembre 2008 (562 voix pour, 86 contre et 25 abstentions).

Le rapport van den Burg-Daianu était tout aussi ambitieux dans les propositions qu'il formulait en vue de la mise en place d'une nouvelle architecture de la surveillance financière dans l'UE. Il proposait une structure très développée et efficace pour s'assurer que les groupes transfrontaliers faisaient l'objet d'une surveillance adéquate de la part des pays d'origine et d'accueil. Le rapport abordait aussi la crise financière actuelle, ses causes, les remèdes à apporter et les acteurs impliqués. Ce rapport a également fait l'objet d'attaques farouches du groupe PPE-DE et des libéraux, alors même qu'il était co-rédigé par un libéral. Mais une forte mobilisation et d'adroites négociations ont permis au groupe socialiste d'obtenir une large majorité tant en commission qu'en séance plénière en octobre 2008 (565 voix pour, 74 contre et 18 abstentions).

La division dans l'autre camp

L'histoire de ces rapports révèle clairement la véritable position des principaux groupes politiques du PE en matière de régulation des marchés financiers. Alors que le groupe PPE-DE et les libéraux affirment maintenant qu'ils sont depuis des années favorables à une plus forte régulation, ces deux groupes ont lutté pendant toute la législature pour entraver ou affaiblir les efforts continus de notre groupe en vue de favoriser la régulation et la surveillance de tous les acteurs financiers et particulièrement des fonds spéculatifs et du capital-investissement.

Nos prochains objectifs politiques

Depuis l'adoption de ces rapports, le groupe socialiste maintient la pression sur la Commission européenne pour qu'elle propose les réglementations nécessaires pour créer un cadre juridique des marchés financiers qui garantisse la stabilité du système et permette de rétablir la confiance des citoyens. La Commission présentera le 21 avril une proposition législative sur les fonds spéculatifs et le capital-investissement et le groupe socialiste restera vigilant quant à la teneur et au champ d'application de cette proposition. Nous veillerons tout particulièrement à éviter toute lacune dans le dispositif de réglementation ou de surveillance qui porterait préjudice aux citoyens de l'UE. Le groupe socialiste fera tout pour accélérer les travaux dans ce domaine et permettre ainsi l'adoption de cet instrument législatif trop longtemps attendu.

TROUVER LA VOIE DE LA RELANCE ÉCONOMIQUE

Nous traversons actuellement la récession la plus grave que l'Union européenne ait jamais connue – et la première depuis le passage à l'euro – et les récentes prévisions économiques de la BCE et de l'OCDE annoncent que le pire est encore à venir. Nos partenaires commerciaux traversent également des temps difficiles du point de vue économique.

Au début novembre 2008, le sommet de l'UE a décidé qu'il était nécessaire de réagir de manière coordonnée. Il a demandé à la Commission européenne d'élaborer des propositions pour sa prochaine réunion un mois plus tard. Le plan européen de relance économique, publié à la fin novembre 2008, est cette réponse de la Commission.

Compte tenu de l'ampleur de la crise, l'UE a besoin d'une approche coordonnée, suffisamment importante et ambitieuse pour rétablir la confiance des consommateurs et des entreprises. Ce plan doit réunir tous les moyens d'action stratégiques nationaux et communautaires. Bien que les États membres détiennent la plupart des leviers économiques, et notamment ceux susceptibles de stimuler la demande des consommateurs à court terme, ils se trouvent dans des situations très différentes en termes de marge de manœuvre budgétaire, ce qui rend d'autant plus importante une coordination efficace.

Quand la crise s'est aggravée, la Commission a actualisé son plan de relance pour le Conseil européen de printemps 2009, afin de déterminer d'autres mesures – nationales ou communautaires – susceptible de stimuler la relance.

Comment nous avons joué un rôle moteur

Le chômage augmente à un rythme alarmant. Nous devons consentir des efforts afin de stimuler l'économie européenne et mondiale, dans le but d'éviter une période prolongée de stagnation ou de croissance négative et une détérioration supplémentaire de la situation du chômage.

Notre priorité absolue, qui sous-tend notre appel à prendre de nouvelles mesures pour créer et préserver l'emploi, consiste à prévenir le chômage de masse et encourager une croissance verte intelligente.

Nos économies dépendent plus que jamais l'une de l'autre. C'est pourquoi seuls des efforts de relance mondiaux et européens plus forts, plus ambitieux et mieux coordonnés nous permettront d'échapper à la récession. Agir uniquement au niveau national ne suffit pas.

Nous, les socialistes, nous insistons sur le fait que la seule voie à suivre est d'agir ensemble. C'est la solution qui nous permettra d'amorcer une relance plus forte. En nous consacrant aux bonnes priorités, nous pourrions contribuer à une relance qui bénéficiera à tous.

Le renforcement de la relance économique européenne doit se fonder sur les priorités suivantes:

- nous devons accorder la priorité à davantage d'investissements ayant des répercussions immédiates et positives sur l'emploi, qui représentent la clé pour une nouvelle croissance en 2009 et en 2010. L'UE devrait adopter une stratégie ambitieuse en matière d'investissement, dotée de priorités communes pour la création d'emplois qui permettraient d'adapter les différentes mesures aux circonstances nationales. Cette stratégie devrait faire l'objet d'une planification précise et bien ciblée, ce qui lui permettrait de stimuler l'emploi rapidement et de contribuer à des objectifs à long terme. Il conviendrait de compléter les mesures d'incitation et les investissements publics en faveur du secteur privé par un recadrage des instruments financiers de l'UE;

- les banques doivent recommencer à prêter afin d'encourager les dépenses et investissements privés indispensables à la relance. L'octroi d'une aide publique aux banques devrait être subordonné à cette condition;
- il y a lieu de définir un nouveau pacte pour l'emploi visant à préserver ce dernier, à aider les chômeurs à trouver un travail le plus rapidement possible et à stimuler la création de postes. La crise doit être perçue comme une possibilité d'améliorer les compétences de la main-d'œuvre à travers l'Europe. En matière d'emploi et d'enseignement, les politiques sociales doivent être renforcées et développées;
- nous devons nous attaquer aux coûts sociaux de la crise dans leur ensemble, afin d'empêcher une hausse de la pauvreté, de l'inégalité et de l'exclusion. Un accord sur un pacte européen pour le progrès social est d'une importance vitale. Il convient d'adopter des stratégies ciblées et de renforcer celles existantes afin d'aider les personnes les plus touchées par la crise, à savoir les personnes disposant de faibles revenus, celles qui risquent de perdre leur maison, les jeunes, les retraités et les femmes du secteur des services à la tête de familles monoparentales qui devraient être les victimes de la prochaine vague de la crise. Ces stratégies pourraient inclure le renforcement des systèmes de protection sociale, l'octroi d'une aide au revenu ciblée afin de préserver le pouvoir d'achat (diminutions ponctuelles d'impôts et crédits, par exemple), des politiques visant à garantir un prix abordable pour les produits de première nécessité tels que l'électricité et le gaz, des politiques destinées à garantir la disponibilité et l'accessibilité des hypothèques et la fourniture d'une assistance particulière aux personnes les plus vulnérables;
- la solidarité et l'intérêt commun doivent rester au cœur de l'UE. Il convient désormais de prêter une attention particulière aux États membres en proie à des difficultés spécifiques, notamment à certains «nouveaux» membres. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour éviter l'apparition de nouvelles frontières économiques en Europe. L'UE doit de toute urgence renforcer l'aide qu'elle octroie aux États membres qui traversent une situation de grave instabilité, ou qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour stabiliser leur système bancaire ou investir en vue de relancer l'économie. Dans ce contexte, il convient de renforcer l'efficacité et la capacité des instruments existants, ainsi que d'envisager de nouveaux instruments de financement. La zone euro devrait se préparer à un nouvel élargissement, afin d'englober les États membres qui remplissent toutes les conditions requises et qui se montrent intéressés par l'adhésion;
- les marchés financiers doivent être là pour servir l'économie réelle et non pour la commander. La stabilité à long terme du système financier et le rétablissement de la confiance de la population vis-à-vis du secteur bancaire dépendent à présent de la mise en place de mécanismes de régulation et de supervision complets et solides de tous les instruments et les acteurs financiers, y compris les fonds spéculatifs et les fonds de capital-investissement. Mettre un terme à la récession économique doit être notre priorité, mais cela doit s'accompagner d'une meilleure réglementation garantissant la stabilité, la transparence et l'efficacité des marchés financiers en Europe et dans le monde. Nous devons également élaborer une stratégie sur le long terme en vue de renforcer et de développer les bonnes pratiques bancaires, qui doivent être étroitement liées aux consommateurs et satisfaire les besoins réels des particuliers et des entreprises.

Notre succès

Même si les États membres de l'UE embrassent la rhétorique d'un plan de relance économique coordonné, ils ne sont pas passés de la parole aux gestes. À la suite d'une initiative des socialistes au Parlement européen, le PE a toutefois défini ce que l'Europe doit faire pour préserver l'emploi et amorcer la relance économique.

Dans le «rapport Ferreira» – essentiellement rédigé par le groupe socialiste mais adopté par le Parlement à une grande majorité –, le Parlement a invité le sommet de l'UE du printemps 2009 à

faire preuve d'initiative, à agir de manière concertée et à placer les Européens ordinaires au centre des plans de relance nationaux et européens. Ce rapport appelle à:

1. coordonner davantage les actions européennes afin de prévenir le risque de récession, de préserver l'emploi, de protéger les membres de la société les plus vulnérables et d'encourager la cohésion. À cette fin, il convient de renforcer les instruments de gouvernance économique européenne;
2. accroître l'ampleur du plan de sauvetage en vue de stimuler la demande. Les mesures sociales devraient également être renforcées pour dynamiser les «stabilisateurs automatiques», qui limitent l'étendue de la récession. Les mesures adoptées par l'UE et la BEI en matière d'investissements doivent être mises en œuvre dès que possible, et d'autres actions urgentes s'imposent afin de contrer le resserrement du crédit;
3. adopter une initiative européenne pour l'emploi visant à aider les sociétés à créer de l'emploi et à préserver ce dernier, notamment par des subventions pour l'emploi temporaire, une assistance à la formation et une aide accrue permettant aux chômeurs de trouver un nouvel emploi. Le Conseil européen devrait proposer des mesures concrètes cette semaine – il faut agir maintenant et ne pas attendre le sommet de mai;
4. agir au niveau européen contre les écarts grandissants entre les États membres: l'UE doit renforcer son aide, à travers les Fonds structurels, le Fonds d'ajustement à la mondialisation, la Banque européenne d'investissement et des instruments financiers novateurs tels que les euro-obligations, et reconnaître les différentes capacités des États membres à adopter des plans de relance;
5. coordonner les investissements dans les politiques de demain, dont l'orientation de l'économie dans un sens écologique, la modernisation des services publics et sociaux et l'apprentissage tout au long de la vie, afin de créer une main-d'œuvre adaptée au XXI^e siècle. L'ampleur et les contenus du budget communautaire doivent être réévalués, et les dépenses réorientées vers des objectifs sociaux et environnementaux;
6. mettre le secteur financier au service de l'économie réelle et élaborer un calendrier de mise en œuvre des propositions législatives détaillées du PE, telles qu'adoptées dans les rapports Rasmussen et Daianu/Van den Burg, et citées de manière substantielle dans le rapport du groupe de Larosière. Tous les paradis fiscaux doivent être fermés.

Divisions des autres groupes

Le principal sujet de controverse était la priorité pour le groupe socialiste de «préserver l'emploi et de lutter contre le chômage de masse». Pour les groupes PPE-DE et ADLE, ce défi et cette responsabilité sont moins importants que de veiller aux bonnes pratiques bancaires et de rétablir le crédit et les marchés financiers, alors que, pour les socialistes, ces thèmes sont tout aussi importants pour gérer la crise financière. En outre, selon le PPE-DE et l'ADLE, toutes les mesures souhaitables devraient être ponctuelles, ciblées et provisoires tandis que, pour les socialistes, la crise actuelle est un nouveau départ pour réellement changer le comportement de tous les acteurs économiques et financiers et fermer le «capitalisme de casino».

Nos prochains objectifs politiques

De par son ampleur, la crise est une occasion unique et historique de réformer de manière radicale nos économies et d'ouvrir la voie vers un développement à long terme qui soit réellement durable et équitable socialement. Il est par conséquent vital que le programme européen de relance économique remplisse cet objectif central. L'Union européenne devrait faire preuve d'initiative et aider de manière plus conséquente et mieux coordonnée les États membres en difficulté. Des mesures fortes sont dès lors nécessaires au nom de la solidarité européenne pour protéger la zone euro et renforcer la cohésion interne de l'Union européenne.

La nature planétaire de la crise économique et financière impose de mener une action internationale conjointe et rapide. Les États membres de l'UE devraient adopter une position européenne forte et unie en vue des négociations internationales, notamment du G20. À nouveau, les priorités principales devraient être de relancer les activités bancaires, de réguler le système financier, de coordonner la relance budgétaire, de soutenir les pays en développement et d'encourager les adaptations structurelles nécessaires.

D'une manière plus générale, cette discussion devrait ouvrir la voie vers un «*New Deal* mondial», qui tracera les contours d'un nouvel ordre mondial et qui devrait combiner la coordination de la relance, la régulation des marchés financiers, un accord international relatif à la lutte contre le changement climatique, un accord multilatéral visant à ouvrir les marchés, des politiques de développement plus fortes et une extension à l'échelle mondiale du programme de travail de l'OIT pour le travail décent. La gouvernance mondiale devrait être réformée pour créer les conditions nécessaires à la négociation et à la mise en œuvre de ce *New Deal* mondial. Nous devrions dès lors élaborer de toute urgence un plan européen plus ambitieux et plus progressiste afin de faire face à la crise économique et financière, qui devrait s'accompagner d'une action conjointe des partenaires internationaux de l'UE, à savoir le G20.

DES POLITIQUES POUR RELANCER LA CROISSANCE ET L'INVESTISSEMENT

La réforme du Pacte de stabilité et de croissance (PSC)

Le Pacte de stabilité et de croissance a été adopté au début des années 1990 afin de favoriser une plus grande discipline budgétaire au sein de la zone euro. Le principal objectif du pacte - réduire la dette publique et éviter des déficits permanents des budgets publics - doit être maintenu. Aucune personne, aucun pays ne peut vivre au-dessus de ses moyens.

Les socialistes et les sociaux-démocrates sont favorables à la stabilité et soutiennent la lutte contre l'inflation. C'est pourquoi nous voulons un État fort, qui intervient dans l'économie pour la réguler et la stimuler. Dans une période de récession économique, avec un risque de dépression, il appartient à l'État de favoriser la croissance. Mais le PSC ne parle pas de politique de croissance. **Il est donc nécessaire d'y ajouter cet élément de croissance.**

Les domaines où nous avons joué un rôle moteur

Le groupe socialiste a commencé en 2002 à faire campagne pour rendre le pacte plus souple. Une de nos critiques à l'égard du PSC est qu'il applique les mêmes critères à tous les pays, indépendamment de leur niveau de développement et des circonstances spécifiques. **L'approche uniforme n'est pas réaliste.** Les États dont la dette atteint environ 60 pour cent du PIB ont plus de marge de manœuvre que ceux dont la dette dépasse les 100 pour cent du PIB. Même des déficits temporaires des budgets publics sont acceptables s'ils sont utilisés pour des investissements productifs et pour stimuler l'économie en période de récession.

Les taux de croissance actuels dans la zone euro et dans l'Europe des 25 sont manifestement trop faibles pour créer suffisamment d'emplois et réduire le chômage de manière significative. Le budget de l'UE ne favorise pas beaucoup la croissance, étant donné qu'il ne représente qu'un pour cent du produit national européen. **Cela n'est pas acceptable.** Si nous n'améliorons pas la croissance et si nous ne poursuivons pas les réformes, nous perdrons un énorme potentiel de bien-être et nous risquons de tomber dans une spirale de faible croissance pour une longue période.

L'Europe a besoin d'une nouvelle approche:

- nous avons besoin d'une demande plus forte, pour relancer la croissance économique,
- et nous avons besoin de réformes structurelles pour permettre une croissance durable.

L'augmentation de la consommation et des investissements publics et privés est essentielle. **Il faut relancer la demande** - trop limitée depuis de nombreuses années - par un accroissement coordonné des investissements de haute qualité dans des domaines qui peuvent nous aider à atteindre les objectifs de la stratégie de Lisbonne, notamment la connaissance, l'innovation et l'éducation, mais aussi les infrastructures publiques et les services sociaux.

Cette vision des choses dépasse la définition budgétaire traditionnelle de l'investissement. Et demande des investissements au niveau national mais avec une dimension européenne, par la coordination des politiques économiques des États membres, afin de démultiplier les effets dans toute l'Union.

Nos succès

Grâce aux efforts du groupe socialiste, la réforme du Pacte de stabilité et de croissance adoptée en 2005 favorise les investissements correspondant aux objectifs de Lisbonne. La stabilité macroéconomique reste un objectif central. Les limites des déficits publics et de la dette publique restent fixées à trois pour cent et à 60 pour cent du PIB et les politiques fiscales procycliques sont à éviter. L'accent a néanmoins été placé sur la relance de la croissance économique et sur le caractère soutenable de la dette publique. Cette réforme garantit aussi pour la première fois que, lorsque des États membres doivent agir pour réduire un déficit budgétaire excessif, ils disposent, dans le cadre des règles européennes, d'une plus grande marge de manœuvre pour sauvegarder d'autres objectifs politiques tels que des systèmes de protection sociale modernes et efficaces ou la réorientation des dépenses publiques vers des investissements essentiels pour augmenter le potentiel d'emploi et de croissance.

Dans la mesure du possible, les États membres de l'UE doivent agir de manière concertée car une augmentation de la demande dans une seule économie nationale crée beaucoup moins de croissance et d'emploi. La politique de relance de la demande et les réformes structurelles doivent aller de pair.

Nos prochains objectifs politiques

Nous avons besoin d'une stratégie européenne coordonnée d'investissement dans le capital humain, la recherche et développement et l'éducation. L'acceptation par la population de certaines réformes structurelles plus pénibles, qui constitue un obstacle majeur dans certains pays, est beaucoup plus facile lorsque les gouvernements prennent un engagement fort d'investir dans les citoyens et dans leurs projets. Cet investissement et les réformes structurelles se conjuguent tant pour stimuler la croissance et créer des emplois que pour faire accepter le changement par la population. C'est pourquoi le groupe socialiste, avec le Parti socialiste européen, continue à faire campagne en faveur d'une stratégie européenne d'investissement pour la croissance et l'emploi.

La politique de stabilité reste nécessaire mais n'est pas une fin en soi. En d'autres termes, un pays peut avoir une parfaite stabilité budgétaire, ne pas être endetté et pourtant s'appauvrir. La stabilité sans croissance ne peut pas être l'objectif. Seule la croissance peut assurer des conditions stables à moyen et à long terme.

Dans cette période de grave crise financière et économique, le groupe socialiste demande des orientations claires sur l'interprétation de la clause de flexibilité du Pacte de stabilité et de croissance révisé, notamment face à des décisions d'investissement à court terme qui sont compatibles avec les objectifs budgétaires à moyen terme et favorisent une croissance durable et la réalisation des objectifs à long terme de la stratégie de Lisbonne.

VERS UNE ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE FONDÉE SUR LES TECHNOLOGIES DE POINTE ET À FAIBLE CROISSANCE ÉNERGÉTIQUE

Le "cycle de Lisbonne" 2008-2010: les lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi

Ce sont les "lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi" qui constituent le principal instrument de mise en œuvre par l'UE de sa stratégie de Lisbonne. Après la révision de la stratégie de Lisbonne en 2005 et au terme de la première phase des lignes directrices intégrées en 2007, un deuxième cycle est en cours jusqu'en 2010.

En 2007, le rapport stratégique de la Commission proposait de ne pas modifier les lignes directrices intégrées. Il se concentrait sur la mise en œuvre, du fait que les États membres n'avaient pas tous fourni les mêmes efforts de réforme.

Les votes essentiels et nos succès

Le groupe socialiste a demandé que l'on procède à une véritable mise à jour des lignes directrices et il a obtenu le soutien du Parlement européen.

Un mois avant le sommet européen du printemps 2008, le Parlement européen a demandé aux gouvernements de l'UE et à la Commission de tenir compte des nouveaux défis, notamment l'instabilité des marchés financiers, le changement climatique et la nécessité de l'inclusion sociale. Le rapport parlementaire a été adopté par une majorité écrasante: 519 voix contre 102.

Par cette victoire, le groupe socialiste a obtenu le soutien du Parlement pour:

- un lien plus étroit entre la stabilité économique, le développement durable, l'inclusion sociale et l'accroissement de l'emploi, ainsi qu'une meilleure coordination économique;
- plus d'investissements publics et privés de haute qualité dans la recherche et le développement et des systèmes d'éducation de bonne qualité, y compris un apprentissage tout au long de la vie ouvert à tous;
- une modernisation de l'économie dans le respect de l'environnement en favorisant l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables;
- une meilleure régulation des fonds spéculatifs et des marchés financiers;
- la prise en compte des gains de productivité dans les négociations salariales;
- des services sociaux de bonne qualité, à un prix abordable et accessibles à tous;
- l'amélioration du processus de gouvernance de la stratégie de Lisbonne, notamment une meilleure évaluation des progrès sur la voie des réformes, tant dans les États membres qu'au niveau de l'UE, un renforcement des liens entre le Parlement européen et les parlements nationaux et une coopération étroite avec les partenaires sociaux, les autorités régionales et locales et la société civile dans l'élaboration des programmes nationaux de réforme.

Malgré cela, le Conseil européen de mars 2008 a confirmé la position de la Commission avec des modifications mineures qui ne répondaient que partiellement aux priorités du groupe socialiste.

Les domaines où nous avons joué un rôle moteur

Le groupe socialiste s'est engagé, avec succès, en faveur d'un débat public sur la nécessité de relancer l'Europe sociale autour de cinq revendications politiques qui restent pour le groupe une priorité absolue:

- **plus** d'inclusion sociale et de protection sociale;
- des normes sociales minimales **contraignantes** afin de sauvegarder la dimension sociale du marché intérieur; la nécessité de telles normes a été mise en évidence par l'arrêt de la Cour de justice des Communautés européennes dans l'affaire Laval;
- **une attention accrue** au rôle économique et social que jouent des services publics universels, accessibles et durables;
- des investissements publics et privés de haute qualité et **coordonnés**, surtout dans la recherche, les nouvelles technologies, les énergies renouvelables, l'éducation et les services sociaux; et
- la **pleine** transparence et honnêteté des marchés financiers, avec une réexamen de leur cadre réglementaire et de leur influence sur l'économie réelle.

Nos prochains objectifs politiques

Dans le cadre des réflexions sur le suivi de la stratégie de Lisbonne en 2009 et sur la stratégie "post-Lisbonne" à partir de 2010, le groupe socialiste souligne que la crise financière et économique actuelle montre que les instruments de politique économique dont dispose l'Europe ne sont pas encore suffisamment développés pour répondre aux défis que nous allons devoir affronter et que nous devons donc continuer à lutter notamment pour:

- **un réexamen et une mise à jour des principaux instruments de politique**, notamment les lignes directrices intégrées, le Pacte de stabilité et de croissance et la stratégie en faveur du développement durable, afin de les intégrer dans le cadre d'un "New deal pour une croissance intelligente" dans l'Union européenne;
- **la nécessité de recentrer les lignes directrices intégrées dans le contexte d'un ralentissement économique**; nous insistons pour que le Conseil adopte des mesures à court terme visant à maintenir le taux d'emploi de 2008, à investir dans la lutte contre le changement climatique et à garantir des revenus suffisants, surtout pour les groupes les plus vulnérables de la société; nous demandons à la Commission de prendre des initiatives et de présenter des propositions en ce sens en temps utile pour le prochain sommet de printemps sur la stratégie de Lisbonne;
- **une réponse coordonnée au niveau de l'UE**, qui est plus nécessaire que jamais, sur la base d'une compréhension commune des problèmes et de l'adoption de mesures communes, en tenant compte d'une certaine spécificité nationale; les lignes directrices intégrées devraient tracer un cadre global pour une coordination plus étroite des politiques économiques afin d'aligner les instruments mis en œuvre dans les différents États membres, comme par exemple les programmes nationaux de réforme et les plans nationaux de relance; les programmes de stabilité et de convergence et les programmes nationaux de réforme pourraient être présentés simultanément, les grandes orientations des politiques économiques pourraient comporter des objectifs budgétaires communs compatibles avec le volet préventif du Pacte de stabilité et de croissance;
- **un programme "Lisbonne Plus" devrait reprendre l'architecture générale de la stratégie actuelle de Lisbonne** (compétitivité et écologisation des industries européennes, plus d'emplois de meilleure qualité, inclusion sociale, durabilité) mais il faut présenter une approche plus homogène et synergique permettant d'accroître de manière significative la capacité européenne de gouvernance économique ainsi que de renforcer la dimension extérieure de l'agenda européen de réforme, en prévoyant des normes élevées, un cadre réglementaire approprié et des méthodes de travail coopératives afin de collaborer avec d'autres acteurs économiques internationaux et de faire face aux défis mondiaux.

Faire face au changement - une nouvelle voix pour les travailleurs

LES COMITÉS D'ENTREPRISE EUROPÉENS

Les travailleurs ont leur mot à dire sur leurs conditions de travail: la directive sur les comités d'entreprise européens (CEE), dont la première version a été adoptée en 1994, demande que les travailleurs soient informés et consultés au sujet des décisions de la direction sur les questions qui concernent leurs conditions de travail ou l'avenir de l'entreprise. Elle prévoit la mise en place d'un comité d'entreprise ou d'une procédure d'information et de consultation dans les entreprises de taille européenne, sur la base d'un accord entre représentants des employeurs et des travailleurs. À défaut d'accord, elle fixe des exigences minimales. La directive de 1994 prévoyait sa révision avant 1999. L'expérience de plusieurs années a montré que beaucoup de dispositions de la directive n'étaient pas efficaces et qu'il était urgent de procéder à sa révision. Le Commission a toutefois longtemps refusé de présenter une proposition révisée, malgré les demandes répétées de notre groupe et du mouvement syndical européen.

Rendre les restructurations moins pénibles: les conférences sur les restructurations organisées en 2005 et 2007 par le groupe socialiste, avec une forte participation syndicale, ont augmenté la pression en faveur d'une révision de la directive et attiré l'attention sur les faiblesses du texte en vigueur, qui ont été encore mieux mises en évidence par la vague de restructurations mises en œuvre depuis 2006. En mai 2007, notre groupe a obtenu le soutien du Parlement européen pour une résolution appelant la Commission à présenter un calendrier pour la révision de la directive sur les comités d'entreprise européens, malgré les tentatives du groupe PPE-DE de maintenir ce dossier au frigo.

La Commission a réagi en adoptant en juillet 2008 une proposition de directive révisée sur les CEE, à la suite de la rupture des négociations entre employeurs et syndicats. La Commission a toutefois choisi la procédure législative de la "refonte", ce qui limite fortement les possibilités pour le Parlement de modifier la proposition. Afin de garantir qu'au moins un premier train de réformes puisse être rapidement adopté, le groupe socialiste a accepté de travailler sur cette base, contre l'engagement de la Commission de présenter des propositions de révision plus globale en 2009.

Nos succès

En juillet 2008, les organisations patronales et syndicales européennes sont arrivées à un accord informel sur une série d'amendements à la proposition de la Commission. Notre groupe, malgré la pression de la Commission et du Conseil, du groupe PPE-DE et des libéraux, ainsi que d'organisations patronales de quelques États membres, a présenté trois autres amendements essentiels:

- une meilleure définition du caractère transnational, afin de veiller à ce que les représentants des travailleurs soient consultés sur les fermetures et restructurations même si la décision est prise dans un État membre mais affecte les travailleurs dans un autre État membre;
- des sanctions contraignantes à l'égard des employeurs qui ne respectent pas la directive;
- la suppression du seuil discriminatoire de 50 travailleurs pour que leurs représentants participent aux négociations.

La division dans l'autre camp

Le résultat du vote en plénière montre clairement la division dans les rangs de la droite, dont la grande majorité s'est abstenue ou a voté contre:

	Pour	%	Contre	%	Abstentions	%
PPE-DE	67	29	16	8	145	63
PSE	177	99,5	1	0,5	0	0
ADLE	81	96	3	4	0	0
V/ALE	38	95	1	2,5	1	2,5

GUE	2	6,5	2	6,5	27	87
IND/DEM	4	24	11	65	2	11
NI	12	50	8	33	4	17
UEN	30	88	2	6	2	6

Nos prochains objectifs politiques

La procédure de refonte a finalement permis d'améliorer rapidement certains éléments essentiels, mais en faisant l'impasse sur d'autres questions comme le nombre de réunions des conseils d'entreprise européens ou la rétention d'information pour des motifs de confidentialité. Au cours de la prochaine législature, le groupe socialiste insistera sur une révision complète de la directive, afin que les travailleurs européens aient réellement leur mot à dire sur l'avenir de leurs entreprises et pour combler les lacunes que comporte encore ce texte.

Faire face au changement **Des fonds pour se reconvertir et une aide pour retrouver un emploi**

Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation

Fonds d'intervention rapide pour les travailleurs licenciés: le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, créé en 2007 avec un budget de 500 millions d'euros par an, aide les travailleurs qui perdent leur emploi en raison de modifications de la structure du commerce mondial, à retrouver un emploi le plus rapidement possible. Il a un rôle d'intervention rapide. Le fait que le fonds finance directement les travailleurs et pas uniquement les entreprises et qu'il les soutienne en période de crise économique est un succès notable.

Les domaines où nous avons joué un rôle moteur

Le règlement a été adopté en décembre 2006 après d'intenses négociations sur les conséquences budgétaires. Parce que le budget disponible était limité, la Commission et les États membres avaient fixé des critères très stricts pour faire appel à l'aide du fonds. Notre groupe a lutté pour la création du fonds et a présenté des amendements visant à assouplir les conditions d'accès. Grâce aux amendements présentés par les socialistes:

- les travailleurs peuvent bénéficier de l'aide du fonds pour une période de 12 mois au lieu de 6;
- plusieurs États membres peuvent introduire conjointement une demande d'assistance;
- le rôle des employeurs et des syndicats est accru;
- le fonds peut financer des micro-crédits, la certification de l'expérience acquise et la mise en place de projets coopératifs de reprise des activités.

Le temps a prouvé que les socialistes avaient raison

Afin que le financement puisse débiter rapidement en 2007, nous avons accepté un compromis avec le Conseil: il faut 1000 licenciements pour activer le fonds, alors que nous avons insisté sur un seuil de 500. Nous voulions également élargir la définition des licenciements "liés au commerce international". La version finale du règlement a obtenu une large majorité au Parlement.

Mais maintenant, après deux ans d'expérience de fonctionnement du fonds, la Commission a annoncé des propositions visant à modifier le règlement dans le sens de ce que nous demandions il y a deux ans: permettre au fonds d'intervenir à partir de 500 licenciements, allonger de 12 à 24 mois la période pendant laquelle les travailleurs peuvent bénéficier du Fonds et élargir la définition des licenciements liés au commerce afin d'inclure également les licenciements liés à la crise économique et financière.

Le Parlement européen a adopté de nouvelles mesures, qui seront applicables à partir du 1er mai 2009 - avec les résultats suivants:

	Pour	%	Contre	%	Abstentions	%
EPP-DE	215	95	6	3,5	3	1,5
PSE	174	100	0	0	0	0
ALDE	70	89	7	9	2	2
V/ALE	36	97	0	0	1	3
GUE	2	7	0	0	26	93
IND/DEM	6	37	10	63	0	0
NI	13	60	5	23	4	17
UEN	23	74	7	23	1	3

INVESTIR DANS LE TRIANGLE DE LA CONNAISSANCE DE L'UE

Pour que l'Europe soit compétitive, le mieux est d'investir plus dans l'éducation, la recherche et l'innovation. Ce "triangle de la connaissance", qui est au cœur de la stratégie de Lisbonne, doit être massivement stimulé.

Pour les sociaux-démocrates européens, seule une croissance forte et durable peut sauvegarder un modèle social européen modernisé. La politique de recherche est cruciale pour améliorer la compétitivité et la qualité de l'emploi.

Éléments clés

Le septième programme-cadre de recherche est le principal instrument européen de financement de la recherche. Il couvre la période 2007-2013 avec un budget de 50,5 milliards d'euros plus 2,7 milliards pour la recherche et la formation dans le domaine nucléaire (Euratom).

Ce programme-cadre est la pierre angulaire de la politique de connaissance et de croissance de l'UE. Il continue dans la ligne du programme-cadre précédent pour la mise en place d'un espace européen de la recherche (EER) et poursuit l'expérience positive de la recherche collaborative, les actions Marie Curie pour la mobilité et le soutien aux petites et moyennes entreprises.

Il comporte également de nouveaux éléments importants. Le budget a été substantiellement relevé et les règles d'accès simplifiées, un Conseil européen de la recherche a été mis en place et un programme spécifique "Capacités" y est repris.

Les objectifs du septième programme-cadre se répartissent en quatre catégories: "Coopération", "Idées", "Personnes" et "Capacités". Dans chacune de ces catégories, un programme spécifique correspond aux principaux domaines de la politique européenne de recherche. Tous ces programmes spécifiques se conjugueront pour promouvoir et encourager l'excellence scientifique en Europe.

Coopération

Le programme "Coopération" se décline en dix domaines thématiques correspondant à des défis pour l'avenir de l'Europe: santé; alimentation; technologies de l'information et de la communication; nanosciences; énergie; environnement; transports; sciences socio-économiques et humaines; espace et sécurité.

La coopération entre les États membres sera assurée par des recherches conjointes et la coordination des programmes de recherche et de technologie.

Idées

Le programme "Idées" constitue la principale innovation du septième programme-cadre. Pour la première fois, l'Europe offre des bourses pour la recherche fondamentale. L'objectif du programme est de renforcer l'excellence, le dynamisme et la créativité de la recherche européenne et d'améliorer l'attrait de l'Europe pour les meilleurs chercheurs européens et étrangers.

Le CER a pour objectif de soutenir les meilleurs efforts scientifiques dans tous les domaines de la science, y compris l'ingénierie, et d'aider les boursiers. Il mettra l'excellence au centre de la recherche européenne et améliorera le statut et la visibilité de la recherche exploratoire. Avec un financement de 7,5 milliards d'euros, le CER offrira des subventions tant aux jeunes chercheurs qu'aux équipes plus expérimentées.

Personnes

L'expérience positive acquise avec l'action Marie Curie au cours du sixième programme-cadre sera élargie dans le nouveau programme, ce qui renforcera, du point de vue tant quantitatif que qualitatif, le potentiel humain de la recherche européenne. Cette action encouragera les jeunes à se lancer dans une carrière de chercheur. Elle favorisera la mobilité au sein de l'UE et réduira la fuite des cerveaux en attirant en Europe des chercheurs du monde entier.

Les activités spécifiques couvertes par ce programme comprennent la formation initiale des chercheurs, la formation tout au long de la vie et l'évolution de la carrière, les passerelles et partenariats entre les entreprises et les universités et l'apport d'une expérience internationale.

Capacités

Ce programme vise à développer les capacités de recherche et d'innovation à travers l'Europe. Il se concentre notamment sur les infrastructures de recherche, la recherche au profit des petites et moyennes entreprises, la mise en place de régions de la connaissance, les questions liées au thème "la science dans la société" et la coopération internationale.

Les domaines où nous avons joué le rôle moteur

Les connaissances et la réputation de Philippe Busquin, ancien commissaire à la recherche, ont permis au groupe socialiste de jouer un rôle décisif au sein du Parlement européen et dans les négociations avec la Commission et le Conseil sur le septième programme-cadre.

L'action des socialistes a permis la création du Conseil européen de la recherche et l'accroissement substantiel du budget prévu pour le septième programme-cadre (nous nous sommes battus avec détermination pour préserver le montant de 72 milliards d'euros proposé par la Commission).

Nous avons simplifié les règles d'accès au programme. Nous avons limité la paperasserie nécessaire pour que les chercheurs puissent obtenir un financement européen. Et dans le domaine délicat de la recherche sur les cellules souches, nous avons lutté pour maintenir le financement de la recherche.

UNE UNION EUROPÉENNE QUI DONNE LE TON AU NIVEAU MONDIAL

UN MONDE PLUS SÛR

Il est utile de rappeler que, quoi que les médias nous disent de la multiplication des guerres, des génocides, des atrocités et de leurs conséquences, nous avons en fait assisté depuis la fin de la guerre froide à une diminution spectaculaire - environ 80 % - du nombre de conflits majeurs et de victimes de batailles violentes.

La mission des armées européennes a de ce fait changé fondamentalement.

Les missions de la **politique européenne de sécurité et de défense (PESD)**, sont claires: missions humanitaires, prévention des conflits, rétablissement et maintien de la paix sous mandat de l'ONU, car le groupe s'engage fermement en faveur du multilatéralisme.

C'est pourquoi, au cours de cette législature, le groupe socialiste a insisté pour que la **priorité soit donnée à la protection des populations plutôt que des territoires**. Le groupe a dès lors proposé la création d'une force européenne de réaction rapide, avec des moyens civils et militaires, afin de réagir aussi rapidement que possible en cas de catastrophe naturelle. Malheureusement, notre proposition a été rejetée par la droite et certains anti-européens du groupe de la Gauche unitaire européenne (GUE) (312 voix contre 307) en juin 2008, lorsque nous avons introduit un amendement en ce sens au rapport annuel sur la politique européenne de sécurité et de défense rédigé par le socialiste Helmut Kuhne.

Pour les opérations de consolidation de la paix et de constitution d'une nation après un conflit, la **responsabilité de protéger** est au centre de la stratégie du groupe socialiste, contrairement à l'approche des conservateurs, pour lesquels la souveraineté nationale est cruciale. Nous soutenons pleinement la "Responsabilité de protéger" telle que l'ont définie les Nations unies comme moyen de favoriser la sécurité des populations. La protection contre le génocide, les crimes de guerre et la purification ethnique est en premier lieu une responsabilité des gouvernements en place où ces crimes sont commis.

Le soutien du groupe socialiste à la notion de "Responsabilité de protéger" et la priorité qu'il accorde à la sécurité des populations ont été réaffirmés par les amendements socialistes au rapport von Wogau de février 2009, adoptés par 293 voix (PSE, V, ADLE) contre 286 (PPE, GUE, Front National, UEN).

Nos succès

Le groupe socialiste a soutenu toutes les mesures visant à la protection des populations, notamment:

- l'interdiction des **mines antipersonnel**;
- un moratoire sur l'utilisation d'**armements utilisant de l'uranium appauvri**;
- **le bouclier antimissile**: un amendement de notre groupe exprimant des réserves sur le bouclier antimissile que les États-Unis veulent déployer dans certains pays européens a été adopté par 325 voix contre 303 (rapport annuel 2008 sur la PESD, Kuhne). Selon le texte adopté, le Parlement européen "estime que le plan américain de déploiement d'un système anti-missiles en Europe pourrait entraver les efforts internationaux en matière de désarmement".
(Malheureusement, un amendement du groupe socialiste demandant la **démilitarisation et dénucléarisation de l'arctique a été rejeté par 281 voix contre 351, notamment les libéraux, le PPE et le groupe "Union pour l'Europe des Nations")**
- **le contrôle des exportations d'armement**, en rendant contraignant le code de conduite de l'UE:
en décembre 2008, des règles claires et contraignantes sur les critères en matière d'exportations d'armement ont enfin été arrêtées au niveau européen. Dorénavant, les exportations vers des pays qui sont impliqués dans un conflit militaire, violent les droits de l'homme ou participent à la prolifération des armes seront automatiquement interdites³.

² En ce qui concerne les exportations d'armes, il est intéressant de noter également que, selon une étude récente de SIPRI (<http://books.sipri.org/files/insight/SIPRIInsight0803.pdf>), la mise en oeuvre du règlement européen sur la sécurité aérienne (la fameuse "liste noire", règlement (CE) n° 474/2006) a eu un effet significatif sur les transferts d'armes. C'est probablement par une réglementation ciblée en matière de sécurité aérienne, combinée à un éventail de mesures en matière de politique étrangère et de sécurité, d'aide au développement et d'assistance technique que l'on peut lutter le plus efficacement contre le trafic d'armes par voie aérienne.

Il s'agit d'un succès majeur pour les socialistes, qui luttent depuis plus de dix ans pour l'adoption de règles claires;

- l'opération militaire de la force de l'Union européenne (EUFOR) en République du Tchad et en République centrafricaine, la protection des réfugiés, des personnes déplacées et des travailleurs humanitaires au Darfour. En principe, le groupe soutient les missions dans le cadre de la PESD qui visent à **restaurer ou instaurer l'État de droit**;
- **l'observation par satellite**, notamment pour les catastrophes naturelles, le soutien aux missions de maintien de la paix, le respect du traité de non-prolifération nucléaire et la lutte contre le terrorisme;
- le groupe socialiste est à la tête d'une campagne visant à renforcer le **Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires**, en incluant les puissances nucléaires qui s'engagent à réduire leur armement nucléaire;
- le groupe socialiste est favorable à un partenariat équilibré entre l'OTAN, la Politique européenne de sécurité et de défense et le système multilatéral de sécurité dans le cadre des Nations unies.

Afin de souligner que notre principale priorité reste la protection des populations, le groupe socialiste a insisté, par ses amendements, sur "la nécessité urgente que la communauté internationale réexamine les politiques actuelles en **Afghanistan**" et sur la nécessité "d'améliorer le financement de la réinsertion des réfugiés". Ces amendements ont été adoptés, de même que les amendements socialistes soulignant que "le programme secret de détention des États-Unis viole le droit international humanitaire et les droits de l'homme". Toutefois, notre amendement demandant "aux États-Unis de mettre un terme à son programme secret de détention" a été rejeté par 248 voix contre 323, de même que notre amendement soulignant que "les forces de la coalition ne devraient pas remettre de prisonniers aux forces afghanes de maintien de l'ordre".

Afin d'**économiser l'argent des contribuables**, le groupe socialiste a soutenu les mesures liées à la convergence, à la compatibilité opérationnelle, à la **standardisation** des procédures, à la mise en commun de ressources et aux programmes communs de recherche et de développement. Cette approche a été réaffirmée par un amendement du PSE au rapport Vatanen sur "le rôle de l'OTAN dans l'architecture de sécurité de l'UE", de février 2009, par lequel nous demandions aux États membres "une coordination plus poussée et plus efficace des investissements dans leur défense, et ainsi une plus grande synergie" plutôt que de parler simplement de "la nécessité que les États membres investissent davantage dans leur défense". Cet amendement a été adopté par 302 voix contre 274 (du PPE et de l'UEN, le GUE s'étant abstenu). L'objectif est de veiller à ce que les missions de l'UE soient effectuées avec du matériel européen et de donner une marge de manœuvre pour des prises de décision et des actions autonomes. Cela comprend le financement par le budget européen de projets qui contribuent à la sécurité (Galileo) et de certaines opérations. Le groupe socialiste est opposé à ce que les coûts soient supportés exclusivement par les pays qui participent aux opérations de la PESD.

LUTTER POUR AMÉLIORER LES DROITS DE L'HOMME DANS LE MONDE

Le groupe socialiste au Parlement européen s'est exprimé clairement en faveur des droits de l'homme et de la démocratie dans le monde entier. Il a constamment défendu la politique européenne en matière de droits de l'homme dans le cadre de résolutions, de rapports, de missions et de questions posées à la Commission en vue de préserver les droits humains fondamentaux dans les régions les plus troublées du monde.

Des parlementaires socialistes ont contribué à la rédaction des rapports annuels du Parlement sur les droits de l'homme dans le monde et sur la politique de l'UE en matière de droits de l'homme. Ces rapports ont à maintes reprises demandé à l'UE d'intensifier ses efforts sur les points ci-dessous.

- **L'abolition de la peine de mort**

Les résultats d'un vote intervenu en février 2007 en faveur du moratoire des Nations unies sur la peine de mort ont été les suivants:

	Pour	%	Contre	%	Abstentions:	%
PPE-DE	194	86	16	7	15	6.5
PSE	185	100	0	0	0	0
ADLE	88	100	0	0	0	0
V/ALE	38	100	0	0	0	0
UEN	18	49	12	32	7	19
GUE	34	97	0	0	1	3
IND/DEM	3	19	8	50	5	6
ITS	10	60	5	29	2	11
NI	8	62	4	31	1	8

Il convient de noter qu'une des plus grandes délégations au Parlement, les conservateurs britanniques, se sont démarqués du PPE-DE sur la question de la peine de mort, en totale contradiction avec la ligne de leur parti au Royaume-Uni. Huit conservateurs (dont Helmer, non-inscrit) ont voté contre le moratoire. Huit autres ont décidé de s'abstenir sur cette question essentielle. **Le groupe socialiste était unanimement en faveur d'une abolition immédiate de la peine de mort dans tous les pays.**

- **L'utilisation effective des sanctions pour lutter contre les régimes voyous**

En août 2008, le groupe socialiste a voté pour rendre l'utilisation des sanctions contre les régimes voyous plus efficace, afin que la population ne soit pas pénalisée.

	Pour	%	Contre	%	Abstentions:	%
PPE-DE	199	89	0	0	24	11
PSE	176	100	0	0	0	0
ADLE	74	98	0	0	1	2
V/ALE	35	97	0	0	1	3
UEN	31	94	0	0	2	6
GUE	7	26	19	70	1	4
IND/DEM	3	30	7	70	0	0
NI	3	14	10	45	9	41

Il convient à nouveau de noter que les conservateurs britanniques se sont démarqués du PPE-DE pour s'abstenir sur cette question importante sur laquelle l'UE a une voix forte dans le monde, montrant ainsi clairement leur mépris pour les droits de l'homme dans le monde. **Le groupe socialiste est resté parfaitement uni.**

Parmi nos autres succès, notons:

- la prise en compte des droits de l'homme dans tous les accords de l'UE avec des pays tiers;
- l'interdiction de toute forme de discrimination raciale;
- l'amélioration des droits économiques, sociaux et culturels;
- l'élimination de toute forme de discrimination envers les femmes;
- éviter la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants;
- la protection des droits des enfants;
- la lutte contre la traite des êtres humains;
- l'amélioration des droits des minorités;
- un meilleur financement des organisations démocratiques de base dans les pays difficiles, par le biais de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH);
- plus de respect de la Cour pénale internationale, surtout au Darfour.

Le groupe socialiste a été le moteur des efforts visant à améliorer le dialogue en matière de droits de l'homme et les consultations avec les pays tiers sur le sujet. Le rapport d'Elena Valenciano (PSE, Espagne) sur les dialogues et les consultations sur les droits de l'homme avec les pays tiers (2007) demandait à l'UE d'améliorer ses efforts sur les droits civils, politiques, sociaux, économiques et environnementaux dans ses relations avec les pays tiers et demandait même qu'ils soient mis sur la table aux niveaux politiques les plus élevés.

Nous avons également insisté pour que l'UE joue un rôle plus proactif et constructif dans le cadre des Nations unies.

En outre, le groupe socialiste a toujours cherché à maintenir un niveau élevé de droits de l'homme dans les pays voisins en faisant dépendre la coopération financière du respect de normes minimales en la matière dans le cadre de la Politique européenne de voisinage.

L'UE ET LE MONDE EN DÉVELOPPEMENT AIDER EFFICACEMENT DANS UN PARTENARIAT ÉQUITABLE

L'Instrument de coopération au développement

L'UE est un partenaire politique et financier majeur des Nations unies dans la lutte contre la pauvreté et le soutien au développement économique et social. L'UE fournit plus de la moitié de l'ensemble de l'aide publique au développement dans le monde, a les capacités de devenir le donateur le plus efficace et devrait donc conserver son rôle clé pour promouvoir les réformes nécessaires à une meilleure efficacité de l'aide.

Les domaines où nous avons joué un rôle moteur

Les socialistes ont joué un rôle crucial dans l'adoption par la Commission de l'Instrument de coopération au développement. Cet instrument améliore le cadre de coopération au développement en place précédemment en fusionnant en un seul instrument différentes approches géographiques et thématiques. L'Instrument de coopération au développement souligne le fait que les objectifs du Millénaire pour le développement sont au cœur de la politique de coopération au développement de l'UE, qui vise à réduire la pauvreté, à garantir un développement économique et social durable et à intégrer sans heurts les pays en développement dans l'économie mondiale. À la suite des pressions socialistes, cet instrument prévoit maintenant un contrôle démocratique par le Parlement européen des programmes de la Commission dans les pays en développement, ce qui garantira que les dépenses servent bien leur objectif prioritaire de réduction de la pauvreté.

Les efforts de l'UE pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement constituent pour les autres donateurs un exemple et un catalyseur important. Cependant, pour la première fois en 2007, le montant du budget alloué au développement a décliné. Si cette tendance ne s'inverse pas, l'UE risque sérieusement de ne pas remplir d'ici 2010 ses engagements en matière d'aide. En outre, la flambée des prix des denrées alimentaires et le déclin de la croissance mondiale menacent les progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté s'il n'y a pas, dans les pays en développement, de nouveaux investissements dans l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire.

Nos succès

Pour contrer ces tendances négatives, le groupe socialiste a demandé que soient arrêtés, de manière contraignante, des calendriers et des budgets nationaux pour l'accroissement de l'aide en termes réels afin d'atteindre l'objectif collectif fixé à 0,56 pour cent du revenu national brut en 2010 et à 0,7 pour cent en 2015 et il a obtenu le soutien du Parlement sur cette question.

Le groupe socialiste a également obtenu le soutien du Parlement sur les points suivants:

- les États membres et la Commission doivent conjuguer tous leurs efforts pour veiller à ce que l'Union parle d'une seule et même voix, pour aligner l'aide au développement sur les priorités des pays partenaires et pour rendre leurs actions plus harmonisées, transparentes, prévisibles et collectivement efficaces;
- les nouveaux États membres doivent participer à la politique de développement et à la fourniture de l'aide au développement, par des mécanismes appropriés, dans des approches internationales de plus en plus coordonnées;
- il convient d'améliorer les objectifs du Millénaire pour le développement dans le domaine de la santé;
- les femmes et les organisations de femmes doivent être davantage impliquées dans la formulation et la fourniture des politiques et programmes de développement; la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation doivent être considérés comme partie intégrante du processus d'appropriation réelle du développement, vu l'impact disproportionné de la pauvreté sur les femmes;
- le financement des mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci dans les pays en développement doit être amélioré, notamment dans le cadre de l'Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique, en mettant plus particulièrement l'accent sur la nécessité de financement supplémentaire afin d'éviter d'utiliser à cet effet les moyens du Fonds européen de développement;
- il convient d'établir une étroite coopération avec les partenaires sociaux, les autorités régionales et locales et la société civile.

Accords de partenariat économique: un instrument pour le développement des pays ACP

Les socialistes sont à la pointe du combat pour veiller à ce que les accords de partenariat économique entre l'UE et les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP) respectent l'environnement et prennent pleinement en compte les préoccupations des pays ACP. Il existe toutefois au PE une division idéologique marquée entre les progressistes et les libéraux-conservateurs sur la libéralisation du marché avec les pays en développement. Le groupe socialiste considère toujours ce nouvel instrument commercial comme un outil de développement qui doit aider à renforcer la croissance économique, l'intégration régionale, la diversification économique et la lutte contre la pauvreté.

Les APE doivent, à notre avis, aider les pays ACP dans leur développement durable par des engagements contraignants en matière de développement, favoriser leur participation au marché mondial en renforçant le processus d'intégration régionale, redynamiser le commerce entre l'Union européenne et les pays ACP et encourager la diversification des économies de ces pays.

Le PPE et les libéraux sont opposés à des accords qui ne portent que sur le commerce des biens. Ils sont prêts à imposer aux pays ACP, contre leur volonté, des négociations sur les services, la propriété intellectuelle, les marchés publics et la politique de concurrence. Les socialistes estiment que des accords sur les services peuvent être négociés si c'est à la demande des pays ACP et qu'ils doivent respecter un objectif de développement. Un cadre réglementaire fort doit être mis en place pour garantir les services universels et éviter une exploitation des secteurs les plus rentables de leurs économies.

Alors que le groupe socialiste demande que les pays ACP disposent de suffisamment de temps pour participer pleinement dans toutes les négociations et qu'ils aient la possibilité de renégocier les questions litigieuses, le PPE et les libéraux sont opposés à toute possibilité de révision et de renégociation.

Le groupe socialiste demande aux États membres de respecter leurs engagements dans le cadre de "l'Aide pour le commerce" et de veiller à ce que ces fonds constituent des ressources supplémentaires au FED (Fonds européen de développement). Il importe de prendre en compte les priorités des pays ACP et de distribuer l'assistance financière en temps utile et de manière prévisible, en respectant les calendriers de mise en œuvre des plans stratégiques nationaux et régionaux de développement. Le PPE et l'alliance libérale pensent au contraire que le respect des priorités des ACP n'est pas un élément pertinent.

Résultat des votes

Le vote par appel nominal sur le rapport Schröder, en février 2009, montre que le groupe socialiste n'a pas été suivi par une majorité du Parlement. Le soutien du PPE et des libéraux pour le libre échange et la priorité au commerce, sans prendre en compte les objectifs de développement, a placé le Parlement dans une situation peu glorieuse.

	Pour	%	Contre	%	Abstentions :	%
PPE-DE	222	99	1	1	0	0
PSE	4	2	159	97	1	1
ADLE	61	97	2	3	0	0
V/ALE	1	3	32	94	1	3
GUE	0	0	28	100	0	0

Pour plus de détails sur l'importance de notre travail en matière d'APE, se référer au chapitre LUTTER POUR UN COMMERCE EQUITABLE ET UNE GOUVERNANCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE MONDIALE.

La lutte contre la crise alimentaire mondiale

Les socialistes ont pris la tête de la lutte contre l'impact de la crise alimentaire mondiale qui a engendré une augmentation considérable du nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde (plus de 900 millions de personnes). Grâce à nos efforts, le Parlement européen a approuvé l'octroi d'un milliard d'euros supplémentaire aux pays en développement pour les aider à atténuer les effets des prix élevés des denrées alimentaires.

Les objectifs du Millénaire pour le développement - un fossé entre progressistes et conservateurs

L'exemple qui montre le mieux le fossé idéologique entre les progressistes et les conservateurs est la question des droits et services de santé en matière de sexualité et de procréation, qui constituent l'un des principaux objectifs du Millénaire pour le développement. Le groupe socialiste répète sans cesse que l'UE doit jouer un rôle politique fort dans les politiques de santé, en abordant constamment la question souvent négligée de la santé et des droits des femmes en matière de sexualité et de procréation.

Alors que le groupe socialiste se concentre sur les droits en matière de santé sexuelle et génésique, le PPE-DE s'oppose même à toute mention des termes "droits" et "services" dans les rapports et résolutions. Cette opposition repose sur le postulat idéologique qu'apporter son soutien à ces droits équivaut à favoriser l'avortement. Si le Parlement suivait la position des conservateurs, aucune pression ne pourrait être exercée sur le Conseil et la Commission pour qu'ils augmentent l'assistance financière aux pays en développement en matière de santé, y compris pour ces droits. Une telle position, si elle était adoptée par le Parlement, serait une véritable honte, car la mortalité maternelle pourrait être totalement évitée si les femmes avaient simplement accès aux soins de santé et aux services de santé en matière de sexualité et de procréation. Jusqu'à présent, grâce à une alliance entre les socialistes, les libéraux, les verts et la gauche unie, nous avons évité un tel désastre.

Cette question doit être replacée dans le contexte plus large de l'approche à adopter par rapport à la situation des femmes dans les pays en développement. Les conservateurs semblent accepter que les femmes y aient un statut plus bas et une valeur plus faible et l'occident ne devrait donc pas "leur imposer ses normes", qui sont "controversées" et "moralement ambivalentes". D'une manière générale, la droite a tendance à considérer les questions de genre comme secondaires, surtout lorsqu'il s'agit de la santé et des droits des femmes en matière de sexualité et de procréation.

Résultat des votes

Notre position sur les droits et la santé en matière de sexualité et de procréation se reflète dans la manière dont nous avons voté sur un certain nombre de rapports et résolutions qui abordaient ce sujet. Les votes par appel nominal sur ces rapports montrent que les plus modérés des conservateurs (qui constituent une minorité au sein du PPE-DE) nous soutiennent et votent en faveur des droits et de la santé en matière de sexualité et de procréation (DSSP), alors que leurs membres les plus conservateurs et religieux s'opposent à ce que ces droits soient plus accessibles et plus abordables. Les votes par appel nominal montrent qu'il n'y a pas de cohérence nationale au sein du PPE-DE sur ces questions. Même au sein de la même délégation nationale, certains membres votent pour ces questions et d'autres contre (c'est par exemple le cas du *Partido Popular* espagnol). En général, les membres scandinaves du PPE-DE ont tendance à y être favorables, alors que la plupart des députés des nouveaux États membres (notamment la Pologne et la Slovaquie), les conservateurs britanniques et les chrétiens-démocrates allemands ont tendance à s'y opposer. Les autres groupes, à l'exception d'UEN et de quelques députés IND/DEM, votent en faveur des DSSP, ce qui signifie que les votes sur les amendements et les rapports ou résolutions qui abordent les DSSP vont dans le sens de la position des socialistes.

Vote par appel nominal sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'émancipation des femmes dans la coopération au développement. 13 mars 2008 - vote final

	Pour	%	Contre	%	Abstentions	%
PPE-DE	71	35	90	44	42	21
PSE	134	100	0	0	0	0
ADLE	67	94	3	5	1	1
V/ALE	30	99	0	0	1	1
GUE	31	99	0	0	1	1

**Vote par appel nominal sur le rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement
- Bilan à mi-parcours (rapporteur Glenys Kinnock), plénière du 20 juin 2007 - vote final**

	Pour	%	Contre	%	Abstentions	%
PPE-DE	123	52	15	6	101	21
PSE	190	98	1	0,5	2	1.5
ADLE	92	100	0	0	0	0
V/ALE	38	99	0	0	1	1
GUE	31	84	0	0	6	16

**Vote par appel nominal sur les objectifs du Millénaire pour le développement - Objectif 5:
améliorer la santé maternelle, plénière du 4 septembre 2008**

	Pour	%	Contre	%	Abstentions	%
PPE-DE	63	27	142	62	23	11
PSE	176	99	0	0	1	1
ADLE	75	99	0	0	1	1
V/ALE	35	99	0	0	1	1
GUE	27	100	0	0	0	0

Nos succès

Nous avons obtenu une majorité en faveur des droits des femmes et de leur santé en matière de sexualité et de procréation dans tous les rapports et résolutions qui portaient sur les objectifs du Millénaire pour le développement, la santé, l'égalité des genres et l'émancipation des femmes.

La division dans l'autre camp

Deux questions sont typiques des divisions au sein de la droite:

- la question des droits et services de santé en matière de sexualité et de procréation. Comme un certain nombre de débats l'ont montré, les socialistes ne sont pas les seuls à défendre les DSSP, ils sont rejoints par un certain nombre de membres du PPE-DE, opposés à la majorité conservatrice sur ce point au sein de leur groupe.

(citations)

Au cours du débat sur le rapport Uca, le 13 mars 2008, le député Filip Kaczmarek (PPE-DE, Pologne) a ouvertement accusé la gauche "d'encourager l'avortement": "... Ceux qui prônent la restriction de la population dans les pays pauvres et qui encouragent la contraception ou l'avortement ne devraient pas se cacher derrière des termes tels que santé et droits génésiques. ...Le fait de voir des Européens encourager et financer la contraception et l'avortement en dehors de l'Europe n'est-il pas quelque peu équivoque? ...

Un autre député PPE-DE, Gay Mitchell (Irlande) a fait le parallèle entre le rejet par le Parlement des amendements supprimant les références aux DSSP et la prise du pouvoir par les nazis: "... Tout au long de l'histoire, les majorités se sont trompées, par exemple en Autriche et en Allemagne dans les années 30..."

Anne Van Lancker, porte-parole du groupe socialiste sur ce rapport, a répondu: "...Il est monstrueux que des collègues des groupes PPE et UEN veuillent éliminer du rapport les termes vrais que sont "santé génésique et sexuelle", parce que si les femmes sont en mesure de prendre une décision à propos de leur propre corps et de choisir d'avoir des enfants et quand, non seulement cela sauvera la vie de millions de femmes mais les enfants auront également davantage d'opportunités et les communautés se verront renforcées. Quiconque conteste cette vérité met à mal le consensus sur la population et le développement que la communauté internationale a adopté en 1994, et nous ne permettrons pas que cela arrive..."

Le 19 juin 2007, lors du débat sur le bilan à mi-parcours des OMD, Nirj Deva (PPE-DE, Royaume-Uni) a dénié aux femmes tout droit sanitaire en matière de sexualité et de procréation: "... Ces paragraphes n'ont rien à voir non plus avec les droits en matière de sexualité ou de reproduction, car l'avortement n'est pas lié à la sexualité: ce n'est pas un problème de santé, il ne concerne évidemment pas la reproduction - bien au contraire - et, à mon avis, il ne s'agit certainement pas d'un droit."

Mais tous les députés PPE-DE ne sont pas du même avis. Piia-Noora Kauppi, une conservatrice finlandaise, a déclaré: "... Je considère d'une manière générale que les services de santé pour les femmes constituent un élément très important des droits de l'homme. C'est indubitablement le cas des services de santé en matière de sexualité et de procréation... La mise à disposition de services de santé en matière de sexualité et de procréation dans les pays en développement n'est pas une question d'avortement; c'est pour les femmes une question de connaître les différentes possibilités et de savoir qu'elles ont le droit de poser leurs propres choix.

Lors du débat sur la résolution relative à la mortalité maternelle (objectif 5 des OMD), Casini, un député PPE-DE italien, a déclaré ne pas pouvoir cacher "la gêne que je ressens lorsque j'entends l'utilisation abusive, sur la scène internationale, de l'expression "services de santé génésique": nous sommes favorables à des services de santé génésique, mais nous n'acceptons pas que ces services incluent l'avortement à la demande, transformant ainsi en service social l'élimination tragique d'êtres humains tout au début de leur existence."

Anne Van Lancker lui a répondu: "... 50 millions de femmes tombent enceintes chaque année faute d'accès à la contraception. Sur ces femmes, 42 millions se soumettent à un avortement insalubre et 80 000 en meurent. Tels sont les faits. La grande majorité de ces femmes vivent en Afrique subsaharienne, ..."

Au cours du même débat, le député polonais PPE-DE Kaczmarek a déclaré: "... Malheureusement, dans certains pays industrialisés, nous constatons encore une tendance à politiser ce problème et à se concentrer sur une seule question controversée, à savoir celle des droits génésiques... Il est ... difficile d'accepter l'affirmation selon laquelle la santé génésique devrait être prioritaire dans le cadre de la politique de développement ..."

Glenys Kinnock a répondu: "... Je rappelle également que les avortements insalubres représentent 19 % de la mortalité maternelle... Lorsque nous nous concentrons sur les droits en matière de santé sexuelle et génésique, on nous dit que l'autre camp s'offusque de la terminologie utilisée par cette résolution. Apparemment, ils n'acceptent même pas l'utilisation du mot "droits" ni du mot "services". Ces disputes sémantiques seraient mal perçues, je le crains, par les milliers d'enfants orphelins du monde en développement, ou par les enfants dont les mères sont mortes dans d'atroces souffrances ..."

- Le rôle de l'Union dans la coopération au développement. Lors d'un certain nombre de votes à la Commission du développement, il est apparu que le PPE-DE était divisé entre ceux qui veulent accroître le rôle de l'Union et ceux, principalement les conservateurs britanniques, qui sont favorables à une approche plus nationale. La majorité des membres PPE-DE dans la commission DEVE ont rejeté les amendements présentés par un autre député PPE-DE, un conservateur britannique eurosceptique, qui voulait limiter le rôle de l'Union dans la coopération au développement et demandait un référendum sur le traité de Lisbonne dans **l'avis sur l'incidence du traité de Lisbonne sur le développement de l'équilibre institutionnel de l'Union européenne**. La majorité du PPE-DE a aussi rejeté les amendements d'un conservateur britannique contre le **régime d'asile européen commun** dans l'avis rendu sur ce sujet.

Nos prochains objectifs politiques

- Le groupe socialiste veut veiller à ce que les accords de partenariat économique (APE) avec les pays ACP soient respectueux du développement et prennent pleinement en considération les préoccupations et intérêts des pays ACP. Les APE sont plus qu'un instrument de libre échange.
- Le groupe socialiste veut poursuivre ses efforts pour obtenir la définition de calendriers clairs et d'engagements pratiques contraignants sur la fourniture de l'aide au développement promise par les pays riches et pour veiller à ce que, malgré la crise économique, on ne revienne pas sur les engagements pris.
- Le groupe socialiste œuvrera à une amélioration de la situation dans les régions perturbées d'Afrique, comme le Zimbabwe, la République démocratique du Congo, le Soudan, la Somalie et d'autres encore.

DONNER UN VÉRITABLE DROIT À L'ALIMENTATION

Face à la flambée des prix des denrées alimentaires et à son impact dramatique pour des millions de personnes, le groupe socialiste a pris l'initiative de lancer un débat au sein du Parlement européen en avril 2008, avant même que la crise alimentaire ne fasse la une des journaux.

Il est inacceptable que 850 millions de personnes souffrent de la faim chaque jour. Nous avons fait du droit de chaque être humain à la nourriture le principe central de la résolution du PE de mai 2008 sur la hausse des prix des produits alimentaires dans le monde.

Nos succès

Nous avons poussé le Parlement à demander au Conseil d'accélérer ses engagements sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et de suivre de manière continue les progrès réalisés sur cette voie, notamment en ce qui concerne le premier objectif, réduire l'extrême pauvreté et la faim.

Les domaines où nous avons joué un rôle moteur

Le groupe socialiste a demandé l'interdiction de ce qu'il considère comme des produits d'investissement et d'assurance scandaleux, qui profitent de la spéculation sur les prix des denrées alimentaires. L'aile droite du Parlement, à savoir la large majorité constituée par le groupe PPE-DE et les libéraux, a toutefois refusé de soutenir cette initiative et a empêché de demander une réglementation appropriée permettant de maîtriser plus efficacement les activités spéculatives. Ils se sont également opposés à l'évaluation des compétences des organismes nationaux de surveillance en matière de denrées alimentaires. Malgré le soutien unanime de notre groupe à ces mesures, nous n'avons pas été en mesure de réunir une majorité des votes en plénière.

Nous avons toutefois obtenu le soutien du Parlement pour mettre la spéculation sur les denrées alimentaires à l'ordre du jour et pour reconnaître le lien entre la crise alimentaire et la crise financière. Notre groupe a également voté à l'unanimité pour la référence à cette interconnection, alors que seuls 8 députés PPE-DE ont voté dans le même sens.

Les socialistes ont montré clairement que la crise alimentaire était étroitement liée aux investissements spéculatifs dans les produits de base et qu'il convenait donc d'en tenir compte pour proposer des solutions globales.

Nos prochains objectifs politiques

Le groupe socialiste continuera à demander à la Commission de présenter des propositions de mesures précises visant à empêcher la spéculation sur le prix des denrées alimentaires et à mieux réguler les activités spéculatives. Les États membres et l'UE doivent être en mesure de garantir la stabilité et la sécurité des marchés et de veiller à ce que la spéculation ne viole pas le droit à la nourriture.

Nous continuerons également à lutter pour une politique européenne durable des denrées alimentaires et pour veiller à ce que la régulation des marchés agricoles mondiaux se fasse dans l'intérêt des consommateurs, du revenu des agriculteurs et des industries de transformation.

LUTTER POUR LE COMMERCE ÉQUITABLE ET POUR UNE GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE MONDIALE

Pour le groupe socialiste, la mondialisation toujours plus poussée rend de plus en plus vitale la l'exigence (portée également par le PSE) d'une **réforme des règles qui régissent l'économie mondiale**. Notre objectif est de renverser la tendance des trente dernières années qui ont vu le pouvoir, au niveau mondial, passer progressivement des pauvres aux riches, du travail au capital et de gouvernements élus démocratiquement à des groupes privés, particulièrement les opérateurs financiers, qui concentrent le pouvoir entre leurs mains et échappent de plus en plus à tout contrôle.

L'UE est la première économie du monde, le premier exportateur et importateur, la première source d'aide au développement et une des principales sources de capitaux d'investissement. Elle peut donc jouer un rôle déterminant dans la fixation des règles de l'économie mondiale - ce qu'aucun pays européen agissant seul ne pourrait espérer faire. L'existence de l'Union européenne, qui constitue la principale alternative au modèle américain de marché relativement libre, avec le fossé énorme entre les riches et les pauvres, ou aux différents modèles économiques autocratiques proposés par la Chine, la Russie ou d'autres, est pour les sociaux-démocrates un trésor en soi car c'est notre meilleur espoir de promouvoir les valeurs socio-démocrates dans le monde entier.

Commerce

Malgré tous ses défauts, l'OMC constitue un progrès pour l'ordre juridique international et le principe du multilatéralisme et elle est au centre de la politique commerciale de l'UE. Il s'agit de la seule organisation internationale dans laquelle l'UE négocie et parle d'une seule voix. C'est pourquoi, tout au long de cette législature, le groupe a donné la priorité à **l'amélioration de la capacité de l'UE à s'imposer dans les enceintes économiques internationales, en veillant à ce qu'elle le fasse sur la base de valeurs socio-démocrates**.

La politique commerciale de l'UE souffre d'un grave déficit démocratique. Les décisions politiques se prennent souvent par des comités de hauts fonctionnaires qui se réunissent à huis clos. Le groupe socialiste a dès lors œuvré avec insistance pour la ratification du traité de Lisbonne, dont la mise en œuvre accroîtrait de manière significative la responsabilité démocratique de la politique commerciale européenne en plaçant le Parlement européen sur le même pied que le Conseil des ministres dans la définition et le contrôle des politiques commerciales européennes.

Même sans avoir de pouvoir législatif (selon les règles des traités actuels, le pouvoir de contrôle du Parlement sur la politique commerciale de l'UE est des plus faibles), le groupe socialiste a largement contribué à la redéfinition et à l'adaptation de la politique commerciale européenne. En utilisant les armes que sont la publicité, les auditions parlementaires et les alliances avec la société civile, le groupe socialiste a placé au premier plan **les priorités des citoyens, à savoir la sécurité des denrées alimentaires et la sécurité des consommateurs, le rôle des normes sociales et environnementales dans le commerce mondial et les intérêts des pays en développement**. Les pressions du groupe socialiste ont permis d'obtenir **certaines améliorations des dispositions sociales et des dispositions relatives à l'environnement et aux droits de l'homme** dans la nouvelle génération d'accords de libre-échange actuellement en négociation, par exemple avec la Corée et l'ANASE (ASEAN), et dans les accords dont les négociations sont en cours depuis longtemps, par exemple avec le Conseil de coopération du Golfe et la Colombie, mais beaucoup reste à faire.

Cycle de Doha pour le développement

Le groupe socialiste est fermement convaincu que le commerce peut contribuer positivement à atténuer la pauvreté et à favoriser le développement économique et le bien-être social, pour autant que les règles du commerce international tiennent compte des besoins des pauvres et non seulement des riches et des puissants. **Une conclusion positive du cycle de Doha pour le développement, dans le respect de l'engagement initial de faire du développement son objectif central, reste donc pour nous une priorité**.

Accords de partenariat économique

Le groupe socialiste a également été très actif dans le dossier des Accords de partenariat économique que l'UE négocie actuellement avec 79 pays en développement signataires, en 2000, de l'accord de Cotonou. Ces accords, dont l'objectif est en principe de promouvoir le développement durable et l'intégration régionale des pays signataires, ont fait l'objet de négociations âpres et controversées. Beaucoup de pays signataires, soutenus par les organisations d'aide au développement, ont reproché à la Commission de se laisser guider par les objectifs commerciaux européens au détriment des objectifs de développement, et d'appliquer une tactique de négociation musclée. Sur ces accords, toutefois, le Parlement a un droit de veto, instrument dont le Groupe socialiste s'est servi pour que les APE deviennent de véritables accords commerciaux tenant compte du développement et dans l'intérêt des pays de Cotonou. **Grâce au leadership du Groupe PSE sur les dossiers APE (4 rapporteurs PSE sur 8), les Socialistes ont fait en sorte que tous les APE incluent l'aide au développement, s'engageant également à contribuer aux Objectifs du Millénaire pour le Développement ; que la libéralisation des services et les questions de Singapour ne soient pas imposées, et que les pays ACP aient la possibilité de renégocier les questions sensibles. Enfin, les amendements du Groupe socialiste garantissent un examen plus minutieux, par le Parlement européen et le parlement ACP, des négociations à venir et de la mise en œuvre des accords.**

Fonds monétaire international et Banque mondiale

En ce qui concerne le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, le groupe a critiqué la surreprésentation des pays européens et le droit de veto dont disposent de facto les États-Unis, aux dépens d'une représentation adéquate des pays en développement et des pays émergents. Nous avons également attiré l'attention sur l'absence de coordination des positions européennes, notamment l'absence de rôle formel de l'UE, qui fait que l'Europe est incapable de parler d'une seule voix ou d'agir efficacement au nom des citoyens européens au sein du FMI ou de la Banque mondiale, contrairement à ce qui se passe à l'OMC. **Durant toute cette législature, nous avons pris l'initiative de mettre la question de la gouvernance économique et financière au niveau mondial à l'ordre du jour du Parlement européen.**

Dans le contexte de la crise financière et bancaire, le groupe socialiste a exprimé ses préoccupations et ses attentes à l'occasion de la réunion du G20 à Washington le 15 novembre 2008, au cours de laquelle les chefs d'État et de gouvernement sont convenus de repenser l'architecture financière mondiale et ont ouvert la voie à une profonde réforme du cadre de réglementation et de surveillance.

Le groupe socialiste:

- a souligné notre conviction profonde qu'il fallait rechercher des solutions mondiales à la crise en favorisant la mise en place d'un nouvel ordre financier mondial qui comporte la réforme des institutions de Bretton Woods et a soutenu l'approche arrêtée par le Conseil européen en décembre 2008;
- a insisté, dans son message aux dirigeants européens du G20, sur le fait que la crise financière ne devait diminuer en rien la responsabilité de l'UE vis-à-vis des plus pauvres de la planète ou des objectifs du Millénaire pour le développement;
- est favorable à ce que le FMI réformé puisse jouer un rôle dans un processus renforcé de surveillance au niveau mondial et comme arbitre monétaire

ÉLARGISSEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE CRÉDIBILITÉ ET RESPECT DES NORMES

Le groupe socialiste au Parlement européen est partisan de la politique d'élargissement car il est fermement convaincu que l'élargissement est un enrichissement tant pour les anciens membres que pour les nouveaux.

Des conditions strictes mais équitables devraient s'appliquer à tous ceux qui frappent à la porte de l'UE. Le respect des critères de Copenhague est crucial. Il ne suffit pas que les pays candidats adoptent les législations: ils doivent également mettre en œuvre les normes européennes. L'élargissement ne doit pas mener à un nivellement par le bas dans le domaine social ou réduire l'UE à une zone de libre-échange. L'UE doit dès lors renforcer sa capacité à intégrer de nouveaux États membres avant de prochains élargissements.

Mais l'UE doit aussi rester fidèle à ses propres engagements, notamment vis-à-vis des Balkans occidentaux et de la Turquie.

Les domaines où nous avons joué un rôle moteur

Balkans occidentaux: Le groupe socialiste est fermement convaincu que les Balkans occidentaux sont particulièrement importants: la politique extérieure de l'UE s'est mise en place à la suite des conflits qui ont ravagé cette partie de l'Europe et c'est dans cette région qu'il est possible de démontrer **le pouvoir normatif de l'UE à transformer les pays proches**. C'est dans les Balkans occidentaux que l'ambition européenne de jouer un véritable rôle sur la scène internationale est remise en cause de manière permanente. Le groupe socialiste a dès lors constamment cherché, au cours de la législature 2004-2009, à ce que **la perspective d'adhésion à l'UE des pays des Balkans occidentaux reste une priorité sur l'ordre du jour européen, malgré la lassitude ressentie dans les États membres en matière d'élargissement et malgré les difficultés rencontrées au niveau des réformes institutionnelles de l'UE**. Hannes Swoboda, membre du groupe socialiste et rapporteur du PE pour la Croatie, a joué un rôle clé pour maintenir l'objectif de conclure en 2009 les négociations d'adhésion avec **la Croatie afin qu'elle serve d'exemple pour les autres pays des Balkans orientaux en leur montrant comment il était possible de concrétiser une perspective européenne**.

Turquie: Le groupe socialiste est convaincu que **l'objectif des négociations d'adhésion avec la Turquie est la pleine adhésion à l'UE**. Il a toujours réussi à empêcher les tentatives des conservateurs et de l'aile droite du PE d'introduire dans les rapports annuels du PE sur la Turquie la notion de "partenariat privilégié" comme alternative à l'adhésion de la Turquie à l'UE.

Le groupe socialiste veut que la **Turquie** se modernise, se démocratise et se stabilise parce qu'elle revêt une importance stratégique comme **pôle de stabilité et comme référence de démocratie pour le reste du monde musulman**.

Tout élargissement de l'UE doit recevoir l'approbation de tous les membres. Le dernier sondage de l'eurobaromètre sur l'élargissement a montré que 69 pour cent des Allemands, 54 pour cent des Français et un record de 81 pour cent des Autrichiens étaient opposés à l'entrée de la Turquie dans l'Union. C'est pourquoi notre groupe demande avec insistance que **les gouvernements de l'UE redoublent d'efforts pour montrer au citoyens les avantages de l'élargissement**.

La division dans l'autre camp

Rapport 2007 sur les progrès accomplis par la Turquie, 21 mai 2008

L'appel nominal sur le vote final a été demandé par le groupe de droite IND/DEM afin de mettre dans l'embarras le courant principal des conservateurs (PPE-DE) auprès desquels le rapporteur Ria Oomen-Ruijten (droite néerlandaise modérée) avait insisté pour qu'ils adoptent une attitude positive sur les négociations d'adhésion de la Turquie. Une large majorité du Parlement européen, y compris la majorité des membres du groupe PPE-DE, a voté en faveur de la résolution, mais l'appel nominal montre que certains des principaux députés du PPE-DE n'ont pas suivi la ligne officielle de leur groupe, notamment les conservateurs français de l'UMP: ils ont voté contre ou se sont abstenus. Il faut également noter que, durant la présidence française de l'UE, au cours du deuxième semestre de 2008, aucun des chapitres impliquant l'adhésion de la Turquie à l'UE n'a été ouvert dans les négociations d'adhésion. Autre élément important révélé par l'appel nominal: le

groupe GUE s'est abstenu. Ils ont motivé leur attitude par le rejet de leurs amendements favorables à la cause kurde.

	Pour	%	Contre	%	Abstentions	%
PPE-DE	168	82	19	9	18	9
PSE	161	96	3	2	4	2
ADLE	82	97	1	1	2	2
V/ALE	34	94	1	3	1	3
GUE	1	3	1	3	29	94

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU DÉBAT

Certains États membres sont ouvertement hostiles à l'adhésion de la Turquie et proposent d'autres solutions, telles que l'Union méditerranéenne du Président français Sarkozy, qui a été au départ conçue comme un scénario évitant l'adhésion de la Turquie. De même, un éminent député PPE-DE, Elmar BROK, a demandé un "nouvel instrument" qui, sur le modèle de l'Espace économique européen, offrirait à la Turquie mais aussi aux Balkans occidentaux à l'exception de la Croatie, une alternative à l'adhésion à l'UE.

Au cours du **débat sur le document de stratégie de 2007 de la Commission concernant l'élargissement, lors de la séance plénière** du 9 juillet 2008 à Strasbourg, Elmar Brok a déclaré: "... nous devons nous doter de nouveaux instruments à mi-chemin entre l'adhésion et la politique de voisinage afin que la perspective européenne ne demeure pas un simple espoir mais qu'elle s'accompagne d'avancées concrètes dans des domaines tels que le libre-échange ou le système Schengen. Nous avons besoin d'outils inspirés de l'Espace économique européen favorisant les échanges avec les pays de l'AELE... En d'autres termes, nous avons la possibilité de nouer des relations étroites avant de décider au cas par cas si les deux parties souhaitent poursuivre cette coopération de manière permanente ou si elles souhaitent en faire une phase de transition sur la voie de l'adhésion. Par conséquent, même dans la région des Balkans occidentaux – hormis pour la Croatie, où cette étape serait contraire à la logique –, les pays pour lesquels le processus d'adhésion prendrait plus de temps pourraient s'ils le souhaitent tirer profit de cette phase de transition en la considérant comme un instrument..."

Jan Marinus Wiersma (PSE) lui a répondu: "... comme l'a dit le commissaire, nous tiendrons les promesses formulées à la Turquie et aux pays des Balkans occidentaux dans le cadre de la discussion sur la stratégie d'élargissement. Il n'est donc pas question de changer notre stratégie concernant ces pays. Cela n'empêche toutefois pas d'accorder plus d'attention à la manière dont les critères d'adhésion sont appréhendés et appliqués au cours du processus de négociation..."

LA DIVISION GAUCHE-DROITE

Le refus ou les réticences face aux négociations d'adhésion de la Turquie reposent essentiellement sur l'idée que la Turquie, grand pays musulman, n'a pas sa place dans l'UE parce que, selon la droite européenne, ce grand pays musulman ne partage pas nos "valeurs européennes". Le groupe socialiste refuse de voir l'UE comme un "club chrétien" exclusif et considère que les négociations d'adhésion de la Turquie sont une opportunité pour insuffler plus de tolérance et de compréhension dans le monde musulman.

Le débat en séance plénière au sujet du rapport 2007 sur les progrès accomplis par la Turquie, le 21 mai 2008 à Strasbourg, montre bien la division entre la gauche et la droite:

Jacques Toubon (EPP-DE) – "... Arrêtons de nous illusionner, arrêtons de dire aux Turcs tout et son contraire, et de leur faire croire que nous sommes prêts soit à accepter leur adhésion sans réaliser vraiment les critères de Copenhague, soit à la refuser à cause d'eux, alors qu'il s'agit fondamentalement de nous, de ce que nous nous voulons que devienne le projet européen. Et définissons une structure durable de partenariat qui, dans un esprit gagnant-gagnant, permette à la Turquie d'assumer son rôle de puissance régionale et à l'Union européenne de poursuivre la construction de son identité dans le monde..."

Richard Howitt (PSE) - "... À M. Claeys, M. Langen, M. Belder, M. Toubon et aux autres qui tentent délibérément de saper le soutien de la population à l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne par le langage et par les menaces utilisés au cours du débat de ce matin: l'opinion publique turque doit comprendre que vous n'êtes pas majoritaires, que vous ne parlez pas au nom de ce Parlement et que vous ne parviendrez pas à bloquer ses perspectives européennes."

Nos prochains objectifs politiques

- **Le groupe socialiste demande l'ouverture de nouveaux chapitres dans les négociations d'adhésion de la Turquie, particulièrement le chapitre de l'énergie.** Le soutien de la Turquie au projet de gazoduc Nabucco revêt pour l'UE un intérêt particulier car ce gazoduc est la clé de notre diversification énergétique.
- **La Turquie peut jouer un rôle central de négociateur dans le processus de paix au Proche-Orient.**
- Le groupe socialiste poursuivra son initiative d'**Union pour la mer Noire**, lancée en 2008 dans un effort visant à compenser l'accent mis par Sarkozy sur la Méditerranée. **En jouant un rôle actif et constructif avec l'UE et les autres États de la mer Noire, la Turquie pourrait démontrer son importance**, ce qui faciliterait grandement son processus d'adhésion. Le groupe veut aussi **impliquer autant que possible la Russie** dans cette initiative. Certains des problèmes de la région (notamment les conflits gelés et la sécurité de l'approvisionnement énergétique) ne pourront être résolus que si tous les partenaires se mettent autour d'une table avec la Russie.

SOULIGNER LE RÔLE GÉOPOLITIQUE DE LA RÉGION DE LA MER NOIRE

Le groupe socialiste a proposé une Union pour la mer Noire en réponse à l'Union pour la Méditerranée demandée par le président Sarkozy et qui ne devait au départ impliquer que quelques États membres méditerranéens. Les socialistes ont estimé que les limites de la Politique européenne de voisinage (PEV) empêchaient d'accorder suffisamment d'attention à une autre région importante du point de vue géopolitique et stratégique, la région de la mer Noire.

La politique actuelle de l'UE à l'égard de la mer Noire se concentre sur l'initiative "Synergie de la mer Noire". Son objectif est d'améliorer la coordination entre des projets similaires dans le cadre de la PEV tout en se concentrant sur des mesures et actions spécifiques. Le groupe socialiste a demandé à plusieurs reprises à la Commission de mettre en place une stratégie globale à long terme pour la région de la mer Noire. Le groupe considère que **l'UE ne devrait pas mettre en avant la Méditerranée au détriment de la mer Noire** mais devrait s'engager à offrir un véritable partenariat et un avenir commun à la région.

La proposition du groupe vise à créer un cadre de coopération offrant davantage d'opportunités de renforcer les relations politiques et économiques avec l'UE, complétant les structures existantes et dépassant la PEV tout en maintenant un lien avec la stratégie d'élargissement de l'UE. La spécificité de la région de la mer Noire est qu'**elle couvre deux des principaux partenaires stratégiques de l'UE, à savoir la Turquie et la Russie, qui devraient jouer un rôle clair dans cette initiative proposée**. Sans leur pleine participation, il ne sera pas possible de trouver une solution durable aux conflits existants, aux questions énergétiques et aux menaces pour la sécurité.

Le groupe socialiste est d'avis qu'une **Union pour la mer Noire** permettrait d'avoir une structure institutionnelle légère et souple. Dans la mesure du possible, elle devrait reposer sur les entités existantes, mais inclure une dimension parlementaire avec le but spécifique de contribuer à la démocratisation de la région.

Sur la base d'un partenariat sur un pied d'égalité, l'UE et les pays participants de la région devraient définir conjointement les priorités de la coopération au sein de l'Union pour la mer Noire. Les socialistes pensent que, outre les domaines déjà couverts par l'initiative "Synergie", ces priorités pourraient inclure la coopération énergétique, les migrations, la sécurité régionale, la résolution des conflits et la lutte contre le terrorisme.

Les domaines où nous avons joué un rôle moteur

En 2008, l'évaluation de la première année de mise en œuvre de l'initiative "Synergie de la mer Noire" a montré les limites de cette solution et a accru la pertinence de **la demande socialiste pour une politique plus substantielle pour cette région**. Ni la PEV ni le dernier projet de Partenariat oriental présenté par la Commission européenne n'offrent d'approche stratégique de la région.

À la suite du conflit armé entre la Géorgie et la Russie, la question de la sécurité et de la stabilité de la région de la mer Noire est devenue encore plus importante. La droite du Parlement européen a été incapable de proposer une stratégie cohérente pour la région. L'initiative socialiste reste donc la seule stratégie globale offrant une vision à long terme avec une évaluation claire du contexte politique, des objectifs à atteindre, des instruments et du calendrier.

Nos prochains objectifs politiques

Notre idée d'Union pour la mer Noire a été avalisée par toute la famille socialiste dans son manifeste 2009 et récolte de plus en plus de soutien au niveau européen. Nous voulons avant les élections de 2009 définir des étapes concrètes pour sa réalisation, à la suite d'une série d'événements impliquant tous les principaux acteurs de la région.

METTRE EN PLACE AVEC LA RUSSIE DES RELATIONS CONSTRUCTIVES SUR UNE BASE DE CONFIANCE

Les domaines où nous avons joué un rôle moteur

Le groupe socialiste a été le premier, au Parlement européen, à **demandeur une amélioration des relations UE-Russie par un dialogue ouvert fondé sur la confiance**. On le remarque dans le changement de ton de nos déclarations publiques sur la Russie, alors que les forces de droite persistent dans leur attitude de confrontation avec la Russie. Une meilleure prise de conscience de l'importance économique et politique de la Russie a permis d'établir des contacts plus étroits avec des hommes politiques, des experts et des représentants de la société civile russes.

Nos succès

En mai 2007, les dirigeants de notre groupe ont effectué à Moscou une première visite considérée comme un grand succès par les deux parties. Au cours de rencontres avec le ministre des affaires étrangères, l'administration présidentielle et les dirigeants des deux chambres du parlement russe, le groupe a clairement manifesté son souhait de coopérer aussi étroitement que possible avec ses partenaires russes. L'objectif était **d'intensifier les discussions sur un large éventail de questions, notamment les affaires étrangères, l'énergie et la coopération économique**.

Un des premiers résultats en a été l'organisation de rencontres régulières. Le groupe a trouvé dans le parti "Russie Juste", qui exprime des positions socio-démocrates et souhaite devenir membre de l'IS, un nouveau partenaire parlementaire. En avril 2008, **les dirigeants du groupe socialiste et le groupe "Russie Juste" de la Douma d'État ont signé un protocole d'accord** qui jette les bases d'une coopération à long terme.

En octobre 2008, une visite de suivi a permis de développer davantage notre partenariat stratégique et de définir une position commune sur les défis mondiaux. Lors de discussions avec le premier ministre Poutine, différents ministres et des députés influents, les deux parties ont réaffirmé leur **volonté de poursuivre le dialogue sur les questions énergétiques à la lumière de notre interdépendance croissante et de nos intérêts communs**. En outre, après la crise de Géorgie, la nécessité de repenser les questions de sécurité au niveau mondial a été soulignée. Les socialistes ont aussi mis l'accent sur l'importance et la nocivité de l'instabilité des marchés financiers mondiaux, en soulignant la nécessité d'une coopération étroite entre l'UE et la Russie en vue de mettre en place de nouvelles règles mondiales des marchés internationaux.

Nos prochains objectifs politiques

Le groupe socialiste continuera à œuvrer en faveur d'une coopération plus étroite de relations de bon voisinage et la conclusion d'un accord de partenariat stratégique avec la Russie, car elles constituent un élément essentiel pour la stabilité, la sécurité et la prospérité de notre région commune et de l'ensemble de la planète; nous soutenons la volonté de la nouvelle administration américaine d'avoir un dialogue ouvert et coopératif avec la Russie. Malgré les fortes tensions politiques dans les relations entre l'UE et la Russie, le groupe reste pour la Russie un partenaire stable et solide. **Nous sommes le seul grand groupe politique du Parlement européen qui est favorable au dialogue et a une approche cohérente des relations avec la Russie.**

ENCOURAGER LA PAIX AU PROCHE-ORIENT

Le processus de paix au Proche-Orient et la situation politique dans l'ensemble de la région ont constitué des dossiers importants du Parlement européen au cours de la législature 2004-2009.

Tout au long du mandat, le conflit israélo-palestinien est resté une question politique majeure, notamment les conséquences des élections palestiniennes de 2006, la situation politique et la crise humanitaire dans la bande de Gaza, la conférence d'Annapolis, les négociations de paix entre Israéliens et Palestiniens et les opérations militaires israéliennes à Gaza. La situation politique au Liban et le rôle de la Syrie dans la région, ainsi que les guerres en Irak et en Afghanistan ont également fait l'objet de discussions au sein du Parlement européen. La proclamation de 2008 comme "Année européenne du dialogue interculturel" a ajouté au débat une dimension importante.

Les membres du groupe socialiste ont rédigé plusieurs rapports parlementaires importants, notamment sur l'accord d'association euro-méditerranéen avec la Syrie, sur le rôle de l'UE en Irak, sur "*les réformes dans le monde arabe: quelle stratégie pour l'Union européenne?*", sur la participation d'Israël aux programmes communautaires et sur le "*Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée*".

Les députés socialistes ont également joué un rôle important et constructif dans les délégations interparlementaires; il convient de souligner les initiatives des présidents de la délégation pour les relations avec les pays du Mashrek et de la délégation pour les relations avec les États du Golfe y compris le Yémen, ainsi que les missions d'observation d'élections comme la Délégation d'observation de l'UE qui a suivi les élections dans les Territoires occupés de Palestine en 2006, présidée par un membre du Groupe Socialiste.

Le groupe socialiste a soutenu la constitution d'un groupe à haut niveau du Parlement européen sur le Proche-Orient, qui a entamé ses travaux en 2008 avec comme objectif de fournir une contribution significative aux politiques européennes. Une mission d'exploration *ad hoc*, comportant des membres du groupe de travail et co-présidée par un député socialiste, s'est rendue en Israël et dans les territoires palestiniens occupés et a débouché sur de nouvelles initiatives politiques.

Le groupe socialiste a organisé plusieurs conférences, séminaires et ateliers consacrés à l'évolution politique, économique et sociale dans les pays du Proche-Orient. En 2007, une conférence intitulée "*Vers une conférence de paix internationale du Proche-Orient*" a permis de débattre des principaux défis politiques et des perspectives de paix dans la région. Les participants venaient d'Égypte, d'Israël, de Jordanie, du Liban, de Palestine, de Syrie, des États membres de l'UE, de Russie, des États-Unis, de la Ligue arabe et des Nations unies. À la suite du succès de cet événement, le groupe a organisé en 2008 une "*Deuxième conférence du groupe socialiste sur le Proche-Orient: Défis et perspectives*", sous la forme d'une table ronde avec la participation d'hommes politiques, d'experts de haut niveau et de représentants d'ONG de la région, d'Europe et d'autre pays, ainsi que d'organisations internationales intéressées.

Ces dernières années, le groupe socialiste a également organisé différents séminaires et ateliers sur le Proche-Orient. Les débats ont porté sur le rôle de l'Europe dans la région, l'importance de l'agenda social dans les politiques des États du Proche-Orient, le rôle de la nouvelle génération d'Israéliens et de Palestiniens dans la recherche de la paix et le rôle des palestiniens citoyens arabes d'Israël dans la résolution du conflit. Tous ces événements nous ont permis de mettre en place un réseau fiable d'organisations partenaires. La coopération avec la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) et l'Institut national démocrate pour les affaires internationales (National Democratic Institute for International Affairs - NDI) s'est révélée particulièrement fructueuse.

Les domaines où nous avons joué un rôle moteur

Toutes ces questions ont été abordées dans de nombreux rapports et résolutions, adoptés à l'unanimité ou à une large majorité grâce à la volonté de tous les groupes politiques d'adresser des messages clairs aux acteurs politiques et institutionnels étrangers.

Néanmoins, surtout dans les questions liées au conflit israélo-palestinien, les divergences étaient parfois trop profondes pour parvenir à une position commune. Ce fut le cas de la **Résolution sur la situation des prisonniers palestiniens dans les prisons israéliennes**. Cette résolution a été adoptée avec 416 voix pour, 136 contre et 61 abstentions. Le **groupe socialiste soutenait fortement la résolution, alors que le groupe PPE-DE était complètement divisé**.

Un autre cas qu'il convient de mentionner est le vote sur le **report de la décision du PE sur l'avis conforme et la résolution sur la poursuite de la participation de l'État d'Israël aux programmes communautaires**, rédigée par un député socialiste. En raison de la crise humanitaire dans la bande de Gaza, le groupe socialiste a soutenu la demande de report de ces votes. Le groupe PPE-DE s'y opposait et le groupe libéral était divisé. Finalement, par 194 voix pour, 173 contre et 10 abstentions, les votes ont été reportés. Cela a accru la crédibilité du Parlement européen et du groupe socialiste lorsqu'ils expriment leur position politique sur les évolutions récentes dans le conflit israélo-palestinien.

Nos prochains objectifs politiques

Le groupe socialiste est convaincu que **l'Europe peut et doit jouer un rôle plus actif au Proche-Orient**. Sur la base d'une approche stratégique cohérente, l'Union européenne, qui est le principal donateur de l'aide humanitaire dans la région, devrait contribuer de manière significative, notamment dans le cadre du Quatuor, aux efforts politiques visant à trouver une solution globale aux différents conflits et défis du Proche-Orient.

RENFORCER LE DIALOGUE POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET CULTUREL PROCESSUS DE BARCELONE: UNION POUR LA MEDITERRANEE

La Méditerranée et le Proche-Orient revêtent une importance stratégique pour l'UE. L'importance de nos liens historiques et culturels et l'urgence des défis auxquels nous sommes confrontés nous poussent à mener une politique méditerranéenne fondée sur la solidarité, le dialogue, la coopération et le co-développement afin de créer une zone de paix, de stabilité et de prospérité partagée.

Le Conseil européen des 13 et 14 mars 2008 a approuvé le "Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée". Le 20 mai 2008, la Commission a soumis des propositions détaillées de mise en œuvre de cette initiative, donnant ainsi une nouvelle impulsion politique aux relations entre l'UE et ses partenaires méditerranéens.

À la lumière de cette évolution et des nouvelles réalités politiques et économiques, le groupe socialiste pense que **le processus de Barcelone, renouvelé par l'Union pour la Méditerranée, doit demeurer le seul cadre de coopération**. Cela permettra d'assurer la complémentarité entre les différents instruments et politiques, notamment dans les actions communes.

Les socialistes veulent consolider les structures existantes en renforçant le dialogue politique, économique et culturel. Le groupe a souligné d'emblée que le renouvellement du processus de Barcelone par l'Union pour la Méditerranée devait être ouvert à tous les États membres de l'UE et à tous les partenaires méditerranéens qui souhaitaient y participer. Les sommets qui se sont déroulés à Paris le 13 juillet et à Marseille les 3 et 4 novembre 2008 ont confirmé cette approche dans la mise en place des nouvelles structures du partenariat euro-méditerranéen.

Le groupe socialiste pense qu'il ne peut y avoir de **développement durable sans paix, stabilité et solidarité**. La bonne gouvernance est également nécessaire pour consolider un partenariat basé sur des principes démocratiques et le respect des droits de l'homme, sur la lutte contre le terrorisme et sur les efforts conjoints de recherche de solution durable aux conflits du Proche-Orient.

L'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (APEM) est la seule enceinte parlementaire qui réunit les 27 États membres de l'UE et des partenaires du Sud. Elle fait déjà partie intégrante du cadre institutionnel du processus de Barcelone. Cette assemblée doit jouer son rôle dans les nouvelles structures de l'Union pour la Méditerranée en réussissant à avancer des propositions et des évaluations de projets.

Les domaines où nous avons joué un rôle moteur

Le groupe socialiste souligne que le partenariat euro-méditerranéen ne peut pas se borner à aborder les questions économiques et commerciales. La création d'une zone de libre-échange ne peut être une fin en soi mais doit aller de pair avec le renforcement de la coopération régionale, l'intégration sociale et la protection de l'environnement. Ce sont les principales idées et prises de position figurant dans le rapport du député socialiste Kader Arif (Commission du commerce international) sur la zone de libre-échange euro-méditerranéenne

Les socialistes veulent une stratégie de développement qui donne la priorité aux productions locales. Nous voulons un partenariat qui tient compte des besoins locaux et régionaux. La stratégie à mettre en place doit aborder l'exode rural, fournir enseignement et formation, renforcer les infrastructures de transport et d'énergie, protéger l'environnement et favoriser le développement durable, relancer la production et créer des emplois. Le groupe socialiste est également favorable à une plus grande participation de la société civile aux activités prioritaires du partenariat euro-méditerranéen, y compris la promotion du dialogue et de la paix, l'amélioration des conditions de vie, la lutte contre la pauvreté et le respect des droits de l'homme.

Ces différentes propositions ont été répétées par le groupe dans un document sur "Le futur des relations euro-méditerranéennes" adopté en avril 2008 et publié lors d'une conférence à Naples les 11 et 12 juin 2008. Le groupe socialiste a également contribué à ce que ces positions soient réaffirmées dans deux résolutions adoptées en mars 2007 et juin 2008 par le Parlement européen ainsi que dans le rapport de la Commission des affaires étrangères sur le "Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée", rédigé par Paqualina Napoletano, vice-présidente du groupe socialiste, et adopté en février 2009.